

64
19

T A B L E
REFLEXIONS
SUR LES
DIFFERENDS
DE
LA RELIGION,

Seconde Partie.

RÉPONSE
AUX
OBJECTIONS
d'Angleterre & de Hollande;

Où

De l'autorité du grand nombre dans
la Religion Chrétienne.

*Traité qui peut tenir lieu de celui
de l'Eglise.*



A PARIS,
Chez GABRIEL MARTIN, rue Saine
Jacques, au Soleil d'or.

M. DC. LXXXIX.

REFLEXIONS
SUR LES
DIFFERENDS
DE
LA RELIGION,

Seconde Partie.

REPONSE
AUX
OBJECTIONS
d'Angleterre & de Hollande,

ou
De l'autorité du grand nombre dans
la Religion Chrétienne.



A PARIS,
Chez GARNIER MARTIN, Libraire,
rue de la Harpe, au Palais National,
à l'Entree de la Cour de la Monnaie.



T A B L E D E S P I E C E S

contenuës dans ce Volume.

S E C T I O N I.

Pourquoi l'on répond à ces Objections, encore qu'elles regardent proprement le Traité de l'Eglise. Ces Objections en abrégé. Pag. 301

S E C T I O N II.

Réponse à ces Objections, & premierement à ces deux: Il ne faut que discerner, & discerner seulement ce qui est nécessaire au salut. 305

S E C T I O N III.

Suite de la Réponse aux Objections. La grâce fait ce discernement, &c. Ordre à tenir pour éclaircir cette matière. Deux distinctions à faire. L'une, entre la grâce alléguée, & la grâce prouvée. L'autre, entre la grâce ou élection générale d'un Peuple. Conséquences abrégées de ces distinctions. 309

S E C T I O N IV.

La grâce prouvée décideroit tout; la grâce alléguée ne décide rien. 316

S E C T I O N V.

Suite de l'explication promise. La grâce du particulier ne se prouve jamais, tant qu'il est au monde. Pas un de nos Freres comme particulier ne scauroit donc prouver sa grâce. 319

T A B L E.

S E C T I O N VI.

La grace d'un peuple élu se prouve toujours. Mais nos Freres comme peuple, ne peuvent prouver leur grace, & ils en conviennent. 326

S E C T I O N VII.

Confirmation de toutes ces veritez. Diversité entre les promesses que Dieu a faites au particulier & au peuple. Il est dangereux de se promettre plus que Dieu ne nous a promis. Il n'a rien promis au particulier, ni par consequent au petit nombre, que sous des conditions dont l'évenement est incertain. 330

S E C T I O N VIII.

Dieu a fait au contraire au peuple élu des promesses sans condition & certaines, qui ne peuvent s'appliquer qu'au grand nombre. Preuve generale de cette verité. 339

S E C T I O N IX.

Preuves particulieres de cette verité. Promesses formelles de Dieu à l'Eglise visible. 343

S E C T I O N X.

Autre confirmation de tout ce qui a été dit, par la nature de ces promesses, & par la nature de l'Eglise. 359

S E C T I O N XI.

L'Objection du petit Troupeau à qui le Royaume est destiné. Dans la Religion, non plus que dans la Nature, le petit nombre ne l'emporte jamais sur le grand, qu'avec des preuves nouvelles & sensibles, qui font sa certitude. C'est la conduite perpetuelle.

T A B L E.

<i>tuelle de Dieu sur son Eglise.</i>	374
SECTION XII.	
<i>Suite de la réponse aux Objections. Les dix Tribus d'Israël. Les sept mille cachez.</i>	383
SECTION XIII.	
<i>Le Monde entier devenu Arrien.</i>	389
SECTION XIV.	
<i>Autres Objections. A quoi sert donc la grace ? Pourquoi dit-on qu'elle nous convertit tous ? On la sent, encore qu'on ne la puisse prouver. Il y a des veritez de sentiment qui sont plus claires que celles qu'on prouve.</i>	411
SECTION XV.	
<i>Autre Objection. L'exemple des Fideles de Berée.</i>	416
SECTION XVI.	
<i>Autres Objections qui tombent d'elles-mêmes après ce qui a été dit.</i>	423
SECTION XVII.	
<i>Objection du nouveau Systeme de l'Eglise.</i>	426
SECTION XVIII.	
<i>Objection de M. Bayle. Exhortation à nos Freres. Conclusion de tout l'Ouvrage.</i>	436

P R E U V E S.

P <i>Reuves de ce qui est dit des Loix Romaines touchant les Corps Civils & Politiques.</i>	
<i>Section X. Article VIII.</i>	448
P <i>Reuves de ce qui est dit de la premiere posterité des Patriarches multipliée en Egypte.</i>	
<i>Section XI. Article III.</i>	451
P <i>Reuves de ce qui est dit dans la Section XIII.</i>	
O 3.	sur

T A B L E.

<i>sur l'Objection du Monde entier devenus</i>	
Arrien. . .	453
Extrait Latin de Saint Ferôme contre les Luciferiens.	ibid.
Traduction de cét Extrait.	457
Extrait du Traité de Lucifer, Evêque de Cagliari, qui a pour titre, Qu'il fait mourir pour le Fils de Dieu, adresse à l'Empereur Constance.	464
Traduction de cét Extrait.	463
Lettre de S. Athanase, Archevêque l'Alexandrie, à l'Empereur Jovinien, touchant la Foi. En Grec & en Latin.	466.
	467
Traduction de cette Lettre.	474
Lettre Synodique de Damase Evêque de Rome & des autres Evêques de l'Occident dans le Concile Romain. En Grec & en Latin.	478. 479
Traduction de cette Lettre.	484
Extrait de l'Histoire Ecclesiastique de Le Sueur.	488
Extrait du Systeme de l'Eglise, par M. Jurieu, pour justifier ce qui en est dit dans la Section XIII. Art. VIII. page 407. & dans la Section XVII.	494
Preuve de ce qui est dit des trois Visonnaires ou Imposseurs qu'il prend pour Prophètes.	561
Titre abrégé de leurs Prophéties publiées par Comenius. En Latin.	ibid.
Traduction.	ibid.
Extraits de l'Accomplissement des Prophéties de M. Jurieu, pour faire voir, qu'après	les

T A B L E.

les avoir qualifiez Prophètes, & reconnu en eux l'inspiration du Saint Esprit, il les redresse, les corrige, & les censure.	502
Extraits en Latin de ces fausses Prophéties sur le sujet de Bude, outre une infinité d'autres impostures, dont le temps les a déjà convaincuës.	503
Traduction de ces Extraits.	504
Quelques Extraits pour justifier ce qui est dit des autres Ouvrages de M. Jurieu, & de l'opinion qu'on en a en Hollande même. Section XVII. Art. III.	505
Extrait des Nouvelles de la Republique des Lettres, de M. Bayle. Septembre 1686. art. 5.	506
Extrait des Nouvelles de la Republique des Lettres. Juillet. 1686. art. 1. où est l'ObjECTION de M. Bayle sur le Traité de l'Eucharistie.	510

AP



T A B L E
APP R Ô B A T I O N.

LEs Objections qu'on a envoyées d'Angleterre & de Hollande pour éluder les *Reflexions sur les Differends de la Religion*, n'ont fait que donner lieu à l'Auteur de cet excellent Ouvrage de mettre ses Preuves dans un plus grand jour & dans toute leur force. Si claires & si pressantes qu'elles fussent dans la premiere Partie, cette seconde y répand une nettereté nouvelle, & y donne un nouveau poids, qui fait qu'il ne reste plus rien qui puisse ny les embrouiller, ny les assombrir. C'est ce qui se verra aisément dans la lecture qui s'en fera. L'autorité & l'infailibilité de l'Eglise y sont si invinciblement démontrées, qu'il sera aisé d'y reconnoistre que l'Auteur a eu raison de marquer à la teste du Livre, que *ce Traité peut tenir lieu de celuy de l'Eglise*, & qu'il a rempli parfaitement l'idée de son titre.
En Sorbonne le 16. Aoust 1687.

PIROT.

RÉPONSE AUX OBJECTIONS

d'Angleterre & de Hollande,

OU

De l'autorité du grand nombre
dans la Religion Chrétienne.

*Traité qui peut tenir lieu de celui
de l'Eglise.*

SECTION I.

*Pourquoy l'on répond à ces Objections,
encore qu'elles regardent proprement le
Traité de l'Eglise. Ces Objections en
abregé.*

I.



Es personnes que nous
estimons, & que nous
aimons, nous ont en-
voyé d'Angleterre &
de Hollande leurs obje-
ctions, & celles d'autrui contre le Trai-
té de l'Examen qu'on venoit de publier.
Ces difficultez pour la plupart regardent ce que nous nous étions réservé
d'expliquer dans le Traité de l'Eglise,
& c'est leur veritable lieu. Mais après

P tout

tout il vaudroit mieux manquer à la me-
 thode qu'à la charité. Et d'ailleurs le
 Traité de l'Examen étant comme un
 abrégé de celui de l'Eglise, il semble
 que nous pouvons répondre en abrégé,
 sans nous éloigner de nôtre premier des-
 sein, ni passer d'une question à une au-
 tre, qui est un écueil à éviter sur toutes
 choses, dans cette recherche de la ve-
 rité.

I I. Leurs objections abrégées se re-
 duisent aux articles suivans.

1. En vain on nous veut faire peur
 ,, par le grand mot d'examiner. Il ne
 ,, faut en Religion que *discerner*; cela
 ,, se fait sans ce long travail, qu'on nous
 ,, figure.
2. D'autant plus qu'on se décharge
 ,, de mille questions inutiles, en se bor-
 ,, nant à ce qui est nécessaire au salut.
3. Ce discernement se fait beau-
 ,, coup plus par la grace, que par la
 ,, raison: c'est pourquoy chacun en est
 ,, capable. Vous le dites vous-même
 ,, dès l'entrée: *C'est Dieu qui nous con-*
 ,, *vertit tous,* ^a *il fait miséricorde à qui*
 ,, *il fait miséricorde.* Cependant dans
 ,, tout le reste de vôtre Ouvrage vous
 ,, semblez compter la grace pour rien,
 ,, qu'il falloit compter pour toutes cho-
 ,, ses.

4. Il
 a Rom. 9: 15. & 18. Exod. 33: 19,

4. Il est vray qu'ordinairement & communément la raison est droite à cause de l'ouvrier bon & intelligent qui l'a formée; ce qui fait que le grand nombre des avis contre le petit nombre est une espece de certitude dans les choses humaines. Mais rien n'est plus faux en Religion, où la grace & l'élection se declarent d'ordinaire, ou du moins assez souvent, en faveur du petit nombre contre le grand, & font le seul fondement de la certitude.

5. Ne diroit-on pas que vous n'avez jamais entendu parler de *beaucoup d'appelés, & peu d'élus*, ^a *de la voye étroite, de la porte étroite, du petit troupeau à qui le Royaume est destiné?*

6. Des dix Tribus d'Israël idolâtres ^b pour deux qui demeurèrent fideles; d'Elie ^c qui croit estre demeuré seul; des sept mille dispersez & cachez que Dieu connoissoit pourtant, & qui n'avoient point fléchi le genou'il devant Baal; du monde entier qui s'est trouvé Arrien au dire de S. Jérôme ^a?

7. Il nous suffit donc d'avoir le témoignage de la grace en nos cœurs, & de consulter tous les jours les Ecritures,

^a *Matth. 20: 16. Matth. 7: 13. & 14. Luc. 12: 32.* ^b *3 Reg. 11.* ^c *3 Reg. 19: 10, 18.*
^d *Dialog, adv. Lucif.*



„ tures, pour voir si ce qu'on nous dit
 „ est véritable, comme faisoient ceux
 „ de Berée ^a: passage si précis & si formel
 „ pour nôtre principe, que nous ne
 „ comprenons pas pourquoy ce que l'E-
 „ sprit de Dieu même a loué en eux,
 „ nous est aujourd'huy reproché comme
 „ une erreur, & comme un crime.
 „ 8. Au contraire quel chemin abre-
 „ gé nous proposez-vous beaucoup plus
 „ long que tous les autres? Il est plus
 „ mal-aisé de connoître la véritable E-
 „ glise, que de juger tout le reste des
 „ questions qui nous separent. Qui
 „ pourra nous dire si c'est la Romaine,
 „ ou la Grecque, ou l'Abyssine, puis-
 „ que vous ne voulez pas que ce soit la
 „ Reformée? Joignez ensemble tous
 „ les Chrétiens Protestans, ou autres,
 „ qui ne reconnoissent point Rome; &
 „ le grand nombre ne fera plus de vôtre
 „ côté. S'il faut condamner toutes les
 „ heresies, non par l'autorité de l'Ecri-
 „ ture, mais par celle de l'Eglise; il
 „ faut donc sçavoir quelles ont été ces
 „ heresies, en quel temps, comment
 „ & pourquoy l'Eglise les a condam-
 „ nées; qui est un travail infini.

O souveraine Raison qui voiez les é-
 garemens de nostre raison humaine,
 donnez-vous gloire à vous-mesme, ne

per-

^a Act. 17: 11.

permettez point que nous prenions des mots pour des choses, nos imaginations pour vos oracles, & quelque autre pour vous.

SECTION II.

Réponse à ces objections, & premierement à ces deux: Il ne faut que discerner, & discerner seulement ce qui est nécessaire au salut.

I. **N**ous aurions négligé les deux premières objections, si elles ne seroient de chemin pour celles qui doivent suivre.

Il n'est pas besoin, dit-on, d'examiner, mais de discerner. Plust à Dieu que nous n'eussions à disputer avec nos Freres que sur des mots: ce sera examiner, ce sera discerner, s'ils veulent; mais cette objection ne dit rien; ou c'est la même que nous avons déjà détruite, quand ils nous disoient ^a, Il ne faut point de grand examen, parce que la chose est claire. Qu'ils remarquent seulement par cet exemple comment on les abuse souvent avec des termes équivoques. Il y a un discernement facile, prompt, certain, sans examen; c'est sans doute celui dont ils entendent parler.

P 3

ler.

^a Traité de l'Examen, Sect. 3. Art. 2.



ler. Il y a un discernement difficile, incertain, & où ce que l'on peut avoir de certitude, est le fruit & l'effet de l'examen: c'est celui auquel on les engage. Quand on est au pied d'une tour, on discerne facilement, promptement, certainement, sans examen, qu'elle est carrée & non pas ronde; & c'est à ce discernement proprement dit, que l'on compare d'ordinaire les premières lumières du sens commun, ou leurs suites prochaines & nécessaires: En un mot, toutes les veritez que l'esprit découvre comme d'un coup d'œil. *Le tout est plus grand que sa partie: A choses égales ajoutez choses égales, les tous seront égaux.* Mais supposant qu'on soit à une certaine distance de la tour, il sera impossible de discerner si elle est ronde ou carrée. A une autre distance encore il ne sera pas impossible, mais difficile, on pourra s'y tromper, il y faudra revenir à diverses fois, & croire ce qui paroîtra le plus souvent, ou au plus grand nombre. C'est en ce sens là qu'on peut d'une manière moins propre appeller discernement dans les choses de l'esprit, l'effet d'un long & laborieux examen. Un Juge habile, equitable, exact, après avoir vû sur les productions des Parties un gros procès, & quar-

quantité de piéces inutiles, mais qu'il faloit voir pour seavoir qu'elles étoient inutiles; vient enfin à discerner qu'il y a dix questions importantes dans ce procès, soutenues de part & d'autre de raisons vraies ou fausses, de textes & de prejuges bien ou mal appliquez. Il discerne aussi ce qui est juste, ce qui ne l'est pas, sur chacune de ces questions & c'est le fruit & l'effet de son long & laborieux examen. Mais jamais en general le discernement ni difficile & incertain, ni facile & certain, ne fonde ce qu'il a de certitude que sur l'autorité du grand nombre. Le Juge un peu raisonnable se désiera pour le moins d'avoir bien discerné, si vingt autres Juges ordinairement aussi éclairés & aussi équitables que luy, sont d'un autre avis. On se mocquera de celui qui estant au pied de la tour, la voudra trouver carrée, lorsque vingt autres la trouvent ronde. Mal-à-propos donc le petit nombre de nos Freres pretend discerner ce qu'il croit, si nôtre grand nombre discerne tout le contraire.

II. M A I S on se décharge, dit-on, de mille questions inutiles, en se bornant à ce qui est nécessaire au salut. Nous avons déjà satisfait & par avance à cette replique, dans la seconde Edi-

tion du Traité de l'Examen^a, en faisant voir à nos Freres qu'il n'y a rien de plus incertain parmi leurs Docteurs, que le nombre & la qualité des articles nécessaires au salut, de quoi ils ne sçauroient s'accorder entre eux: jusques-là qu'un de leurs Sçavans, qui est Jacques Capel, Ministre, & Professeur en Theologie, dont nous avons rapporté le passage, trouve moyen de sauver les Mahometans même. Nous ajoûtons en peu de mots, que pour connoître ce qui est nécessaire au salut dans la Religion, il faut connoître ce qui ne l'est pas; lorsque d'autres le veulent faire passer pour nécessaire; & par consequent juger toutes ces questions que l'on croit inutiles & superflûes dans le plan qu'on s'estoit fait en particulier. Plusieurs choses qui ne seroient peut-être pas nécessaires, si elles n'estoient pas revelées ou ordonnées, le deviennent par la revelation qui nous les découvre, ou par la loi qui nous les prescrit. Leur Ministre Du Moulin lui-même en quelque endroit a exprimé ce dernier avec esprit à sa maniere. *Cela n'est pas nécessaire en soi, dit-il, mais il est tres-nécessaire de n'estre pas contentieux.* Il l'a pris de Saint Paul

a Section VI. Art. 2.

Paul ^a, qui après d'autres raisons sur une question de son temps, finit par celle-ci : *Que si quelqu'un, dit-il, cherche encore à disputer ; (en un mot) nous n'avons pas cette coutume, ni les Eglises de Dieu.*

SECTION III.

Suite de la réponse aux Objections. La grace fait ce discernement, Sc. Ordre à tenir pour éclaircir cette matière. Deux distinctions à faire. L'une, entre la grace alleguée, & la grace prouvée. L'autre, entre la grace ou election d'un particulier, & la grace ou election generale d'un Peuple. Conséquences abrégées de ces distinctions.

I. **Q**UANT à la grace que nos Freres nous opposent, qui fait, disent ils, ce discernement, & qui se declare assez souvent pour le petit nombre contre le grand ; c'est de toutes leurs objections la plus forte dans leur
P 5 esprit,

^a I Cor. 11: 16. *Si quis autem videtur contentiosus esse, nos talem consuetudinem non habemus, neque Ecclesie Dei. Geneve.*

Que s'il y a quelqu'un qui vuidé être contentieux, nous n'avons pas une telle coutume, né les Eglises de Dieu.



esprit, & comme le fondement de toutes les autres; il est juste de s'y arrêter. Nous le ferons d'autant plus volontiers, qu'elle nous donnera lieu d'éclaircir & de confirmer, comme nous l'espérons, tout ce que nous avons dit de l'autorité du grand nombre, & qui a peut-estre paru nouveau, quoi-qu'il fust puisé dans les vives & claires sources de la Nature. Nous ajoûtons maintenant, & dans les vives & claires sources de la parole de Dieu. Mais nostre plan general ne sembloit pas nous permettre d'entrer alors si avant en cette question. Puisque nous nous y sommes engagez, voici l'ordre que nous y tiendrons. Deux distinctions font le denouement de toute cette grande & importante matiere. Nous allons les proposer en abrégé avec leurs consequences l'une après l'autre, que nous expliquerons ensuite par autant de Sections. Les passages & les exemples qu'on allegue pour le petit nombre, y trouveront leur place. Le reste des objections que nous ne repetons point, tomberont d'elles-mesmes; quand ce mauvais fondement sera osté.

II. PAR cette grace qui fait le discernement de la verité, nos Freres entendent je ne sçai quoi de surnaturel & de divin qui éclaire l'esprit & dé-

ter-

termine le cœur, & qui est donné du ciel aux Elûs. Car ils n'ont pas esté élus, parce qu'ils avoient ou devoient avoir cette grace; mais ils ont cette grace, parce qu'il a plû à Dieu de les élire, & de les predestiner au salut.

Ainsi dans le principe de nos Freres que nous n'approuvons pas, mais que nous voulons bien supposer avec eux pour les mieux éclaircir, grace & élection sont deux choses inséparables, & qui par cette raison se confondent dans le discours; encore qu'à le regarder de plus près, l'une soit l'effet, l'autre la cause. Mais quoy qu'il en soit, elles vont toujours ensemble. Quiconque est élu & predestiné, il a la grace, & ne la peut jamais perdre: Quiconque a la grace, il est élu & predestiné, & ne peut manquer d'être sauvé.

Cela supposé avec eux, pour n'avoir point à disputer sur les mots, nous les supplions de faire deux distinctions.

La premiere, entre la grace prouvée, & la grace alleguée.

La seconde, entre la grace d'un particulier qui suppose & enferme necessairement son élection particuliere & certaine pour le salut; c'est-à-dire, qu'il ne peut jamais manquer d'estre sauvé; & entre la grace d'un peuple,



qui suppose & enferme de même son élection certainé, mais generale pour le salut; c'est-à-dire, que ce peuple aura certainement les moyens & la voie du salut, & que de ce peuple seront toujourns pris & choisis par une seconde élection ceux qui doivent estre sauvez.

Voilà nos deux distinctions: leurs consequences que nous expliquerons & prouuerons ensuite en plusieurs Sections, sont celles-ci.

La grace prouuée decideroit tout; la grace alleguée ne decide rien, & ne doit jamais rien decider entre des personnes raisonnables.

La grace du particulier élu ne se prouue jamais, tant qu'il est au monde. Ainsi pas-un de nos Freres n'a garde comme particulier de nous pouuoir prouuer sa grace.

La grace d'un Peuple élu se prouue toujourns, & se doit toujourns prouuer: mais nos Freres comme faisant un Peuple, n'ont aucune preuve de leur grace; ils renoncent même à cette sorte de preuve, & soutiennent qu'elle n'est pas necessaire. Par consequent ni comme particuliers, ni comme peuple, ils n'ont qu'une grace alleguée sans estre prouuée.

On comprendra beaucoup mieux

en-

encore toutes ces veritez en remontant
jusqu'à la source de ces deux sortes de
grace. Leur diversité dépend de la di-
versité des promesses de Dieu.

Dieu n'a promis le salut à chaque
particulier, que sous condition, c'est-
à-dire, si le particulier use comme il
faut des moyens de salut qu'il donne à
son peuple; ce qui laisse toujours de
l'incertitude dans l'évenement. C'est-
là l'objet de nostre esperance & de no-
stre crainte.

Dieu a promis au contraire sans con-
dition à son Peuple élu de luy donner
éternellement les moyens du salut, de
les accompagner éternellement de sa
grace: c'est-là nostre certitude, & l'ob-
jet de nostre foy.

La promesse faite au particulier de le
sauver sous certaines conditions, sup-
pose par elle-même un peuple & un
Corps où ce particulier doit vivre, &
trouver certains moyens pour accom-
plir ces conditions, la parole, les Sa-
cremens, un ordre public qui gouver-
nera ce Corps.

Ce Corps a d'ailleurs ses promesses
précises d'une assistance perpetuelle de
Dieu.

Ces promesses de Dieu ont esté faites
à des hommes à la maniere des hom-
mes, & dans le langage des hommes,

selon lequel, & selon toute bonne & droite raison, ce qui est acquis à un Corps, n'est point acquis au particulier qui se separe du Corps; n'est point acquis au petit nombre qui se separe du grand; mais au grand nombre qui demeure toujours ce qu'il estoit, & retient le nom & les droits du Corps.

Ainsi l'autorité du grand nombre est puisée, d'un costé dans les sources de la Nature, à cause de l'Ouvrier tout intelligent & tout bon, comme il a esté expliqué au Traité de l'Examen; d'autre costé dans les sources de la revelation, à cause des promesses de Dieu, qui ne peuvent avoir un autre sens raisonnable, comme nous esperons de le faire voir dans ce Traité.

D'ailleurs, c'est un principe commun entre nos Freres & nous, que la Grace ne détruit point la Nature, & ne fait que la purifier & que l'élever. L'Auteur tout intelligent & tout bon de la Nature, est aussi l'Auteur tout intelligent & tout bon de la Revelation. Si sur ce fondement de son intelligence & de sa bonté, le grand nombre fait nostre certitude dans la Nature seule; sur ce mesme fondement le grand nombre doit faire nostre certitude dans la Revelation ajoutée à la Nature.

Il se peut faire néanmoins dans la Nature, que le petit nombre ait la certitude contre le grand; mais ce n'est pas à armes égales, qui est l'expression dont nous nous sommes servis au Traité de l'Examen: c'est avec des instrumens & des moyens particuliers visibles & sensibles, que le grand nombre n'a pas, & c'est ce qui fait que le petit peuple des Mathematiciens est assuré de ses démonstrations contre le grand peuple des Paysans qui ne les comprend pas. Il se peut faire de mesme dans la Revelation, que le petit nombre ait la certitude contre le grand, mais c'est avec des moyens particuliers, & des preuves visibles & sensibles de sa grace; ce qui a fait quelquefois la certitude du petit troupeau contre tout le reste du monde. Mais jamais le petit troupeau n'a esté bien fondé contre le grand sans ces moyens particuliers, & en nul temps la conduite de Dieu n'a esté autre sur son Eglise.

Si nous éclaircissions & prouvons tout ce que nous venons de dire; si la grace simplement alleguée ne doit rien faire sur les gens raisonnables; s'il est vray que nos Freres, ni comme particuliers, ni comme peuple, ne scauroient prouver leur grace; si nous sommes fondez pour le grand nombre, non seu-

seulement en la Nature , mais en la promesse de Dieu ; si jamais ni dans sa conduite ordinaire , ni dans sa conduite extraordinaire sur son Eglise, il n'a preferé le petit troupeau au grand, qu'avec des marques visibles , sensibles, & convaincantes de sa grace, dont nos Freres avouënt de bonne foy qu'ils n'en ont aucune : N'aurons-nous pas montré invinciblement la vanité de leur objection : *La grace fait le discernement. La grace se declare ordinairement ou assez souvent pour le petit nombre.* Suivons donc , & examinons nos deux distinctions , leurs parties & leurs consequences l'une après l'autre.

Vous , Seigneur , nostre esperance, nôtre force, & nostre courage, donnez-nous cette grace dont nous disputons si souvent sans la connoître, & que ce soit pour nos Freres, comme pour nous.

SECTION IV.

La grace prouvée decideroit tout ; la grace alleguée ne decide rien.

I. **L**A grace prouvée decideroit tout ; qui en peut douter ? Luy resister, ce seroit resister à Dieu ; nous n'avons pas ce dessein , ni nos chers Freres.

La

La grace alleguée ne décide rien ; qui en peut douter encore ? Par tout où il s'agit de certitude, par tout où l'on raisonne & où l'on dispute, ce qui n'est point prouvé, est comme s'il n'estoit point.

II. QUE nos Freres nous prouvent leur grace, & nous les suivrons : mais s'ils nous alleguent simplement leur grace, nous n'en ferons rien, car les Anabaptistes, car les Trembleurs, car les Sociniens nous allegueront aussi la grace comme eux ; & s'il ne tient qu'à être fortement persuadez, ils le feront encore plus que nos Freres. En chacun la prévention imitera la foy, comme le flateur imite l'ami ; c'est la comparaison de Clement Alexandrin : nous y pouvons ajoûter, & le flateur en fera ordinairement plus que l'ami. Si cela a lieu, il n'y aura plus d'Eglise, ni de lien commun entre les Chrétiens. Nous serons reduits à un peuple de Phantiques & d'Enthoufiastes, dont chacun s'assurera qu'il est guidé par l'Esprit de Dieu, sans se mettre en peine de ce qui guide les autres. Plus de raisonnement entre les hommes, plus de moyen de s'éclaircir, & de se persuader les uns les autres. Le plus impertinent de tous les Sophistes, après avoir violé toutes les regles naturelles du bon

en la
ans fa
con-
glise,
and,
enfi-
face,
e foy
nous
té de
scer-
ment
Sui-
x di-
onse-
nce,
don-
spu-
, &
me
grace
out;
ster,
vons
eres.
La

bon sens, se rira de nous, lorsque nous ne pourrons pas, mesme, comprendre ce qu'il croit ou veut croire: C'est, dira-t-il, que j'ai la grace, & que vous ne l'avez pas. Ce seroit, à la verité, un moyen fort court pour soutenir toutes les erreurs, aussi bien que celle de nos Freres; & l'on ne peut pas dissimuler que leurs premiers Reformateurs n'avoient presque autre chose dans la bouche. Mais on leur fit tant la guerre sur cet esprit particulier, que leurs successeurs en ont eu honte. Ce n'est plus aujourd'hui qu'à l'extrémité, & quand on n'a plus rien à dire, qu'on revient à cette grace alleguée sans être prouvée. Gardons-nous seulement de prendre le change ni ici, ni dans toute la suite du discours, & retenons bien que nous n'examinons pas les raisons de nos Freres pour se separer de l'Eglise, mais que nous examinons seulement leur grace, c'est-à-dire, si reconnoissant avec nous, comme ils font, l'autorité du grand nombre dans la Nature, ils peuvent la rejeter dans la Religion Chrétienne, à cause de la Grace, quoi qu'ils ne puissent prouver cette grace, comme nous l'allons voir.

SECTION V.

Suite de l'explication promise. La grace du particulier ne se prouve jamais, tant qu'il est au monde. Pas-un de nos Freres comme particulier ne sçauroit donc prouver sa grace.

I. Il est impossible au particulier comme particulier, tant qu'il est au monde, de prouver aux autres sa grace, dont il n'a luy-même aucune preuve convaincante. Pas-un de nos Freres ne sçauroit donc nous prouver sa grace comme particulier. Rien n'est plus important que de s'arrester un peu avec eux sur cet endroit. C'est pour eux que nous écrivons; que les Catholiques nous pardonnent si nous éclaircissions & si nous prouvons ce qui parmi nous n'a aucun besoin d'éclaircissement ni de preuve.

Non seulement Dieu connoist seul le secret des cœurs, mais il n'y a que son Esprit seul qui sçache le secret de son Esprit. Qui eust dit que la Femme pechereffe obtiendrait par sa tendresse & par son amour la recompense des Vierges? Que le Brigand puni pour ses crimes trouveroit dans son supplice le privilege des Martyrs? Saul perfec-

a *Act.* 1: 24. b *I Cor.* 2: 11.



cute la doctrine Chrétienne ; mais il en va être lui-même un des plus fermes appuis. Judas selon toutes les apparences avoit fait des miracles aussi-bien que tous les autres Apôtres , & la première Eglise a vû des personnes ornées de ce don celeste , qui l'ont épouventée par leur chute , & à qui Nôtre Seigneur dira lui-même au dernier jour , *a Je ne vous connois point.* L'homme peut se repaître de vaines pensees ; mais Dieu ne se départira point de son droit de Souverain. Jamais nous n'aurons tant de part à sa faveur , qu'il ne nous faille apprehender sa disgrâce : jamais en ce monde nous ne ferons si malheureux & si éloignez de luy , qu'esperant en sa bonté , nous ne puissions aspirer à sa gloire. Il couvre , pour nous , d'une obscurité impenetrable , ce qu'il a resolu , parce qu'il ne veut pas que nous l'aimions sans le craindre , ni que nous le craignons sans l'aimer. Avec les lumieres & la sagesse de Salomon ; avec un cœur aussi droit que celui de David , en un mot , selon le cœur de Dieu ; avec toute la ferveur & toute la fermeté de S. Pierre , vous tomberez , pour peu qu'il plaïse

Matth. 7: 22. Et in nomine tuo multas virtutes fecimus , & tunc confitebor eis quia nunquam novi vos.

plaise à la main toute puissante qui vous soutient, de vous faire sentir votre foiblesse. Défendez-vous de toutes les attaques du dehors, priez à toute heure, jeûnez souvent, donnez en aumônes une partie de vos biens: vous portez encore en vous-même votre plus dangereux ennemi; & si l'humilité n'accompagne vos prieres comme vos actions, il n'y a point de publicain si injuste, qui ne soit plus facilement justifié que vous. Au lieu donc de vous reposer sur la vocation & sur l'élection, & de dire: Seigneur, je vous rends grâces de ce que je ne suis point du nombre des reprouvez; *travaillez à votre salut avec crainte & tremblement*; (cette conclusion est de S. Paul ^a) *travaillez plutôt avec soin*; (cette autre conclusion est de S. Pierre ^b) *travaillez plutôt avec soin à affermir & votre élection & votre vocation par vos bonnes œuvres*. Ce qui a besoin d'être affermi, n'est pas assuré. S'il est certain & arrêté dans les conseils éternels de Dieu, à qui toutes choses sont également présentes, le commencement & les suites, les causes & les effets, les moyens & la fin; il est néanmoins incertain & douteux parmi les hommes. Aussi le Ministre Diodati, dont les Notes sont estimées parmi nos

Fre-

^a Philipp. 2: 12, ^b 2 Pet. 1: 10.

Freres, a dit sur ces mots, **AFFERMIR VOSTRE VOCATION** : *Non certes en elle-même qui a toute sa subsistence & force de Dieu & de son bon plaisir, Rom. 9: 11. 16. mais au sentiment, certitude & apprehension que le Fidele en doit avoir.*

II. Cette autorité pourra confirmer à nos Freres ce qui a esté dit au Traité de l'Examen. C'est que le mauvais principe de leurs premiers Auteurs est abandonné par les derniers. Qu'ils ne confondent plus l'esperance du Fidele pour son propre salut, touÿours douteuse, avec sa foy, touÿours certaine, pour les veritez de la Religion, & pour les promesses generales de Dieu. De ce mauvais principe pourtant, ou reçu ou reÿetté, dépend tout ce que nous traitons ici. Si quelqu'un de nos Freres nourri dès l'enfance dans ce dogme pernicious, croit qu'il luy est impossible de n'estre pas sauvé, il croit en mesme temps qu'il luy est impossible d'errer en la Foy : l'un enferme l'autre : & par consequent il se dit ou confusément ou distinctement à luy-mesme ce qu'il n'ose dire aux autres : *L'Eglise n'est pas infallible, mais moy je suis infallible.* Nous n'avons rien à repliquer, sinon qu'il ne raisonne plus, en prenant pour prouvé à nostre égard,

égard, ce qu'il ne sçaurôit se prouver à luy-même. Au contraire, si ouvrant les yeux à nos raisons, ou plutôt à sa propre foiblesse, il sent bien qu'il ne peut se répondre infailliblement de son salut sur sa bonne volonté prétendue, il demeurera facilement d'accord qu'il peut encore moins se répondre de ce même salut sur sa lumière prétendue & particuliere, opposée à la lumière generale du grand nombre. D'ailleurs il ne peut pas nous paier de cette distinction: La grace m'assure contre l'erreur, mais elle ne m'assure pas contre le vice; son principe que nous supposons avec luy, le luy défend. S'il a la grace, il ne la peut perdre, il ne peut perir ni d'une maniere ni d'une autre, il est infailliblement sauvé. S'il sent qu'il n'est pas infailliblement sauvé, il sent qu'il n'a pas la grace, & par conséquent qu'il se peut faire que sa lumière le trompe. Il doit donc chercher avec nous quelque autre lumière qui ne puisse jamais le tromper.

III. Les passages si souvent alleguez par nos Freres *de la voye étroite*, ^a *de la porte étroite par laquelle peu de personnes peuvent entrer, du petit nombre d'Elus parmi beaucoup d'appellez*; s'ils font quelque chose à la question, ils

con-

^a *Matth. 20: 16, Matth. 7 13.*

confirment tout ce que nous venons
 de dire. Ils parlent du petit nombre
 d'Elûs dans l'Eglise visible, non pas
 du petit nombre qui composera l'E-
 glise visible. Autrement nos Freres
 prouveroient trop, & beaucoup plus
 qu'ils ne veulent. Il s'ensuivroit que
 le petit nombre marqueroit toujous
 & perpetuellement la veritable Egli-
 se: en quoi les Sectes les plus extrava-
 gantes auroient trop d'avantage sur
 eux & sur nous. Mais ces paroles divi-
 nes ont un sens bien clair, quand on les
 lit en leur place. Le voici en peu de
 mots: Si elles nous représentent un
 chemin étroit, une porte étroite, ce
 n'est pas pour faire entendre que les
 uns empêchent les autres de marcher
 & d'entrer. (On s'accorderoit facile-
 ment d'aller à la file, & tout le monde
 marcheroit & entreroit.) C'est pour
 nous avertir au contraire que personne
 ne marchera ni n'entrera à son aise,
 sans se contraindre, sans se blesser, sans
 qu'il lui en coûte, peut-être, une par-
 tie de lui-même, quelque chere qu'el-
 le lui soit, une main, un pied, un œil,
 comme l'Évangile le dit ailleurs. En
 tous ces endroits il n'est pas question
 de la doctrine, mais des mœurs. Nous
 n'avons pas assez de foi, & nous som-
 mes trop indignes du salut, si les delices

d'o

d'une vie eternelle ne nous touchent plus vivement que les commoditez de celle-ci. C'est pourtant ce que l'homme n'obtient jamais qu'avec peine de la chair & du sang. Cela lui est quelquefois plus difficile, que d'entrer par une porte fort étroite avec un grand & vaste fardeau; plus difficile mesme, dit N. S. que de faire passer un chameau par le trou d'une éguille. Nous pouvons dire hardiment comme les Disciples, non pas difficile seulement, mais, à ce compte, tout-à-fait impossible, pourvû que nous ajoûtions comme le Maître, impossible à l'homme, mais possible à Dieu; & par consequent possible à l'homme avec Dieu, c'est-à-dire, avec le secours de sa grace. On est assuré du grand nombre qu'il appelle; c'est la grace generale qu'il fait à l'Eglise, & qui se prouve toujours: on n'est pas assuré du petit nombre qu'il choisira dans le grand; c'est la grace du particulier qui ne se prouve jamais. La parabole abregée de la porte étroite le represente tres-naturellement. Plusieurs prétendent entrer par cette porte, ils la voient, ils y vont, ils y courent, ils s'y empressent; mais s'ils y entreront, ou non, personne ne le peut dire, que quand ils seront entrez.

Q

SE-

SECTION VI.

La grace d'un peuple élu se prouve toujours. Mais nos Freres, comme peuples, ne peuvent prouver leur grace, & ils en conviennent.

I. **D**EPLORONS ici le malheur de nos Freres, qui passent d'erreur en erreur. Nous avons vû qu'ils vouloient rendre certain ce que Dieu a voulu être toujours incertain, la grace & l'élection du particulier. Ici, au contraire, ils tâcheront de rendre incertain ce que Dieu a voulu être toujours certain, la grace & l'élection du peuple élu.

II. En effet, cette élection n'est autre chose que la volonté publique & déclarée de Dieu pour son Eglise. Il a fait alliance avec elle, il l'a juré, il ne s'en repentira nullement. C'est un pacte, un contract, un traité de paix, dont le ciel & la terre ^a sont témoins, dont il a voulu que son peuple eût toujours la preuve à la main, pour ainsi dire, & ne pûst jamais douter. Il lui a bien donné une lumiere particuliere que les autres peuples n'ont pas, qui éclaire son esprit, qui touche son cœur; mais il luy a donné en mesme temps de quoy montrer aux autres peuples, & de

^a Deuteronom. 4. 26.

& de quoy se montrer à luy-mesme, que cette lumiere n'est pas une imagination & une chimere. Si elle est divine d'un costé, parce qu'elle vient de Dieu, & qu'elle surpasse nos forces, elle est humaine d'un autre costé, parce qu'elle éclaire les hommes en hommes, par les lumieres naturelles & communes à tous. Jamais, en un mot, il n'y eut de temps où il ne fût tres-raisonnable d'entrer ou de demeurer dans l'Eglise. Jamais de peuple élu, de troupeau, ni petit ni grand, choisi pour le royaume du ciel, qui n'eût sa grace non pas alleguée seulement, comme nos Freres, mais tres-bien prouvée.

III. Ils demeureront facilement d'accord de ce principe, tant que nous n'en tirerons point de consequence contre eux. Pas-un d'eux, que nous sçachions, n'a desapprouvé ce que nous avons expliqué sommairement au Traité de l'Examen: comment la raison nous rend Chrétiens, en examinant, non pas le fond des mylteres trop au dessus de l'homme; mais la maniere dont ils sont venus à nous, qui ne peut être que divine; les propheties, les miracles, les qualitez de ceux qui ont annoncé ces merveilles après les avoir vûes, le succès de leurs

travaux, la conversion generale du monde contre toutes les apparences humaines. Plusieurs des leurs ont traité la mesme matiere beaucoup mieux & plus au long, en défendant la Verité de la Religion Chrétienne.

IV. Il faut donc que chaque peuple élu puisse prouver son élection. Mais pressions un peu nos Freres par ce principe, ils n'en voudront plus.

V. Nous n'avons pas besoin de cette preuve, nous diront-ils; nos propheties sont les vôtres; nos miracles sont ceux des Apôtres; nostre grace, en un mot, est celle qui vous fait Chrétiens, & nous fait Chrétiens. Ils disent tres-bien, tant qu'ils sont un même peuple avec nous; mais tres-mal, dés qu'ils sont un nouveau peuple qui se separe du nôtre: un peuple que nous sommes obligez d'excommunier, & qui se croit obligé de nous excommunier de même; un peuple à qui nous fermons la porte du ciel, ou qui nous la ferme, selon nos communs principes, prouvez au Traité de l'Examen; un peuple enfin qui nie nostre élection & nostre grace, & à qui nous nions la sienne.

VI. S'ils ajoutent (car il faut s'attendre à toutes les vaines subtilitez) qu'ils prouvent la verité de leur grace par

par la verité de leur doctrine qui les fait être le veritable peuple de Dieu, & par consequent ce peuple dont la grace est prouvée; c'est ce que nous avons déjà appellé prendre le change. Nous le repetons encore, il ne s'agit pas ici de juger de la grace par la doctrine, mais au contraire de juger, pour ainsi dire, de la doctrine par la grace que nos Freres alleguent, & qu'ils ne prouvent pas. La question que nous traitons uniquement, est de sçavoir si l'argument du grand nombre qui est convaincant & certain parmi ceux qui ont la même nature, ne l'est pas aussi parmi ceux qui ont la même revelation à cause de l'Auteur tout intelligent & tout bon, & de la revelation & de la nature, qui sera néanmoins trompeur ou trompé, si les lumieres qu'il donne à tous, ne réussissent que rarement & pour quelques-uns, & sont ordinairement fausses.

Nous pourrions en demeurer-là, mais puisque l'Erreur prend mille formes differentes pour tromper les hommes, il ne doit pas être défendu à la Verité de les détromper en se montrant par toutes ses faces differentes. Tantost elle regardera les choses en elles-mêmes; tantost dans leurs effets; tantôt dans leurs causes; mais elle se trouvera

Q 3

une



une par-tout. Nous comprendrons mieux l'incertitude de cette grace du particulier sur laquelle nos Freres se fondent, & la certitude de cette grace générale du peuple qu'ils veulent ébranler, si nous remontons jusques à la source commune de l'une & de l'autre.

SECTION VII.

Confirmation de toutes ces veritez. Diversité entre les promesses que Dieu a faites au particulier & au peuple. Il est dangereux de se promettre plus que Dieu ne nous a promis. Il n'a rien promis au particulier, ni par consequent au petit nombre, que sous des conditions dont l'évenement est incertain.

I. LA diversité de ces deux sortes de grace vient de la diversité des promesses de Dieu. Il ne doit rien à l'homme, mais il se doit à luy-mesme d'être veritable & fidele, & il n'y eut jamais ombre de changement en lui. Il n'a rien promis au particulier que sous des conditions dont l'évenement est incertain. Il a fait à son peuple des promesses sans condition & certaines. C'est ce que nous avons maintenant à considerer.

II. Nous errons toûjours dangereusement, & tres-dangereusement, quand

quand nous nous promettons de la part de Dieu avec certitude ce qu'il ne nous a point promis; & nos bonnes intentions ne font jamais là-dessus une bonne excuse. C'est ajouter à sa revelation; c'est le faire menteur comme nous; c'est mettre en sa place une vaine image, l'ouvrage de nos pensées, l'invention de nôtre cœur, aux termes de l'Écriture.

III. Qui croiroit qu'on pût jamais se former une idée trop grande & trop vaste de sa souveraine bonté. Tout est, sans doute, égal en lui, parce qu'il est un & infini, de quelque côté qu'on le regarde: mais il semble qu'à nôtre égard, & pour nôtre maniere de concevoir, il ait voulu donner un grand avantage à sa bonté sur tout le reste de ce qu'il nous a revelé de sa nature divine. Témoin cette multitude^a de ses miséricordes dont il nous parle; témoin le Pseaume^b, où il repete jusqu'à vingt-sept fois, qu'il est bon, que sa miséricorde dure éternellement; & cét autre passage^c, où il compare sa justice à la hauteur des montagnes, sa fidélité à la hauteur des nuées, sa miséricorde à la hauteur du ciel. Cependant, promet-

tez-vous de cette souveraine Bonté plus

Q 4

^a Psal. 50. ^b Psal. 135. ^c Psal. 35. 36.

plus qu'elle ne vous a promis, oubliez un peu, qu'elle ne se separe jamais de sa souveraine justice; que c'est un Dieu jaloux, un feu consumant; qu'il est bon aux bons, terrible aux mauvais; que sa patience devient non seulement colere, mais fureur; & par la plus forte des expressions, dont il se soit peut-être jamais servi, qu'en nous pervertissant ^a nous le pervertissons lui-même. Vous tomberez, pour l'avoir voulu faire si bon, & à vôtre maniere plutôt qu'à la sienne, dans la plus dangereuse des erreurs, avec laquelle ni Loi, ni Foi, ni Religion ne se scauroient accorder.

IV. Saint Pierre scavoit & sentoit qu'il aimoit son Maître plus que tous les autres Disciples ne l'aimoient. Il n'ignoroit pas ce que ce cher Maître lui avoit dit tant de fois ^a, que l'homme ne pouvoit rien sans Dieu. Avoit-il aussi un mauvais dessein, quand il disoit: Seigneur ^b, tous les autres pourroient vous abandonner, que je ne vous abandonnerai point? Nullement: mais à cet amour divin il mêloit une confiance humaine. En un mot, il se promettoit à lui-même ce que Dieu ne lui avoit point promis. Dieu permit que

^a *Psal.* 17. 27. Et cum perverfo perverteris.
Ev. Jean. 15. 5. *c. Matth.* 26. 33.

cette premiere faute fût suivie d'une plus grande, afin qu'il effaçât l'une & l'autre par les larmes ameres de sa penitence. Quelle difference n'y a-t-il pas cependant ? nous ne disons pas, entre Saint Pierre & nos Freres, quoy que sans doute ils en demeureroient d'accord, mais entre ce transport d'amour divin mêlé d'amour propre, qu'on voit en Saint Pierre, & ce dogme établi d'un grand sang froid par nos Freres: Nous avons la grâce, & elle ne nous peut jamais manquer.

V. Qu'ils s'observent un peu là-dessus. Rien n'est si commun que de leur entendre dire dans ce faux principe: Je ne me donne rien à moy-même, je donne tout à la grace de Dieu: Je ne suis pas un Docteur: Je ne suis qu'une simple femme peu éclairée: Je ne me vante pas d'être infaillible, mais je lis l'Écriture sainte incessamment avec *humilité & dévotion*. C'est un moyen infaillible de rencontrer la verité; (voilà le mot nouveau & favori d'un de leurs derniers Auteurs^a) je sens que je l'ai rencontrée, & je m'affure que je la rencontreray toujours. O verité! O foi! O assurance! O infaillibilité de rencontre & de hazard! Et comment se peut-

il

a M. Jurien, *Système de l'Eglise.*

il faire que vous détruifant si vifiblement vous-même, vous ayez abusé les éprits? Retenons nôtre charitable indignation, & raisonnons plus paifiblement avec nos Freres. Si Dieu vous a promis tout ce que vous dites, vous faites tres-bien. Si Dieu ne vous l'a point promis, & que vous vous le promettiez à vous-même, vous faites tres-mal, & vous tombez dans une erreur tres-dangereuse.

VI. Nous laissons maintenant à part ce que nous vous dirons toujourns en passant, pour n'en pas perdre le droit, qu'il faudroit avant toutes choses nous montrer dans l'Ecriture sainte en propres termes cette promesse de vôtre Docteur: *Quiconque lira ce livre avec humilité & devotion, il rencontrera infailliblement le veritable sens de tous les passages par sa seule lumiere & sa seule grace.* Au lieu de quoi on vous montre que l'Ecriture elle-même renvoye à la Tradition^a; dit elle-même, qu'elle

^a 2 Thessal. 2. *Tenete traditiones quas didicistis sive per sermonem sive per epistolam nostram. (Geneve.) Retenez les enseignemens que vous avez appris, soit par nostre parole, ou par nostre epitre.* 2 Petr. 3. 16. (Geneve.) *Entre lesquels il y a des choses difficiles à entendre que les ignorans & mal assurez tournent, comme aussi les autres Escritures, à leur propre perdition.* 2 Petr. 1. 20. (Diodati.) *Sachant premierement cela, que nulle prophetie de l'Ecriture n'est de la propre interpretation d'aucun, &c. (Geneve.) Que nulle prophetie n'est de parti culiere declaration, &c.*

Il a des endroits obscurs, dont plusieurs abusent pour leur perte; ajoutez enfin, qu'il n'appartient pas à chaque particulier de l'expliquer de son chef.

VII. Mais posons pour un peu de temps avec vous, que cette promesse fust dans l'Écriture. Nous vous demandons si elle seroit plus claire, plus expresse, d'autre nature enfin, que celle-ci qui s'y trouve en effet, en autant de mots & dans la bouche de Notre Seigneur à lui-même: *Quiconque croira, & sera baptisé, sera sauvé.* Vous demeurerez d'accord que non; & nous en tirerons cette conséquence, qu'encore que cette promesse, *Quiconque lira ce livre avec devotion, &c.* semblât absoluë, elle se reduiroit par nécessité, comme celle-ci, *Quiconque croira, & sera baptisé, &c.* à diverses conditions, dont l'événement seroit toujours incertain pour chaque particulier, & qu'elle seroit seulement absoluë & simple pour tout le Corps de ceux à qui elle auroit été faite. Ceci vous sera encore plus expliqué dans l'article suivant.

VIII. Nulle promesse n'est faite par l'Écriture à pas-un des particuliers qui sont aujourd'hui, en son nom propre,

Q 6 ni

a. Marc. 16. 16.

ni à Paul, ni à Apollos, ni à Ceph-
 as. (Nous userons de ces noms com-
 me l'Apôtre, plutôt que de ceux des
 Jurisconsultes ou des Philosophes.)
 Mais Paul, Apollos & Ceph-
 as appliquent avec raison les promesses genera-
 les faites à tous: car elles leur appartiennent
 en commun & par indivis, comme on parle;
 chacun y a le mesme droit. De ces promesses
 communes à tous, les unes sont avec une
 condition expresse que chacun doit accomplir.
 Sur celles-là il est tres-aisé d'être d'accord,
 parce que le droit & la possession de Paul
 ne troublent point le droit & la possession
 d'Apollos, ni le droit & la possession de
 Ceph-
 as, comme, par exemple: ^a Dieu rendra à chacun
 selon ses œuvres. ^b Si vous gardez mes
 commandemens, vous demeurerez en mon
 amour. Paul fera ce qu'il voudra, il
 ne s'ensuivra rien contre Apollos, ni
 contre Ceph-
 as; & chacun sera ouvrier
 avec Dieu de son propre salut. Il y a
 d'autres promesses generales, où la
 condition n'est pas exprimée, mais
 où il faut la sousentendre par neces-
 sité, de peur qu'elles ne soient faus-
 ses, si Paul, Apollos & Ceph-
 as les prennent d'une maniere differente &
 contraire, le droit & la possession de
 l'un

^a Rom, 2, 6. ² Cor. 5, 10. ^b Jean, 15, 10.

l'un détruisant formellement le droit & la possession de l'autre. Telle est la promesse dont nous avons parlé : *Qui croira , & sera baptizé sera sauvé ;* au moins en ce qui regarde la doctrine de la foi & du baptême : car pour l'usage bon ou mauvais que chacun en peut faire par sa bonne ou mauvaise vie , c'est une de ces choses où nous avons dit que l'un ne sçauroit faire prejudice à l'autre. Mais quant à la doctrine , tous les Heretiques ont crû , & n'ont souvent que trop crû ; ils ont tous esté baptizez : ils ne peuvent pourtant être tous sauvez ensemble. Paul croit ce que Cephas ne peut croire : Apollos croit d'une troisième maniere que Paul & Cephas rejettent. Paul est baptizé du baptême des Juifs : Apollos ne connoît que le baptême de Jean : Cephas seul est baptizé du baptême de Nôtre Seigneur. Leurs trois manieres de croire & d'être baptizé sont opposées & contraires , chacune combat & condamne les deux autres. On ne peut les enfermer toutes dans cette proposition , *Qui croira , & sera baptizé , sera sauvé.* Il faut par nécessité la déterminer à une de ces manieres qui exclut les autres , & que le sens soit celui-ci : *Qui croira comme il faut croire : Qui sera baptizé comme il faut*



faut être baptisé, sera sauvé; comprenant sous ces termes, comme il faut, plusieurs conditions qui doivent accompagner la foi & le baptême. De la mesme forte, & par les mesmes raisons, si vous aviez trouvé en autant de mots dans l'Écriture cette promesse: Quiconque lira ce livre avec humilité & dévotion, y trouvera infailliblement le véritable sens de tous les passages; il faudroit pour la reduire à quelque bon sens, & empêcher que l'humilité & la dévotion de Paul ne s'opposassent à l'humilité & à la dévotion de Cephass, quand ils seroient d'avis contraire, s'entendre toutes les conditions d'une humilité & d'une dévotion véritable & parfaite, qui ne permettroient jamais à Paul & à Cephass de se diviser sur la foi, moins encore d'opposer chacun son propre sens au sens de toute l'Eglise.

Dieu n'a promis à pas-un particulier cette humilité & cette dévotion parfaite: il ne lui a donc pas promis ce moien infaillible de *rencontrer* la vérité. Et par-consequent ces promesses générales de Dieu, lors même qu'elles paroissent absolues & simples, ne sont, à l'égard du particulier, que sous des conditions toujours incertaines, qui est ce que nous voulions prouver.

S. E.

SECTION VIII.

Dieu a fait au contraire au Peuple élu des promesses sans condition & certaines, qui ne peuvent s'appliquer qu'au grand nombre. Preuve generale de cette verité.

I. **M**AIS ces promesses, qui sont pour chaque particulier sous la condition d'un événement incertain, supposent par nécessité une promesse generale, certaine, & sans condition pour le Corps que tous ces particuliers composent, où ils trouveront toujours les moiens d'accomplir ces conditions, la parole, les Sacremens; un ordre & des loix, pour le gouvernement du Corps; la pureté de la Foi; l'exercice des vertus Chrétiennes. S'il est vrai, par exemple que cette promesse, *Qui croira, & sera baptizé, sera sauvé*, se doive expliquer ainsi, *Qui croira ce qu'il faut croire, Qui sera baptizé comme il faut, sera sauvé*; il s'ensuit nécessairement que dans ce Corps, à qui la promesse est faite, on croira, & on sera baptizé comme il faut: autrement cette promesse seroit vaine & inutile. Et si la promesse n'a été faite à ce Corps que pour un temps, il s'ensuivra que dans ce Corps,

Corps, pendant ce temps-là, on croira, & on baptisera comme il faut. Mais si au contraire la promesse a été faite pour toujours, il s'enfuira que toujours dans ce Corps à qui la promesse a été faite, on croira & on baptisera comme il faut. Or la promesse est pour toujours : car l'alliance de Dieu avec son peuple Juif ou Chrétien, est une alliance éternelle. Donc il est certain que dans ce Corps on croira, & on baptisera toujours comme il faut.

II. Ce n'est pas tout. Si nous ne voulons pas chicaner sur les expressions, & être ingénieux à nous perdre ; cette promesse, *Qui croira, & sera baptisé, sera sauvé*, contient encore pour le Corps à qui elle est faite, non seulement que toujours & perpétuellement quelqu'un du Corps croira, & sera baptisé comme il faut ; mais aussi que la maniere de croire & de baptiser, approuvée communément dans ce Corps, c'est-à-dire, par le grand nombre dans ce Corps, sera celle qui sauvera, parce que dans le langage humain, dès lors qu'on n'exprime pas une maniere particuliere de faire les choses, on entend toujours la maniere la plus ordinaire & la plus connue. Chacun de nos Freres, pour en être persuadé, n'a qu'à examiner de bonne

ne

ne foi avec lui-même, s'il ne reduira pas toujours à un pareil sens toutes les propositions semblables qu'il pourra former dans son esprit sur quelque matiere que ce soit; comme par exemple celles-ci, *Quiconque se servira de la regle & du compas, fera une ligne droite, & un cercle exactement rond. Qui usera d'un peu de vin, fortifiera son estomac. Qui employera le quinquina, arrêtera les accès de la fièvre quarte. Qui aura du merite & de la patience, réussira à la Cour, au Palais, dans les Armées.* Y a-t-il quelqu'un qui n'entende fort bien ces propositions, & toutes les autres semblables, & qui sans hesiter ne les explique d'un usage de la regle, d'un usage du compas, d'un usage du vin, d'un usage du quinquina, d'un merite, tel qu'on l'approuve ordinairement, communément, generalement en ces matieres, & dans le grand nombre de ceux dont on parle, ou à qui on parle. Si vous ne determinez ces propositions par le grand nombre, elles ne signifient plus rien; ou bien il faudroit vous exprimer d'une autre forte, & dire, *Il y a un certain usage peu connu de la regle, du compas, &c. avec lequel, &c.* Si vous ne determinez de même par le grand nombre dans le Corps de l'Eglise, *Croire*



& être baptizé; la promesse, *Qui croira, & sera baptizé, sera sauvé*, n'aura plus d'effet, & se reduira à rien. Direz-vous, par exemple, qu'il suffit, pour rendre cette promesse véritable, d'un tiers des Chrétiens, ou d'un cinquième qui croient & baptisent comme il faut? & pourquoi ne suffira-t-il pas de la dixième, ou de la centième, ou de la millième partie? Vous contenteriez-vous de trois millions d'ames? & pourquoi non de quinze cens mille, de cinq cens mille, de cent mille, de dix mille, de mille, de cent? Nous viendrons avec la mesme patience que Dieu avoit pour Sodome, ^a de cinquante justes à quarante-cinq, à trente, à vingt, à dix, & de dix enfin à un. Ainsi cette grande & belle promesse, *Qui croira, & sera baptizé, sera sauvé*, se reduira à dire: Il y aura toujours dans ce peuple, avec qui Dieu a voulu faire une alliance éternelle, au moins un homme qui croira & sera baptizé comme il faut. Le bon sens rejette cette explication; il n'y a que des esprits échauffez par la dispute, qui puissent en venir-là. Ainsi quand nous n'aurions point d'autre promesse que celle-cy, *Qui croira, & sera baptizé, sera sauvé*, il y en auroit assez aux personnes de

bon-

a Gen. 18: 28.

bonne foi pour se persuader, que toujours le grand nombre croira bien, & baptizera bien dans ce grand Corps de Chrétiens à qui la promesse est faite.

SECTION IX.

Preuves particulieres de cette verité. Promesses formelles de Dieu à l'Eglise visible.

I. **M**AIS il y a des promesses plus particulieres & plus expresses pour le grand Corps de l'Eglise visible. Elles parlent d'elles-mesmes à quiconque veut écouter. Il faut seulement admirer les détours de l'esprit humain, quand il est prevenu. *L'Ecriture, l'Ecriture*, nous disent incessamment nos Freres. Et cependant dans les deux principales controverses, celle de l'Eucharistie, qui est le plus grand obstacle de la réunion, celle de l'Eglise, qui tranche toutes les autres, l'Ecriture n'est rien. *Ceci est mon corps*^a, il y faut trouver par l'interpretation du particulier, *Ceci n'est pas mon corps*. Rien n'est, peut-être, ni plus nettement, ni plus souvent exprimé dans l'Ecriture, que l'unité, la perpetuité, l'autorité, l'infailibilité de l'Eglise visible. Il faut néanmoins employer tout son esprit à dé-

^a *Matth. 26: 26.*



détourner les paroles de leur sens naturel & ordinaire, pour ôter aux Chrétiens le seul fondement de leur repos; fondement sans lequel on ne sçauroit presque avoir plus de certitude dans la Religion que dans la Physique. Il est impossible de rien dire de nouveau sur une matiere si souvent traitée, c'est à nos Freres seulement à prendre un esprit & un cœur nouveau, & à bien examiner avec eux-mesmes, si jamais hors l'engagement où ils sont de la dispute, ils pourroient entendre autrement que nous cinq ou six passages qu'on leur allegue ordinairement sur ce sujet.

Mais, Seigneur, cét esprit & ce cœur nouveau, sans lequel on voit sans voir, & on entend sans entendre, on ne le prend point que quand vous le donnez.

II. La conclusion de tout l'Evangile en la bouche de Nôtre Seigneur, est celle-ci. *Allez, dit-il à ses Apôtres, instruisez toutes les Nations, les baptisant au nom du Pere, du Fils, & du S. Esprit, & les enseignant de garder toutes les choses que j'ai commandées. Et voici, je suis avec vous toujours jusques à la fin du monde. Il y a là-dedans un commande-*

^a En S. Matth. chap. dernier, versets penultième & dernier.

dement & une promesse : le commandement, *Allez, instruisez, &c.* la promesse, *Et voici, je suis avec vous, &c.*

Qui ne voit en premier lieu que les Apôtres ne devant pas être jusqu'à la fin du monde, ce commandement & cette promesse inseparables l'un de l'autre regardent aussi par nécessité leurs successeurs legitimes, & les successeurs legitimes de leurs successeurs, à l'infini, dans cette substitution graduelle & perpetuelle, comme parlent les Jurisconsultes. Tant qu'on instruira, tant qu'on baptizera au nom du Pere, du Fils, & du Saint Esprit, l'assistance de Nôtre Seigneur est assurée à ceux qui seront legitiment établis pour instruire & pour baptizer; & il semble avoir usurpé & affecté le terme du present, *je suis avec vous*, au lieu du futur, *je serai*, pour mieux exprimer qu'à cet égard le present & le futur ne sont que la mesme chose.

Qui ne voit aussi que Nôtre Seigneur n'est point en ce monde avec ceux qui errent en la foi, dont pas-un ne fera avec lui dans la vie à venir; & par consequent que cette promesse d'être perpetuellement & toujours avec ceux qui seront legitiment établis pour instruire & pour baptizer, est une promesse certaine que jamais ils n'erront

ront en la foi , non plus à l'avenir qu'au présent, non plus en nos jours qu'au temps des Apôtres. Ostez la promesse , vous ostez le commandement. Ou il ne faut pas instruire & baptizer; ou il faut tenir pour certain & indubitable que Nôtre Seigneur est avec nous.

A cela que répondre ? rien qui ne fasse pitié, ny qu'on puisse même trouver qu'avec des efforts extrêmes. Il faut, dit-on, borner cette promesse à quelque petit nombre de gens qui composeront en tous les temps une Eglise pure; il faut mesme qu'en certains temps cette Eglise pure, qui pourtant, aux termes de Nôtre Seigneur, doit baptizer, instruire & enseigner publiquement, vienne à disparoître, demeure cachée dans une autre Eglise visible, mais fausse & corrompue. Et quant à cette assistance eternelle de Nôtre Seigneur, elle va à faire que dans l'Eglise, en s'abandonnant d'ailleurs à toute sorte de fausses & vaines creances, on ne ruine point le fondement, & on conserve certains points essentiels au salut, que personne pourtant n'a encore pu regler ni déterminer. Où sont toutes ces distinctions, que dans l'esprit & dans l'imagination de ceux qui nous les opposent, & qui encore n'en vien-

nent

ment-là que par force, parce qu'autrement ils ne pourroient défendre leur erreur.

III. Voulons-nous voir maintenant qu'il s'agit dans cette promesse, non pas des Apôtres seuls, ni d'aucune assemblée particuliere, mais du Corps de l'Eglise visible répandue par tout le monde en diverses Eglises visibles qui n'en font qu'une ? Écoutons encore Nôtre Seigneur lui-mesme, en un lieu où les Apôtres ne font pas même nommez, & où le discours semble s'adresser manifestement à tous les particuliers ensemble comme faisant un Corps. Le voici de la Traduction de Geneve : *a Que si ton frere a peché envers toi, va & le reprends entre toi & lui seul.* (Ce precepte est general pour tous les Chrétiens, voions la suite) *Si il t'écoute, tu as gagné ton frere;*

mais

a Matth. 18: v. 15, 16, 17, 18.

15 Si autem peccaverit in te frater tuus; va-de, & corripe eum inter te & ipsum solum. Si te audierit, lucratus eris fratrem tuum.

16 Si autem te non audierit, adhibe tecum adhuc unum, vel duos, ut in ore duorum vel trium testium stet omne verbum.

17 Quod si non audierit eos, dic Ecclesia. Si autem Ecclesiam non audierit, sit tibi sicut ethnicus & publicanus.

18 Amen dico vobis, quaecunque alligaveritis super terram, erunt ligata & in caelo; & quaecunque solveritis super terram, erunt soluta & in caelo.



mais s'il ne t'écoute, prends-en avec toi encore un ou deux, afin qu'en la bouche de deux ou trois témoins toute parole soit ferme. Que s'il ne daigne les écouter, dis-le à l'Eglise; & s'il ne daigne écouter l'Eglise, qu'il te soit comme les Païens & Peagers. En vérité, je vous dis, que quoi que vous aurez lié sur la terre, il sera lié au ciel, & quoi que vous aurez délié sur la terre, il sera délié au ciel. Derechef, je vous dis, que si deux d'entre vous s'accordent sur la terre, de toute chose qu'ils demanderont, il leur sera fait de mon Pere qui est es Cieux: car là où il y a deux ou trois assemblez en mon nom, là je suis au milieu d'eux.

Remarquons en premier lieu qu'il s'agit-là d'une Eglise tres-visible, car elle juge des differends entre les Freres.

Mais son autorité ne se borne pas à ce seul droit: Quelque chose qu'elle ait lié sur la terre, il sera lié au ciel. Donc elle lie & délie sur la doctrine, comme sur les mœurs elle ouvre & ferme la porte du ciel.

Cette Eglise a précisément la même promesse qui a été faite aux Apôtres: Je suis au milieu d'eux; & elle l'a en quelque lieu qu'elle délibere & qu'elle prie, quand ce ne seroit qu'au nombre de

de deux ou trois assemblez au nom du Seigneur. Comment entendre ces paroles, si ce n'est que l'Eglise soit une, répanduë en tous lieux, mais avec un seul esprit qui l'anime, & que les délibérations, les prieres, les actions de chaque assemblée, petite ou grande, soient les délibérations, les prieres & les actions de l'Eglise entiere, comme les actions de la main, ou de quelque autre partie, sont les actions du corps, tant que ces parties composent un Corps gouverné par un seul esprit. Hors ce sens-là, qui est tres-naturel & tres-legitime, on tomberoit en contradiction. Il se pourra faire, par exemple, non seulement que deux ou trois, mais deux ou trois mille, se pretendent assemblez au nom du Seigneur, & soient bien d'accord de nier la presence réelle dans l'Eucharistie; mais une infinité d'autres personnes assemblees au nom du Seigneur par millions, & en mille & mille endroits de la terre, seront encore mieux d'accord entre elles, & feront de cette presence réelle, non seulement un grand article de foi, mais leur plus douce consolation. Il est impossible que Dieu soit également au milieu de ceux qui nient, & de ceux qui assurent un dogme si important. Il est au milieu de ceux

R

qui



qui sont d'accord entre eux, & d'accord avec le grand Corps de l'Eglise. Ceux-là ne sont point assemblez en son nom, qui ne sont pas assemblez au nom & en l'unité & en l'autorité de l'Eglise.

IV. C'est de cette même Eglise universelle, mais une, dont parle Saint Paul^a, quand il dit à Timothée: *Je t'écris ces choses, esperant bien-tôt venir à toi; & si je tarde, afin que tu sçaches comment il faut converser en la Maison de Dieu, qui est l'Eglise du Dieu vivant, colonne & soutien de la verité.* Sur quoi Diodati, dont nous avons pris cette version, ajoute dans ses Notes: *COLOMNE, c'est-à-dire, par le ministère de laquelle l'autorité, la dignité, la connoissance, la vertu & l'usage de la verité de l'Evangile doit être conservée au monde, & maintenue contre toutes erreurs, contradictions & corruptions.* Qu'est-ce autre chose qu'une Eglise infallible que ce Ministre nous représente, mais qu'il ne veut pas toutefois nommer ainsi?

Remarquez en mesme temps, qu'elle est une colonne, & non pas plusieurs

CO-

^a 1 Timoth. 3: 14, 15.

14 *Hæc tibi scribo, sperans me ad te venire citò.*

15 *Si autem tardavero, ut scias quomodo oporteat te in domo Dei conversari, que est Ecclesia Dei vivi, columna & firmamentum veritatis.*

colonnes ; colonne, & non pas clef cachée dans la voûte, c'est-à-dire qu'elle soûtient visiblement l'édifice ; qu'il ne faut point la chercher & la démêler. On n'a qu'à ouvrir les yeux pour la reconnoître. Aussi-tost que vous revenez à ces faux-fuyans ordinaires, & que vous dites : Il s'agit-là d'une véritable Eglise, dont la doctrine est conforme à la parole de Dieu, ce n'est plus l'Eglise, c'est la parole de Dieu qu'il faut appeller colonne, ou plutôt c'est le bon esprit de chaque particulier, dont il faut faire autant de colonnes, c'est-à-dire, de foibles & miserables appuis pour étaier la vérité.

V. Et que dirons-nous de ce passage du mesme Saint Paul à Tite^a, qu'on lit tous les jours parmi nos Freres avec tant de tranquillité, comme s'il ne les regardoit pas ? *Rejette l'homme heretique après la premiere & seconde admonition.* Où leur Diotati met dans ses Notes : *REJETTE. Ne te peine plus à disputer avec lui, ne voi plus en ses réponses ou objections, & selon ta charge publique excommunie-le, & en la conversation tien-le pour profane & retranche du Corps de l'Eglise.*

R 2 Rom.

^a Ep. ad Tit. 3: 10.

10 *Hereticum hominem post unam & secundam correctionem evita.*



Rom. 16: 17. 1 Cor. 5: 11. Gal. 1: 8, 9. & 5: 12. 2 Theſſal. 3: 14. 2 Joan. 10. Pourquoi ſe flatter ? pourquoi s'endormir d'un ſommeil de mort ſur de vaines diſtinctions, dont on ne ſçauroit trouver trace aucune, ni dans l'Ecriture ni dans l'Antiquité Eccleſiaſtique ? Hereſie en Religion, ſelon la force du mot, & ſelon l'usage de tous les ſiècles, n'a jamais été autre choſe que le choix obſtiné d'une opinion particulière ſur quelque article de foi contre l'opinion générale & commune. On appelloit autrefois hereſies les diuerſes ſectes des Philoſophes d'Athenes, Stoïciens, Academicienſ, Peripateticienſ, &c. ſans qu'on pretendiſt par là les condamner, ni leur faire injure. Ce choix eſtoit non ſeulement libre, mais preſque louable, parce que c'étoit en choſe douteuſe un nouvel effort pour trouver la vérité. Mais en Religion, où tout eſt déjà trouvé, certain & réglé, ce choix n'a jamais été que deteſtable & deteſté, & a couvert le nom d'hereſie de tant d'opprobre, qu'on n'oſeroit plus lui donner le ſens indifférent qu'il auoit en ſa première origine.

Que faut-il faire cependant contre l'homme heretique, par ce paſſage ſi remarquable, que les premiers Conciles

les

cette pierre j'édifierai mon Eglise, & les portes d'Enfer ne prévaudront point contre elle, & je te donnerai les clefs au royaume des cieux; & quoi que tu auras lié en terre, il sera lié es cieux; & quoi que tu auras délié en terre, il sera délié es cieux. Voilà cette même Eglise, dont il est parlé dans les passages precedens: Eglise visible, car elle lie & délie en terre: Eglise à qui il est promis que les portes d'Enfer ne prévaudront point contre elle. On n'est pas en doute sur le sens de ces paroles, *les portes d'Enfer*. Nous sommes tous d'accord qu'elles signifient *la puissance, l'Empire, la Cour de l'Enfer*, à la maniere des Orientaux, comme nous difons encore aujourd'hui, que *la Porte* (c'est-à-dire, *la Cour & l'Empire du Grand Seigneur*) a fait un effort inutile pour secourir Bude contre l'armée Chrétienne. Reste à sçavoir quel est le sens des paroles suivantes, *ne prévaudront point contre l'Eglise*. Mais qui en pourra douter avec un peu de bon sens & de bonne foi, s'il s'interroge lui-mesme; & qu'il se donne la peine d'employer le mesme mot de *prévaloir* en d'autres propositions telles qu'il pourra les former dans son esprit, ou sur le papier. Jamais il n'en trouvera aucune, où ce qui pré-

vaut,

vaut, ne soit ce qui fait le Corps & la grande quantité en quelque sujet, ce qui surmonte, ce qui l'emporte, ce qui domine, ce qui a le dessus, ce qui se fait sensiblement remarquer, ce qui efface & étouffe tout le reste, & empesche presque qu'il ne soit remarqué. Et quand il s'agira d'opinion de doctrine d'erreur, ou de verité, comme il s'en agit ici, *prévaloir* sera toujours gagner, persuader, entraîner le grand nombre des esprits. *C'est toujours du vin*, dirons-nous, *quoi-qu'il y ait de l'eau mêlée*, parce que le vin prévaut. *La vipere donna son nom à la Theriaque*, parce qu'elle y prévaloit; *l'ambre prévaut dans ce parfum*. *La Medecine d'Hippocrate a toujours prévalu sur celle des Empyriques*. *Paracelse & Vanbelmont n'ont point prévalu contre elle*. L'opinion qui fait mouvoir la Terre autour du Soleil, a plû d'abord à ceux qui aiment la nouveauté; mais l'ancienne opinion a prévalu. *Aristote prévaut dans les Ecoles*; mais *Descartes commence à prévaloir parmi ceux qui ont, ou qui croient avoir plus d'esprit que les autres*. *L'avis du Rapporteur & des Commissaires étoit celui-là*; mais l'avis contraire a prévalu. Et pour approcher davantage de nôtre sujet, les heresies ont quelquefois



semble ébranler l'Eglise, mais la véritable & saine doctrine a prévalu. C'est ainsi que nos Freres eux-mêmes parlent tous les jours sans dessein & sans intérêt. En ce sens-là, si les paroles de Nôtre Seigneur sont véritables, il faut que les erreurs d'Enfer n'ayent jamais gagné, corrompu, séduit la masse, le Corps, le grand nombre de l'Eglise Chrétienne, mais seulement quelque petite partie. Au sens de nos Freres cependant ces erreurs d'Enfer, qui sont celles dont ils nous accusent, ont toujours prévalu contre elle. Dieu l'édifioit d'un côté, le Demon la détruisoit d'un autre. Elle étoit à peine fondée & édifiée au quatrième siècle : mais dans ce mesme quatrième siècle, à leur dire, nos erreurs avoient déjà pris le dessus. Les portes d'Enfer prevaloient dès-lors contre l'Eglise. Elles ont toujours prévalu depuis, & l'on voit assez qu'elles prévaudront jusques à la fin du monde.

On peut soupçonner que ce mot de *prévaloir*, trop net & trop précis, a incommodé les Traducteurs de Geneve. Ils semblent l'avoir évité avec quelque affectation, quoi-qu'il fût tres-naturel, & que presque toutes les autres traductions, & en toutes les langues, l'eussent employé. Peut-être ont-ils

ils voulu dire moins, en faisant semblant de dire davantage : mais il ne faut point faire d'incident là-dessus à nos Freres, ni qu'ils nous en fassent. Ils ne desapprouvent point nôtre traduction, & nous ne scaurions condamner la leur, puisqu'elle dit, *les portes d'Enfer n'auront point de force à l'encontre d'elle.* Et la note qui est à la marge, *ou n'auront point le dessus d'icelle,* qui est la mesme chose que nous entendons par le mot de *prévaloir.*

Quoy qu'il en soit, voilà par les promesses de Dieu une Eglise visible, liant & déliant en terre, dont l'Enfer ne corrompra jamais la masse & le Corps. Par son autorité on rejettera l'Heretique sans l'écouter. Elle sera la colonne & l'appui de la verité. En toutes ses parties, tant qu'elles seront d'accord, Dieu se trouvera au milieu, ne fussent-elles composées que de deux ou trois personnes. Il sera avec elle, comme il étoit avec ses Apôtres, jusques à la fin du monde. En pourroit-on souhaiter davantage ?

VII. Il y a davantage toutefois. Ces promesses de l'Evangile sont l'unique accomplissement des promesses de la Loi. Ostez le grand nombre, l'unité, l'étenduë, la perpetuité du peuple de Dieu, c'est-à-dire, de l'Eglise, vous o-

R 5 stez

ftez avec une audace tres-impie, dont nous ſçavons que nos Freres auront horreur, tout le fondement de la Religion & Judaïque & Chrétienne. Ce fondement que nous avons déjà touché ailleurs, n'est autre que celui-ci. Un petit peuple est élu d'abord avec des marques divines de ſa grace pour apprendre aux hommes en general que c'est grace, & non pas nature. Mais ce petit peuple est aſſuré de devenir grand. Le Dieu d'Abraham, d'Isaac, & de Jacob fera le Dieu de toute la terre, il aneantira ces autres Dieux qui ne ſont que des Demons. Les Nations ſeront ſon peuple, ſon Empire n'aura ni bornes ni fin, ſon eſprit ſe répandra du ciel ſur tous les hommes. En tous lieux on offrira un ſacrifice pur en ſon nom. L'événement a répondu aux promeſſes, & le paſſé nous répond de l'avenir. Voilà les preuves convaincantes de ſa divinité. C'est-là que ni le Juif obſtiné, ni le Payen incredule n'ont rien à dire. Mais hélas! où ſont ces preuves, où ſont ces promeſſes, ſi nos Freres ont raiſon? Qu'ils y penſent, s'ils le peuvent, ſans fremir; Ce n'est point un ſacrifice pur que celui qui eſt offert par toute la terre. On adore en tous lieux ſur les Autels ce qui n'eſt point le Dieu d'Abraham, Les
 Na-

Nations n'ont fait que changer d'erreur. La Religion Chrétienne ne s'est étendue que quand elle étoit déjà corrompue. Le peuple de Dieu n'a jamais été qu'un petit peuple caché dans un plus grand, & ce petit peuple qui sembloit vouloir s'étendre dans le siècle précédent, diminué tous les jours, & touche, pour ainsi dire, à sa dernière ruïne.

Nous n'insistons pas davantage sur cette preuve invincible; tous les livres de l'Antiquité Chrétienne en sont pleins. C'est l'argument éternel des Peres quand ils combattent les hérésies, bon en leur temps, bon au nôtre, bon jusqu'à la fin du monde, contre tous ceux qui se voudront separer de ce grand Corps des Chrétiens.

SECTION X.

Autre confirmation de tout ce qui a été dit, par la nature de ces promesses, & par la nature de l'Eglise.

I. **A** Chevons de confirmer l'autorité du grand nombre par quelques considérations générales sur la nature de ces promesses, & sur la nature de l'Eglise. Ces promesses sont faites à des hommes, au langage & à la manière des hommes: elles sont fai-



tes à un Corps visible, & parmi les hommes, ce qui est promis & acquis à un Corps visible, n'est point promis & acquis au particulier, ni au petit nombre qui se separe du Corps; mais demeure toujours au grand nombre, qui retient le nom & les droits du Corps.

II. Que ces promesses soient faites à des hommes, au langage & à la maniere des hommes, on n'en sçauroit douter. C'est en quoi consiste toute leur nature. Dieu s'est abaissé jusqu'à l'homme, il nous a parlé corporellement & sensiblement, lui qui par sa nature ne parle point, & ne fait que vouloir, & que penser. Il a écrit avec nous, lui qui n'écrit point, mais en qui toutes choses sont écrites d'un caractere aussi éternel que lui-mesme. Il a affecté mesme dans ces traitez solennels avec l'homme les manieres humaines selon les temps & les lieux où ces traitez ont été faits. De là vient, au dire des Interpretes, que dans la premiere alliance faite avec Abraham, qui dure jusques à nous, executée sous la Loi, accomplie & renouvelée sous l'Evangile, Dieu voulut passer à lui-mesme en forme de feu entre les victimes partagées, suivant la coûtume de ces temps-là, où ceux qui faisoient quel-

2 Genes. 15: 17.

quelque traité important, soit de peuple à peuple, soit de particulier à particulier, en ufoient ainsi, de quoy les Auteurs anciens & l'Écriture ^a elle-même nous fournissent la preuve. De là vient encore cette formule de la ^b Loy répétée dans ^c l'Évangile : *C'est le sang de l'alliance*, parce que le Sacrifice des animaux vivans établi dans le monde dès le temps d'Abel & de Caïn, pour figure du grand & éternel Sacrifice qui devoit expier nos fautes, avoit passé des premiers hommes à toutes les nations, & qu'il ne se faisoit plus ni reconciliation, ni paix, ni traité considérable, qu'on ne confirmast par le sang d'un Sacrifice offert en commun, où la Divinité elle-mesme étoit appelée pour témoin & pour garant de la parole donnée. Il ne faut pas insister plus long-temps là-dessus, les Scavans iront bien plus loin que nous, les autres n'en ont pas besoin, la chose est claire d'elle-mesme. Si Dieu parle aux hommes, c'est pour être entendu, comme ils ont accoûtumé de s'entendre les uns les autres. Il faut donc expliquer ses promesses, comme ils expliquent les promesses qu'ils se font entre eux.

III. D'un autre côté les promesses faites à l'Eglise ont été faites à un Corps

R 7

vi-

a *Jer.* 34: 18, 19. b *Exod.* 24: 8. d *Matth.* 26: 28.



visible. Mais il faut s'arrêter un peu davantage sur cette vérité : car il n'est pas question de guerir ceux qui se portent bien. Nous avons à redresser, s'il nous est possible, dans l'esprit de nos Freres par des idées claires & nettes, les fausses idées qu'ils ont de l'Eglise, succées avec le lait, & qu'on tâche de leur confirmer tous les jours.

IV. L'Eglise est un Corps tantost par figure & par comparaison seulement, tantost d'une maniere plus precise & plus propre. Cette distinction qui semble vulgaire, est néanmoins tres-importante, & comme l'une des clefs de toute cette matiere. Par comparaison & par figure seulement, l'Eglise est quelquefois dans l'Ecriture un de ces Corps que l'Ecole appelle *aggregez* ou *assemblez*, c'est-à-dire, un amas de plusieurs Corps de mesme nature, sans autre liaison que celle-là, & celle du lieu où ils se trouvent ensemble, une moisson dans le champ du Seigneur, du bled dans son aire, une quantité de poissons de toutes les sortes dans un mesme filet. Par comparaison & par figure seulement elle est quelquefois un Corps de ceux que l'Ecole appelle *organiques*, un Corps humain, selon Saint Paul : elle est encore un Corps mystique ou mysterieux : le Corps de

Nô-

Nôtre Seigneur comme l'Époux & l'Épouse, ne sont que les moitez d'un meisme Corps. Mais on s'embarasse de mille questions inutiles, si l'on étend ces comparaisons au delà de leur but, & sur tout si l'on raisonne de l'une à l'autre, sans se souvenir de ce que les Docteurs Juifs ont exprimé en peu de mots, que *la Théologie symbolique n'est pas argumentative*. Les méchans, dit-on, sont dans l'Eglise comme l'ivroye dans la moisson : Or l'Eglise est le Corps de Nôtre Seigneur ; & comment, dit-on, un méchant & un scelerat, sans foi, sans charité, sans conscience, peut-il être membre de Nôtre Seigneur ? La réponse est aisée, vous portez ces comparaisons au delà de leurs bornes, & mêlez ensemble ce que l'Esprit de Dieu a séparé. Ce n'est pas l'Écriture qui vous fait ces difficultez, c'est vous-mesmes qui vous les faites sans elle. Elle ne vous a pas dit qu'il falust ainsi raisonner d'une de ses allegories à l'autre, ni de l'endroit par où elle compare les choses, à l'endroit par où elle ne les compare pas. Le Fils de l'Homme est pour elle un larron dans le dessein de surprendre, non pas dans le dessein de voler. L'homme charitable est un œconome inique, non pas dans

Pini.

l'iniquité, mais dans la prévoyance pour les temps à venir. La conduite de Nôtre Seigneur toute nouvelle est néanmoins du vin vieux & du drap usé, non pas dans la nouveauté, mais dans sa proportion avec la foiblesse des Disciples; & les plus anciens Auteurs des Lettres humaines, (pour le remarquer en passant) sont remplis comme l'écriture de ces comparaisons par un endroit, prises bien souvent de tout ce qu'il y a de plus commun & de plus bas, parce que ces siècles & ces nations n'avoient pas encore la délicatesse ou bonne ou mauvaise des nôtres, pour s'offenser des idées populaires, quand elles exprimoient bien nettement ce qu'on pensoit. Chacun de ces Symboles divins qui représentent l'Eglise, renferme une vérité, mais il ne faut pas y en chercher d'autres. Pour l'intérêt des bons même, Dieu conserve les méchans dans l'Eglise avec eux jusqu'à la fin du monde, comme on laisse croître l'ivroye parmi le bled jusqu'à la moisson. Il veut que nous nous aidions les uns les autres, liez ensemble, & liez à luy par la charité, comme les membres du corps humain sont liez entre eux & avec leur chef. Il aime son Eglise comme un Epoux aime son Epouse,

l'au.

l'autre moitié de lui-même, comme chacun de nous aime son corps & sa propre chair. Si vous allez plus loin par des conséquences, ce seront ou jeux innocens de l'esprit & du cœur, qu'une pieté tendre & amoureuse a quelquefois suggerez aux saints hommes; ou vaines & fausses idées, dont on se sert quelquefois pour abuser les esprits. Nous le difons en particulier sur le nouveau Systeme de l'Eglise qui nous est venu de Hollande. Le fondement de tout l'Ouvrage, à ce que nous dit son Auteur ^a, est l'emblème d'un Corps animé & humain tiré de Saint Paul. L'Eglise est ce Corps animé, dit-il. La profession de la foy est le Corps: c'est-pourquoi tout homme faisant profession de croire, est dans la véritable Eglise, qui par ce moien est une, & étendue par toute la terre, composée de toutes les Societez Chrétiennes, où l'on ne ruine pas le fondement; & dans chacune de ces Societez, il y peut avoir des Elûs & des Predestinez qui y trouveront leur salut. Mais comme l'ame de ce Corps est la foi & la charité parfaite, il n'y a que ces Elûs & ces Predestinez qui soient parties vivantes

de
a M. Jurieu.



de ce Corps, & tout le reste sont parties mortes : allegorie assez mal suivie, comme chacun le sentira de lui-même, mais qui ne concluroit rien, quand elle seroit plus juste. Ce ne seroit, en effet, qu'une comparaison entée sur une autre comparaison, & cela précisément contre la pensée & les paroles de l'Apôtre. Car S. Paul suppose dans tout son discours les membres, dont il parle, non seulement vivans & animez, mais agissans par la foi & par la charité. ^a *Si l'un des membres souffre, dit-il, tous les autres membres souffrent avec luy : si l'un des membres a quelque avantage, tous les autres s'en réjouissent comme lui ; & il n'oppose point cette action des membres à une insensibilité morte, mais au contraire à la discorde qui pourroit naître entre eux par une jalousie vive & piquante. Si le pied dit à la main, Je ne suis point la main, Je ne suis point du corps, s'ensuit-il qu'il ne soit point du corps, &c. & tout le reste que nos Freres ont lû plusieurs fois ; laissant*

^a I Cor. 12: 26.

Et si quid patitur unum membrum, compatiuntur omnia membra: sive gloriatur unum membrum, congaudent omnia membra.

Si dixerit pes quoniam non sum manus, non sum de corpore, num ideo non est de corpore, &c.

à part encore ce que les deux grands & illustres Adversaires ^a dont cét Auteur se fait honneur, ne manqueront pas sans doute de relever mieux que nous, si toutefois ils jugent à propos de lui répondre ; c'est - à - dire, une infinité de contradictions avec lui-même, où il s'enveloppe à tous momens, & l'idée affreuse qu'il nous fait en cét endroit, d'un Corps humain & animé, ou plutôt d'une maniere de cadavre qui a cent & cent mille parties mortes pour une vivante, & qu'on porteroit facilement en terre, si l'on n'y regardoit de bien près.

V. Mais si l'Église est Corps par figure en toutes ces comparaisons, elle est aussi Corps d'une maniere précise & propre au sens où l'on nomme ainsi toutes les Societez humaines : car nous croyons parler tres-proprement à Paris, quand nous disons le Corps de Ville, les six Corps des Marchands, le Parlement en Corps. Un long usage, comme disent les Grammairiens, rend propre en toutes les langues ce qui au commencement étoit figuré. Ou si l'on aime mieux concevoir cette verité d'une autre sorte, il y a bien dans ces expressions une figure enfermée, en

^a M. de Meaux & M. Nicole.



en ce que toutes les Societez font représentées comme des Corps ; mais il n'y en a point , en ce que cette Société est nommée Corps , comme toutes les autres. L'on peut donc & l'on doit raisonner sur les promesses faites à ce Corps qu'on nomme Eglise , comme on raisonne sur les promesses faites aux Corps civils & politiques.

VI. Trois choses sont à observer sur la nature de ces Corps civils & politiques.

Premierement , encore qu'ils soient composez de parties toutes mortelles , ils sont ou peuvent être immortels par leur nature , presque au mesme sens où nous avons accoustumé de dire en France , que *le Roy ne meurt jamais* , & où la Garde des Rois de Perse s'appelloit *les Immortels* : car si chaque place vuide dans ces Corps civils ne se remplit pas à l'instant , au moins est-il vrai en general qu'ils acquierent incessamment d'un côté , s'ils perdent incessamment d'un autre.

En second lieu , l'avis du grand nombre est toujours estimé l'avis du Corps , si le grand nombre ne l'a autrement ordonné ; ce qui revient à la même chose : & par consequent le Corps

Corps est estimé consister dans le grand nombre.

En troisiéme lieu, & comme par une suite necessaire, le particulier qui se separe du Corps, ni le petit nombre qui se separe du grand, n'emportent point les droits du Corps, ni le nom du Corps, & l'un & l'autre demeurent attachez au grand nombre. C'est une perte que fait le Corps, comme il auroit pû la faire par quelque grande mortalité; mais il la reparera en d'autres temps par quelque augmentation extraordinaire & considerable.

VII. Tout ce que nous venons de dire sur la nature de ces sortes de Corps, est du Droit naturel, du Droit des Gens, & du Droit Civil. Et qu'on ne nous oppose point que la Religion ne reconnoist point leurs principes: car nous avons établi que les promesses de Dieu, en ce qui regarde l'Eglise, sont faites à des hommes, au langage des hommes, & par consequent se doivent entendre comme les autres promesses qui se font entre les hommes. La Grammaire n'est point étrangere à la Theologie, quand on traite de la force d'un mot; le Droit n'est point étranger à la Theologie non plus, quand
il

il s'agit de la force & de l'explication d'une promesse. Ainsi Dieu permet que toutes sortes de connoissances servent à la sienne, & à celle du salut, & que toutes sortes de materiaux entrent dans la construction du Tabernacle.

VIII. Nous difons donc sans crainte, que ces principes sont du Droit naturel, du Droit des gens, & du Droit Civil. Ils sont du Droit naturel: car la lumiere naturelle les enseigne à tous les hommes; sur quoy nous ne nous arresterons pas: nous l'avons assez expliqué au Traité de l'Examen, en montrant que l'autorité du grand nombre est fondée sur le sentiment naturel que nous avons tous d'un Ouvrier tout intelligent & tout bon. Ils sont du Droit des gens: car il n'y a Nation, ni Royaume, ni Republique, Pays ni Climat habité & policé, qui ne nous fournisse mille exemples de ces Societez ou Corps immortels, composez d'hommes mortels, où l'avis du grand nombre est l'avis du Corps, où le petit nombre qui se separe, n'emporte point les droits du Corps, mais les laisse tout entiers au grand nombre. Ces principes sont enfin du Droit Civil, parce qu'on les suit,

fuit, & qu'on les observe en tous les Tribunaux que nous connoissons, en toutes fortes de rencontres, dans la varieté infinie des questions qui se peuvent presenter pour des Communautez ou Societez semblables: Et cela sur les fondemens & les principes des anciennes Loix Romaines qu'on nomme par excellence Droit Civil, & que ceux-là mesme qui ne les reconnoissent point pour Loix, ont accoûtumé d'appeller *la raison écrite*. Elles s'en expliquent en mille & mille manieres differentes. Ce qui est dû à la Communauté, disent-elles, n'est point dû au particulier.

Entre associez, ce qui est resolu par le grand nombre, est regardé comme l'avis de tous. Si le Testateur associe dans un mesme usufruit plusieurs personnes, celles qui meurent, celles qui abandonnent, celles qui n'acceptent pas, le laissent entier aux autres, c'est tantost un droit d'accroistre, tantost un droit de retenir & de non décroistre.

Une Compagnie de Juges, nous disent-elles encore, est toujours la mesme Compagnie, bien que tous les Juges ayent esté changez. C'est

a. V. Les Preuves, pag. 448. & suivantes.



„ le mesme peuple Romain qui é-
 „ toit il y a cent ans , sans qu'au-
 „ cun de ces Romains soit le mes-
 „ me. C'estoit la mesme Legion sous
 „ les Scipions qui vient de se signa-
 „ ler sous Auguste. C'est encore le
 „ mesme fameux Vaisseau dont l'An-
 „ tiquité a tant parlé , quoi-qu'il ait
 „ esté changé peu à peu de toutes
 „ ses planches. Si nous en voulions
 „ juger autrement , (ajoûtent - el-
 „ les) il faudroit descendre jusqu'à
 „ la subtilité des Philosophes , quand
 „ ils ont pretendu qu'on ne passoit
 „ jamais deux fois la mesme riviere ,
 „ & qu'on ne voioit jamais deux fois
 „ le mesme homme. L'eau s'écou-
 „ le & se fuit sans cesse , les petites
 „ parties du corps humain s'écoulent
 „ aussi & se reparent sans cesse ; mais
 „ ce qui demeure , ce qui perd d'un
 „ côté , qui acquiert de l'autre , qui
 „ retient la forme & l'espece du corps ,
 „ est toujours le corps.

Voilà precisément , & presque
 en autant de mots , tout ce que
 nous disons de l'Eglise & des pro-
 messes qui lui ont été faites. Elles
 ont été faites à un Corps visible , di-
 stingué par des marques visibles , un
 Corps de circoncis , un Corps de ba-
 ptizez ; ils sont tous ensemble affo-
 cieuz

ciez par le Testateur à la jouissance & à l'usufruit de ces promesses ; ce que l'un abandonne , demeure aux autres. Le Corps ne meurt point , encore que les particuliers meurent : car il se renouvelle perpetuellement par la succession ; l'avis du grand nombre dans ce Corps est l'avis du Corps ; le petit nombre qui se separe , n'emporte point avec luy les droits du Corps attachez inseparablement à ce qui perd d'un côté , qui acquiert de l'autre , qui retient & conserve le nom & l'espece du Corps.

Nous pensons donc avoir prouvé , comme nous l'avions entrepris , & prouvé en plusieurs manieres differentes , que l'autorité du grand nombre dans la Religion Chrétienne est fondée d'un côté sur la nature , selon qu'il est expliqué au Traité de l'Examen ; & de l'autre , sur la revelation & sur les promesses de Dieu , qui ne peuvent avoir un autre sens que celui-là. Il y a seulement encore quelques objections de nos Freres en faveur du petit nombre. Nous allons les refuter.

S SE-



SECTION XI.

L'Objection du petit Troupeau à qui le Royaume est destiné. Dans la Religion, non plus que dans la Nature, le petit nombre ne l'emporte jamais sur le grand, qu'avec des preuves nouvelles & sensibles, qui font sa certitude. C'est la conduite perpetuelle de Dieu sur son Eglise.

LA premiere & la principale de ces Objections est celle ^a du petit Troupeau à qui le Royaume est destiné. Car il ne s'agit pas dans ce passage de quelques particuliers élus & cachez dans le Corps de l'Eglise visible : il s'agit d'un petit peuple visible separé du grand, qui par cette raison se nomme troupeau & petit troupeau, & qui méprise la multitude, parce qu'il est assuré de la félicité éternelle. C'est précisément le cas où nos Freres pensent être. La réponse est facile, & se tire de tout ce qui a déjà été dit au Traité de l'Examen, & en celui-ci. Dans la Religion comme dans la Nature, le petit nombre l'emporte quelquefois sur le grand en matière de certitude, mais ce n'est jamais à armes égales; c'est toujours avec des instrumens nouveaux & particuliers qui

^a Luc, 12: 32.

qui font sa certitude ; & si l'on remonte plus haut , la certitude de cette preuve nouvelle que le petit nombre a pour luy , est toujours fondée , ou sur les sens , ou sur les lumieres naturelles à tous les hommes : Par où l'on revient encore d'un autre côté à l'autorité du grand nombre , & à cét Ouvrier tout intelligent & tout bon , l'auteur de toutes nos connoissances , qui n'a point voulu nous tromper , & ne s'est point trompé luy - mesme. Le petit peuple des Mathematiciens , dont nous avons parlé , est tres-certain de ses demonstrations , encore que la multitude des Paysans ne les entende pas. Il voit , il connoist par les sens & par les lumieres naturelles à tous les hommes , les moyens & les instrumens particuliers qui luy donnent cét avantage , & demeure convaincu que chaque Payfan deviendra Mathematicien , si on luy donne ces mêmes instrumens , & l'art d'en faire le mesme usage. Le petit peuple de Dieu a toujours été certain de mesme de sa Religion contre la multitude des Nations. Mais c'étoit avec des revelations que les Nations n'avoient pas , dont la preuve étoit fondée sur les sens & sur les lumieres naturelles à



tous. Ainsi en allant jusques au bout, le peuple de Dieu défendoit son petit nombre par l'autorité du grand nombre même, sçachant avec certitude que sa revelation eust convaincu les Nations, si elle leur eust été donnée de la même sorte; & les convaincroit un jour, quand il plairoit à Dieu de la leur donner. Jamais enfin le petit nombre n'a eu raison contre le grand, qu'avec ces sortes de preuves sensibles que nos Freres n'ont point, & reconnoissent qu'ils ne peuvent avoir.

II. Examinons un peu, si ce n'a pas été la conduite perpetuelle de Dieu sur son Eglise. Les Patriarches & leurs familles étoient, à la vérité, un petit Troupeau, une poignée d'hommes dans le genre humain; mais Dieu leur parloit en mille manieres differentes, non pas une fois, mais plusieurs, il se presentoit à eux sous une forme visible, il faisoit descendre le feu du ciel pour consumer, c'est-à-dire, pour regarder & pour accepter visiblement & sensiblement leurs sacrifices.

III. Leur premiere posterité multipliée en Egypte, quand on voudroit supposer, ce qui ne nous est point dit, qu'elle manquast de ces
mar-

marques surnaturelles de la grace, voyoit & touchoit, pour ainsi dire, ceux qui les avoient vûes ^a; & la benediction extraordinaire de Dieu sur elle, en excitant l'envie des Egyptiens, luy confirmoit son election. C'étoit l'accomplissement des promesses ^b faites à Abraham, de multiplier ses enfans comme les étoiles du ciel & le sable de la terre.

IV. Toutefois une longue oppression peut desormais commencer à ébranler sa foy: il faut que ce petit peuple se separe, non pas du culte d'Egypte qu'il n'avoit jamais reçu, mais d'un gouvernement auquel Dieu l'avoit soumis; que son culte mesme prenne une nouvelle forme, & cette Eglise naissante de nouvelles loix. Moyse luy est envoyé avec toutes les marques de la puissance divine. Dieu vient luy-même, pour ainsi dire, avec sa main forte, avec son bras étendu, qui délivre son peuple, qui le conduit, qui le nourrit au desert, qui luy donne enfin la Terre promise.

V. Ces preuves visibles & sensibles accompagnent cette petite nation

S 3

éta-

^a V. *Les Preuves* pag. 451. & suivantes. ^b *Genes.* 22: 17.



établie à un coin du monde, lorsqu'elle s'oppose seule pour la Religion à toutes les autres. Une suite de Prophetes lui sont envoieez l'un après l'autre; ils font ce que l'homme seul ne peut faire; ils voient ce qui se passe où ils ne sont pas; ils prédisent avec certitude ce qui arrive bien-tost après. Ces premieres predictions font foi pour d'autres plus éloignées qui arrivent encore, celles-là pour d'autres, & toutes ensemble pour la Prophetie des Prophetes, qui étoit celle d'un Messie à venir. Les disgraces de ce Peuple, ses infortunes, ses captivitez luy sont predites & annoncées longtemps avant avec un terme précis & fatal qu'elles doivent avoir, afin qu'elles servent plutôt à relever qu'à abattre sa foi. Il attend avec confiance & avec des esperances tous les jours plus prochaines & plus certaines, ce Prophete plus grand que Moïse, promis par Moïse mesme, ce Fils de David, mais dont l'empire doit être éternel.

VI. Ce Messie arrive après avoir été annoncé par tous les Prophetes. La Vierge sa mere, Elisabeth, Anne, Simeon, & Jean Baptiste le reconnoissent par l'Esprit de Dieu. Il vient

vient néanmoins à l'égard des autres sous une apparence tres-méprisable, & ne rassemble d'abord qu'un tres-petit Troupeau. Il parle véritablement en maître, & non pas comme les Scribes, mais ^a avec une pleine autorité. Ce n'est plus comme les simples Prophetes: *Ainsi dit le Seigneur*; mais d'une maniere qui n'appartient qu'au Seigneur même: ^b *En verité, en verité je vous dis*. Cependant il n'en veut pas être crû à sa seule parole, quoi-que cette parole toute-puissante qui avoit formé le ciel & la terre, fût capable de convertir tous les cœurs. Mais il avoit resolu de toute éternité, d'instruire & de sauver les hommes en hommes, c'est-à-dire, par une revelation qui fust de sa pure grace, mais dont les sens & la raison leur montrassent la certitude & la verité. Jamais en un mot il n'a voulu se faire un peuple d'Enthoufiastes, où chacun se vantaît d'avoir la grace, sans en pouvoir donner aucune preuve, & sous ce pretexte dist aux Docteurs de la Loi: *J'entends la Loi mieux que vous*. Il veut au contraire qu'on ne le croye luy-mesme qu'avec de

S 4 bon-

^a *Matth. 7: 29. Erat enim docens eos sicut potestatem habens, &c.* ^b *Joan. 1: 51. & ubique.*



bonnes preuves. Allez, dit-il, a rapportez à Jean ce que vous voyez, les aveugles voient, les boiteux marchent, &c. b Si je rends témoignage de moi-même, mon témoignage n'est pas digne de foi, mes œuvres rendent témoignage de moy, &c. c Si je n'avois fait parmi eux des œuvres que nul autre n'a faites, ils n'auroient point de péché; comme s'il disoit: La chaire de Moyse fondée en autorité légitime, seroit en droit de me lapider, si je n'étois qu'homme, lorsque je me fais égal à Dieu; & il faudroit l'excuser de ne reconnoître en moi que l'homme & le fils de l'homme, si je ne lui faisois voir des effets de ma puissance divine.

VII. Ce grand Pasteur d est frappé, comme il étoit ordonné avant tous les siècles, les Brebis sont dispersées, le petit Troupeau semble même n'être plus Troupeau; mais il le rassemble bien-tôt en son nom, & l'assûre du Royaume qui lui est destiné. C'est le passage qu'on nous oppose. Il ne veut pas toutefois encore en être crû à sa parole, non plus qu'auparavant, quoique ressus-

a Matth. 11: 4, 5. b Joan. 5: 3. c Joan. 15: 24. d Zachar. 13: 7.

fages, peu de riches, peu de nobles, peu de puissans, enferme de-
 formais les sçavans, les sages, les
 riches, les nobles & les puissans de
 la terre. Alors la Religion Chrétien-
 ne n'a plus besoin contre l'obstina-
 tion des Juifs, que de dire, comme
 elle faisoit par la bouche des saints
 Peres : Que fera davantage vôtre
 Messie, quand il sera venu ? Le Dieu
 d'Abraham, d'Isaac & de Jacob,
 n'est-il pas adoré par toute la terre ?
 Le ^a sacrifice pur & nouveau n'est-il
 pas établi en tous lieux ? L'Esprit de
 Dieu ne paroît-il pas répandu sur ^b
 toute chair ? Ne voiez-vous point
 l'heureuse fecondité ^c de celle qui é-
 toit réputée sterile, la multitude infi-
 nie de ces nouveaux enfans d'Abra-
 ham, le grand nombre des Croians en-
 fin, contre le petit nombre des incre-
 dules qui ont vû sans voir, & enten-
 du sans entendre, par un endurcisse-
 ment de cœur que Dieu mesme vous
 avoit prédit ^d tant de siècles aupara-
 vant.

IX. Concluons donc que soit dans
 la nature, soit dans la grace, soit
 par les sentimens generaux que Dieu
 a gravez en nos cœurs, soit par les
 pro-

^a Malach. 1: 11. ^b Joël. 2: 28. ^c Isai. 54:
 1. ^d Isai. 6: 10.

promesses qu'il nous a faites, soit par sa conduite perpetuelle sur nous, jamais la certitude n'est donnée au petit nombre, qu'avec des preuves que le grand nombre n'a pas; fondées sur les sens, & sur les lumieres communes à tous, & par là même sur l'autorité du grand nombre, & sur l'Ouvrier tout intelligent & tout bon, qui ne s'est point trompé dans son ouvrage, & n'a point voulu nous tromper.

SECTION XII.

Suite de la réponse aux Objections. Les dix Tribus d'Israël. Les sept mille cachez.

I. RESTENT trois objections ou trois exemples, que nos Freres repètent sans cesse en faveur du petit nombre: les dix Tribus d'Israël idolâtres pour deux qui demeurent fideles; les sept mille connus à Dieu seul, qui n'avoient point fléchi le genou devant Baal; le monde entier devenu Arrien, au dire de Saint Jérôme.

II. Nous reservons ce dernier pour la Section suivante: mais nous conjurons nos Freres avec des entrailles de charité, de remarquer en cette occasion pour toutes les autres, com-

bien on abuse de leur facilité , ou combien ils se préviennent eux-mêmes. Tel fait un grand fondement sur ce passage de Saint Jérôme , sans avoir jamais vû les Ouvrages de ce grand Homme , non pas même par le dehors , persuadé par ses Docteurs que c'est une lecture plus dangereuse qu'utile. Tel autre a lû plusieurs fois dans l'Écriture sainte le schisme des dix Tribus , & le passage qui parle des sept mille Fideles cachez en Israël , sans y trouver que les pensées de son cœur , ou plutôt celles de ses Ministres , au lieu de la vérité qu'il y trouvera , comme nous l'espérons , par une reflexion un peu plus grande , s'il veut bien la faire avec nous.

III. Osons - leur en premier lieu la pensée qu'on leur veut peut-être donner , que pour le nombre des personnes les dix Tribus fussent à l'égard des deux autres , ce que sont , par exemple , un million d'hommes à l'égard de deux cens mille , en imaginant toutes les Tribus égales , & chacune de cent mille. Les sçavans sont persuadez tout au contraire , que la seule Tribu de Juda éga-loit en nombre & en forces toutes les autres prises ensemble , comme par
une

une benediction particuliere du ciel sur la tige du Messie. On voit en effet qu'aussi-tôt après le soulevement arrivé, ce Roy de deux Tribus assemble a cent quatre-vingts mille combattans choisis, prests à reduire les dix Tribus revoltées; si un Prophete ne les eust arrêtez & renvoyez chacun chez soi, leur declarant que c'estoit s'opposer à la vo-

S 7 lon-

a 3 Regum 12: v. 21, 22, 23.

Venit autem Roboam Jerusalem, congregavit universam domum Juda, & Tribum Benjamin, centum octoginta millia electorum virorum bellatorum, ut pugnarent contra domum Israël, & reducerent regnum Roboam filio Salomonis.

Bible de Geneve.

Et Roboam s'en vint en Jerusalem, & assemble toute la maison de Juda, & la Tribu de Benjamin, à sçavoir cent quatre-vingts mille hommes d'élite, & faits à la guerre, pour combattre contre la maison d'Israël, & pour reduire le Roiaume à Roboam fils de Salomon.

Hac dicit Dominus: Non ascendetis neque bellabitis contra fratres vestros filios Israël; revertatur vir in domum suam, à me enim factum est verbum hoc. Audierunt sermonem Domini, & reversi sunt de itinere, sicut eis praeceperat Dominus.

Ainsi a dit l'Eternel: Vous ne monterez point & ne combattrez contre vos freres les enfans d'Israël, retournez-vous-en chacun en sa maison, car cette chose-ci a été faite de par moi. Et ils obéirent à la parole de l'Eternel, & s'en retournerent pour s'en aller, suivant la parole de l'Eternel.

Voyez (2 Paralipom. c. 17. v. 14.) les troupes de Josaphat Roi de Juda, onze cens soixante mille hommes, sans les garnisons.

lonté de Dieu qui avoit fait ce changement par le droit qu'il a de diviser & de transporter les Empires. Les longues guerres qui suivent entre les deux Royaumes, font assez voir que les deux Tribus ne furent point accablées par le nombre. Plusieurs circonstances marqueroient plutôt que l'avantage étoit du côté de Juda.

IV. Mais nous n'avons pas besoin d'entrer dans ce détail : car quand on auroit donné à nos Freres, (ce qui tres-afûrément n'est pas) que les dix Tribus fussent comme un million d'hommes sur douze cens mille, ils n'en sçauroient rien tirer contre les veritez que nous avons établies. Les deux Tribus avoient toujours ces instrumens particuliers, dont nous avons parlé, qui font une certitude entiere pour le petit nombre contre le grand; ces marques visibles & convainquantes de l'élection & de la grace. Elles avoient la succession non interrompuë des Pasteurs, le lieu saint, le seul où il étoit permis d'offrir un sacrifice legitime; ce que les Juifs croient encore aujourd'hui. Elles avoient le Temple de Salomon où Dieu avoit promis d'habiter, & qu'il remplissoit quelquefois visiblement de

la

gloire ; l'Arche de l'Alliance avec tout ce qu'elle renfermoit, restes précieux des merveilles de Dieu dans le desert ; l'Urim & le Thumim, le don de Prophetie attaché à la souveraine sacrificature jusqu'au temps de N. S. même. Ces miracles, pour ainsi dire, ordinaires & de tous les jours, étoient confirmez par d'autres miracles extraordinaires & nouveaux. A peine l'Autel idolatre étoit-il élevé en Bethel, que l'homme de Dieu venoit luy annoncer sa dernière destruction, & le faisoit éclater à l'instant pour marquer la verité de sa Prophetie ; qu'il châtoit & frappoit, par la main de Dieu, Jeroboam luy-même au milieu de son sacrifice impie. Elie, Elisée & plusieurs autres Prophetes venoient ensuite. Ils ouvroient & fermoient le ciel à leur parole, pour en faire descendre, tantost la pluye, tantost le feu. Ils commandoient à la nature ; ils multiplioient l'huile & la farine ; ils guériffoient les malades ; ils ressuscitoient les morts, & tout le reste que nos Freres sçavent, & qu'ils n'ont qu'à rappeler dans leur esprit. Quand ils supposeroient donc cet exemple, tel qu'il leur plairoit à l'égard

1. a 3. Reg. 13.

gard du nombre des personnes, on ne voit pas quel avantage ils en pourroient prendre pour leur petit nombre, qui n'a aucune preuve ni marqué de l'élection qu'il allègue.

IV. L'exemple des sept mille Fideles que Dieu s'étoit reservez en Israël, connus à luy seul, ou du moins inconnus à Elie, n'est pas mieux appliqué. Si nous disions aujourd'hay, que dans les Etats Protestans où la Religion Catholique est un crime, il y a pourtant sept mille bons Catholiques inconnus aux hommes, & connus à Dieu; s'ensuivroit-il qu'il n'y eût point de Catholique connu & déclaré ni à Rome, ni en France, ni ailleurs? Au contraire, il s'ensuivroit que l'Eglise Catholique a l'avantage d'être non seulement tres-visible, en son corps, & en son tronc, mais de s'étendre encore par ses branches & par ses racines, aux lieux même où l'on pourroit croire d'abord qu'elle n'est pas. L'Eglise Judaïque de même estoit visible & tres-visible en Juda: ses branches que l'on croioit entierement mortes en Israël, y étoient encore vivantes, au moins en petit nombre; ses racines s'étendoient en plusieurs autres

cli-

climats, d'où les Juifs, quoi-que peu connus & de peu d'éclat dans le monde, venoient adorer en Jerufalem: & de toutes les Religions, celle de ce petit peuple étoit la seule qui se confervoit pure & entiere par tout, sans vouloir se mêler aux autres.

SECTION XIII.

Le Monde entier devenu Arrien.

LE passage de Saint Jerôme dit tout le contraire de ce qu'on a fait entendre à nos Freres. Le Monde entier ne devint point Arrien; mais tout au contraire le Monde entier qui n'étoit point devenu Arrien, s'étonna & gemit qu'on le voulust faire Arrien malgré luy. Nos Freres en jugeront par eux-mêmes, s'ils lisent ce passage entier dans les Preuves ^a de cét Écrit. Mais il ne fera peut-être pas inutile de leur faire icy en abregé le recit du fait. Ils y remarqueront en passant tant de rapport entre ce qui divisoit alors les Chrétiens sur la Trinité, & ce qui nous a divisez depuis sur l'Eucharistie, que si Dieu veut qu'ils le confide-

^a V. *Les Preuves*, pag. 453. & suivantes.

fiderent avec quelque attention, ils ne sçauroient qu'en être touchés.

II. Au quatrième siècle de l'Eglise on preschoit, comme aux siècles précédens, la doctrine de la sainte Trinité. Arrius, Prestre d'Alexandrie, homme d'esprit, mais fort rempli de luy-même, & agité, comme l'on pretend, de jalousies & de passions humaines, s'avisa de trouver cette doctrine nouvelle. Il en publia une autre plus facile à concevoir, comme il le croyoit. Il soutint que c'étoit celle des Apôtres, mais que la superstition & les erreurs du vulgaire l'avoient insensiblement altérée & corrompue dans l'Eglise. N'est-ce pas ainsi que nos Freres parlent encore aujourd'huy quand ils expliquent leur foy sur ce Sacrement auguste? Tout grand mystere une fois mis en doute, & pour ainsi dire, en deliberation parmi les hommes, ne manqua jamais de partager les esprits. Arrius trouue des Sectateurs en grand nombre; mais comme ils n'ont plus d'autorité legitime qui les réunisse, ils se divisent en une infinité de diverses branches d'Arriens ou Semi-Arriens, connus dans la suite, tantost sous un nom, tantost sous un autre, Eunomiens, Pho-

Photiniens, Acaciens, &c. selon
 que quelqu'un éclate dans ces mau-
 vais partis. Tous combattent l'E-
 glise, mais se combattent aussi les uns
 les autres. Ce ne sont plus que bel-
 les speculations, & que distinctions
 subtiles de chaque particulier pour être
 Chrétien sur ce grand article de la
 Trinité, sans rien croire que son
 imagination ne trouve possible. Et
 qui ne voit là comme dans un miroir
 les branches infinies de Sacramentai-
 res, de Lutheriens, de Zuingliens,
 de Calvinistes, d'accord contre l'E-
 glise, peu d'accord entre elles, &
 qu'on n'a jamais pu réunir? Tous ces
 divers partis d'Arriens, ou comme
 Arriens, recevoient la pluspart des
 expressions ordinaires de l'Eglise, car
 il y eût eu trop d'impudence à les
 rejeter: & ce n'étoit pas le moyen
 d'être suivis. Ils disoient donc, quand
 il leur plaisoit, que le Fils étoit
 semblable au Pere en toutes choses,
 né de Dieu avant les temps, Dieu de
 Dieu, vray Dieu de vray Dieu; mais
 par des explications détournées qu'ils
 donnoient à ces expressions, ils re-
 venoient à ôter au Fils l'éternité &
 la Divinité: comme aujourd'huy
 presque tous nos Freres nous di-
 rent sur l'Eucharistie, que c'est le
 Corps

Corps du Seigneur, qu'on le reçoit, qu'on le mange véritablement & réellement, si vous voulez, excepté que par les fuites de leur explication ce n'est point le Corps, & on ne le reçoit point. Le grand Concile de Nicée, où Constantin étoit en personne, prévint toutes les vaines subtilitez des Arriens, & pour les rendre inutiles, il emprunta un terme nouveau pris de la Philosophie: car elle a cet avantage de n'en employer aucun, qu'elle ne l'ait auparavant défini, c'est-à-dire, qu'elle n'en ait marqué le poids & la valeur, comme dans un tarif, que le caprice des particuliers ne peut plus alterer ni changer. L'heureuse fécondité de la Langue Grecque accoutumée aux mots composez, fournit aux Peres de cette sainte Affemblée, le mot d'*homoousios*, ὁμοούσιος, c'est-à-dire, *consubstantiel au Pere, ou de même substance que le Pere*, qui fermoit la porte aux équivoques des Arriens. Quel bruit ne firent-ils pas par tout le monde Chrétien pour le soulever contre la nouveauté de ce mot, pris (disoient-ils) de la fausse sagesse, inconnu aux Apôtres & aux trois premiers siècles de l'Eglise? Ils n'appellerent plus les Orthodoxes qu'*Homoousiens*,

Corps

ousiens,

ousiens, c'est-à-dire, Consubstantiels ou Consubstantiateurs; hélas! comme nos Freres nous appellent quelquefois Transsubstantiateurs dans leurs Ecrits. Tout devoit être d'accord, disoient-ils, pourvû qu'on ôtast ce mot barbare. Tout seroit d'accord, nous dit-on aujourd'huy, si on supprimoit la transsubstantiation, & si le Concile de Trente s'expliquant un peu moins sur un mystere incomprehensible, se fût contenté d'une presence sacramentelle, réelle & divine, dont presque tous les Chrétiens sont persuadés chacun à sa maniere.

III. Le Grand Constantin, Protecteur des Orthodoxes, vient à mourir. Ses Enfans partagent l'Empire, qui bien-tôt après demeure tout entier à Constance, Prince bon & zélé, car S. Gregoire de Nazianze & plusieurs autres luy rendent ce témoignage, mais moins éclairé qu'il ne pensoit l'être, & séduit depuis long-temps par les Arriens, faute de penetrer leurs artifices, & tout le venin de leur erreur. C'est alors que toutes leurs sectes se rallient contre l'Eglise. On dresse dans leurs assemblées ou publiques ou particulières, en divers temps, à diverses fois,

fois, formule sur formule, c'est-à-dire, profession & exposition de foy, l'une sur l'autre, & jusqu'à trois dans Sirmium, aujourd'huy Sirmisch, ville de Hongrie, située sur les confins des deux Empires, & où la Cour étoit souvent. La dernière de ces formules de Sirmium, contraires les unes aux autres en plusieurs choses, fut dressée en présence de l'Empereur même le 22. May de l'an 359. Elle paroïsoit bonne en tout le reste; mais elle ajoûtoit à la fin, qu'on s'abstiendrait du mot de *substance*, parce qu'il ne se trouvoit pas dans l'Écriture, & qu'il scandalizoit les simples par sa nouveauté. L'Empereur cependant au lieu d'un Concile General avoit fait assembler deux Conciles en même temps, l'un à Seleucie pour l'Orient, l'autre à Rimini pour l'Occident, les divisant ainsi dans l'esperance d'en être plus facilement le maître, & d'y faire recevoir ce projet d'une fausse union. Le Concile de Seleucie fût rompu par Leonas Commissaire de l'Empereur, ne pouvant venir à bout d'y faire signer la Formule. Taurus, Prefet du Pretoire, fut envoyé pour la faire recevoir à celui de Rimini. On auroit pû y con-

consentir pour le bien de la paix, si le petit nombre d'Evêques Arriens, ou comme Arriens, qui étoient présents environ cinquante sur trois cens, ou selon les autres, quatre-vingts sur quatre cens, eussent voulu prononcer hautement & en plein Concile anathème à Arrius & à toutes ses erreurs, ou ajoûter cét anathème à la Formule, comme on le leur proposoit. Leur résistance fit connoître un mauvais dessein; on demeura ferme à rejeter l'union, & à ne point toucher au Symbole de Nicée ny au mot de *Consubstantiel*. Dix Evêques furent envoyez à l'Empereur pour luy en rendre compte, & luy demander la permission de se séparer.

Les Rois ne veulent point de refus, ni d'excuses.

Ces Deputez furent tres-mal reçus, & se laissant ébranler, soit aux menaces, soit aux promesses, ils souscrivirent la Formule en leur particulier. Le Concile qui ne leur avoit pas donné cette charge, non seulement les desavouë, mais refuse à leur retour de communier avec eux. Alors viennent les ordres de l'Empereur, pour en exiler les uns, & mortifier les autres en mille manières.

nieres differentes , même en les laissant manquer des choses les plus nécessaires : car ces bons Evêques , la plupart très-éloignez de leurs Dioceses , pour ne leur pas être à charge , s'étoient engagez sans autre subsistence que celle qui leur venoit de l'Empereur. La foiblesse humaine produisit son effet ordinaire , les uns se rendirent plutôt , les autres plus tard ; ceux qui témoignèrent le plus de vigueur , furent à la fin entraînez par une surprise qu'il importe de bien démentir ; car c'est ce qui nous a fait entrer dans tout ce discours.

IV. Oferons-nous dire ce que nous pensons , en l'exposant avec soumission au jugement des sçavans & du public De tant de grands Hommes , dont nous avons les travaux sur l'Histoire Ecclesiastique , pas-un peut-être n'a assez expliqué tout l'artifice des Arriens , tel qu'on le peut recueillir de ce passage de Saint Jérôme , original en cet endroit : car il parle sur les propres Actes du Concile qu'il avoit vûs ; sur les Registres & les Archives des Eglises particulieres où étoient les relations de leurs Envoyez ; sur le témoignage de plusieurs personnes encore vivantes , qui avoient assisté à tout ce qui s'étoit pas-

passé ; sur la propre confession enfin des Arriens qui convenoient des mêmes faits. Leur artifice consista en deux choses ; l'une , qui a été bien remarquée ; l'autre , sur laquelle on ne s'est peut - être pas assez arrêté. La première qu'on remarque sans peine , c'est que les Arriens semblerent presque accepter ce qu'on leur avoit proposé au commencement du Concile. S'ils ne prononcèrent pas formellement anathème à Arrius , Valens qui parloit pour tous , déclara dans le Concile , qu'ils n'étoient point Arriens , & prononça anathème contre toutes les propositions detestables qu'on tiroit des Ecrits d'Arrius. Il offrit même d'en faire autant dans une assemblée générale & publique , où le peuple seroit appelé , afin qu'il ne pût rester soupçon ny ombre , soit au Concile , soit aux moindres particuliers : ce qui fut agréé. Leur seconde supercherie demande plus d'attention ; ce n'est presque qu'une subtilité de Dialectique ou de Grammaire qui échappe à l'esprit : mais une subtilité quelle qu'elle soit , quand elle a contribué à quelque événement important , devient essentielle

T

tielle

tielle à l'Histoire. L'ancien & perpétuel usage des Conciles a été de former leurs Decrets, non pas par des propositions pures & simples, mais par des anathêmes; comme par exemple, au lieu de former un Decret de cette sorte: *Le fils est égal au Pere*; on le formoit de celle-ci: *Si quelqu'un dit que le Fils n'est pas égal au Pere, qu'il soit anathême*; & chacun des Peres de l'Assemblée pour approuver le Decret, sans le repeter tout entier, répondoit simplement, *Qu'il soit anathême*. La réduction de ces anathêmes en propositions pures & simples est ordinairement tres-aisée, comme en l'exemple que nous venons de marquer, où il est impossible de se tromper. Mais quand l'anathême est un peu plus long & plus composé, & qu'on tâche d'y enfermer plusieurs propositions en une, il est aisé en faisant cette réduction, de tomber dans quelque surprise. Ce que nous allons rapporter, le fera voir plus clairement. Quand on fut dans cette Assemblée générale du Concile & du Peuple, le même Valens regardé comme le chef du mauvais parti, & le principal auteur de la Formule, prononça hautement divers anathêmes

con-

contre les propositions impies qu'il avoit déjà desavouées & condamnées entre les Evêques. Les Evêques & le Peuple répondirent sur chacune avec le même applaudissement en la maniere ordinaire, *Qu'il soit anathême.* Entre ces anathêmes qui établissoient que Nôtre Seigneur étoit Dieu, Fils de Dieu, engendré avant tous les temps, Valens en ajoûta un comme de l'abondance du cœur, ^a & pour en faire plus qu'on n'en demandoit. Les Arriens abusoient souvent d'un passage de l'Ecclesiastique, & de quelques autres, où la Sageſſe ^b parlant d'elle-même, dit : *Le Createur de toutes choses & celui qui m'a créée, a reposé dans mon tabernacle.* Et un peu après : *Il me crea dès le commencement & devant les siècles.* D'où ils concluoiert qu'il falloit que Nôtre Seigneur, qui est cette Sageſſe eternelle, fût nécessairement creature. Valens donc, comme pour exclure ce sens, ajoûta cét anathême : *Si quelqu'un dit, que le Fils de Dieu est une creature comme les autres creatures, qu'il soit anathême.* L'Assemblée répond avec joie, *Qu'il soit anathême.*

T 2

Et

^a *Tanquam nostros adjuvans.* Sulpit, Sever. *Hist.* 2. c. 59. ^b *Eccel.* 24: 12.

Et pourquoi n'auroit-elle pas ainsi répondu, puisqu'à le bien prendre, il n'y a rien dans cét anathème que de tres-orthodoxe ? Le Concile parle en la personne d'un Arrien par ces mots : *Si quelqu'un dit ; & condamne également tout ce que dit l'Arrien, c'est-à-dire, le mot de creature, appliqué à Nôtre Seigneur, en ces termes : Si quelqu'un dit que Nôtre Seigneur est creature ; & l'expression encore plus formelle & plus précise de son impieté, en ces termes, comme les autres creatures.* Mais reduisez l'anathème en proposition pure & simple de cette manière : *Le fils de Dieu n'est pas une creature comme les autres creatures ;* vous sentez que ce n'est plus la mesme chose. Car parlant alors en vôtre propre personne, vous rendez vôtres les termes de l'Arrien avec tous les sens équivoques qu'ils peuvent avoir, si vous ne prenez soin de les éloigner & de les exclure : & le sens qui se présentera peut-être le premier, c'est que l'anathème contient comme deux propositions. La première, *Le Fils de Dieu est une creature.* La seconde, *Mais ce n'est pas une creature comme les autres.* Les Historiens Ecclesiastiques se sont peu expliqués là-dessus. On croiroit à

à lire ce qu'ils en ont écrit, que le Concile reçut la proposition pure & simple; ce qui ne fut jamais, il ne reçut que l'anathème trompeur, où Valens pretendoit l'avoir enfermée: faute tres-pardonnable, si l'on suppose, sur tout, ce qui paroît assez clair de lui-mesme. C'est qu'encore qu'on eust fait un extrait par écrit des blasphèmes d'Arrius, qui fut lû au commencement de l'Assemblée par Claude, Evêque de la Province de Picene, ou Marche d'Ancone, les anathèmes qui condamnerent ces impietez, n'avoient point esté mis par écrit avant l'Assemblée, pour y être prononcez en autant de paroles, mais se formoient & se prononçoient sur le champ par Valens, ou de lui-même, ou à mesure que chaque Evêque le suggeroit: d'où vient que dans le recit de S. Jerôme, Claude a fait ajoûter plusieurs anathèmes l'un après l'autre comme pouvant éclaircir la matiere, & oublier par Valens. Et l'on sçait assez que c'étoit l'usage des Conciles, où chacun des Peres, s'abandonnant à son zele, & cedant à

T 3.

a Multaque que suspiciosa videbantur, ad pronuntiationem Claudii, Valens condemnavit.

Voyez le passage entier dans les Preuves.



la douce violence de l'Esprit de Dieu qui regnoit dans l'Assemblée, s'écrioit diversément, tantost en quelque anathème nouveau contre l'heresie, tantost en quelque éloge abregé de la saine doctrine, pour détruire l'erreur, & confirmer la verité en mille manieres différentes.

VI. Quoi qu'il en soit, le Concile ne fut pas plûtost séparé, que les Arriens commencerent à triompher sur deux choses. Premièrement, disoient-ils, il n'est plus question de *substance*, ni de *consubstantialité*, ces mots sont abolis pour jamais, le Concile en est convenu; & c'étoit en effet la grande & veritable faute des Evêques qui avoient signé la Formule. Secondement, ajoutoient-ils, le Concile a reconnu avec nous le Fils de Dieu pour creature, quoi-que creature différente des autres, parce qu'il a été créé avant que le temps & tout ce qui fait & qui mesure le temps, c'est-à-dire, le Ciel, le Soleil, le mouvement, fussent encore; qui est le sens où on le peut appeller Eternel. Aussi-tôt que cette fausse & vaine explication commença de se répandre, l'Univers, dit S. Jérôme, *engemit, & s'étonna d'être devenu Arrien.* Le Sueur, habile Mi-

ni-

nistre , dans son Histoire Ecclesiastique , traduit ainsi , & s'étonna d'être devenu Arrien sans y penser , qui est en effet le sens de Saint Jérôme. Que nos Freres nous répondent maintenant : Si le Monde en effet étoit devenu Arrien , comme on a voulu le leur faire entendre , de quoi gémissoit-il ? Pourquoi s'étonnoit-il ? Il gémissoit , il s'étonnoit au contraire , de ce qu'on le vouloit rendre Arrien malgré lui , comme nous l'avons déjà dit , par un anathème captieux , où ni les Peres du Concile , ni les particuliers qu'on y avoit appellez , n'avoient rien soupçonné de semblable. Les Hebreux , à ce qu'on nous dit , ont autrefois appellé la poésie un art d'exprimer les pensées brièvement , fortement , agréablement : les Orateurs empruntent je ne sçai quoi de son style , quand ils veulent produire les mêmes effets. Qui ne voit que Saint Jérôme , nourri dans toutes les belles Lettres humaines , a cherché à s'exprimer en cet endroit d'une manière courte , élégante & noble , presque comme le Poëte , lorsque parlant du jardinage & de l'industrie des hommes pour entêter un arbre sur un autre : ^a *L'arbre ,*
T 4

^a *Virgil. Georg. Miraturque novas frondes ,
 & non sua poma.*

dit-il, s'étonne de se voir un nouveau feuillage & des fruits qui ne sont point à lui. Mais l'arbre cede bien-tost à la violence qu'on lui a faite, & s'accoutume à ce feuillage & à ce fruit étranger; au lieu que l'Eglise secoua à l'instant même ce fruit de tenebres qu'on vouloit lui faire adopter. Les Evêques n'étoient pas encore de retour dans leurs Diocèses, qu'on douta, si on les y devoit recevoir. Ce fut une grande question, s'il ne falloit point les déposer, & établir d'autres Prelats en leur place; de quelque maniere qu'ils expliquassent la surprise qu'on leur avoit faite; quelque témoignage qu'ils donnassent de leur repentir; quelque declaration qu'ils fissent d'une foi orthodoxe. Le parti de la charité & de l'humanité prévalut enfin sur le sentiment de Lucifer Evêque de Cagliari en Sardagne, qui estant alors en Orient, travailloit à rétablir toutes choses avec un grand zele, mais excessif. Il se retira mécontent dans son Diocèse. On dispute s'il fit lui-même le schisme, ou non: mais ceux qui après sa mort persisterent avec obstination dans ce même avis, furent regardez comme schismatiques sous le nom de Lucici-

ciferiens. C'est contre eux que Saint Jérôme a écrit le Dialogue dont il s'agit, & le passage dont nos Freres abusent.

VI. En quel temps donc pourroit-on soutenir que les Arriens ont surpassé ou égalé les Orthodoxes en nombre? Est-ce avant le Concile de Rimini? Mais ce Concile en pleine liberté de suffrages rejette la nouvelle Formule, & ne compte de toutes les sectes Arriennes mal réunies ensemble, qu'environ cinquante Evêques sur trois cents, qui est un sixième; ou quatre-vingts sur quatre cents, qui est un cinquième. Est-ce aussi-tôt après? Mais c'est un fait tres-certain que la violence & la fraude des Arriens à Rimini une fois publiées & découvertes ouvrirent les yeux à une grande partie de ceux qu'ils avoient séduits, sous prétexte d'union & de paix, & que leur nombre ne fit plus que diminuer, sur tout après la mort de Constance, qui ne vécut pas deux ans depuis la fin du Concile.

VII. Ajoûtons qu'en ces mêmes temps l'Eglise oppoisoit sans cesse aux Arriens leur petit nombre, & le sentiment universel des Chrétiens par toute la terre. On le pourroit justifier

T 5 fier

fier par une infinité de passages. Trois entre les autres, le marquent bien expressément, pris de trois Auteurs au dessus de tout reproche, dans les dix premières années qui suivirent le Concile; a nos Freres les trouveront au long avec leur traduction à la fin de cét Ecrit. Le premier est du même Lucifer, Evêque de Cagliari, parlant à Constance lui-même, encore vivant, & par consequent avant la fin de l'année 361. en laquelle il mourut, & le Concile de Rimini avoit duré jusques vers la fin de l'année 359. Le second d'environ l'année 363. est de Saint Athanase, parlant à Jovien, qui après la mort de Constance & celle de Julien l'Apostat, avoit succédé à l'Empire sur la fin du mois de Juin, & ne le garda que sept mois & vingt-deux jours. Le troisiéme est de Damase Pape dans le Concile Romain, qu'on sçait avoir été tenu en l'année 369.

VIII. Si ces autoritez ne détrompent pas nos Freres, qu'ils se rendent à celles de leurs propres Ministres. Le Sueur, dont nous mettrons le recit entier dans nos Preuves, b est d'accord du

a V. les Preuves, pag. 462. & suiv. b V. les Preuves, pag. 488.

du petit nombre des Evêques Arriens au Concile de Rimini, & de tous les faits que nous venons de rapporter. Il s'explique assez sur le passage de Saint Jérôme, quand il y ajoûte ces mots, *sans y penser*, comme nous l'avons déjà remarqué: il ne conclut point à la fin de son recit, que l'Eglise se puisse corrompre en sa plus grande partie, mais seulement qu'un Concile n'est pas toujours infallible, à quoi nous donnerons volontiers les mains, dans toutes les circonstances de celui de Rimini. D'un autre costé, l'Auteur^a du nouveau Systeme, par un interest particulier de ce Systeme, comme nous le dirons ailleurs, ^b passe plus avant qu'il ne faudroit, & bien loin de donner le grand nombre aux Arriens, soutient même qu'ils n'ont jamais fait de grand Corps dans l'Eglise, l'erreur aiant esté comme renfermée, à ce qu'il dit, dans l'esprit de plusieurs Evêques seulement, sans passer dans celui des peuples. En un mot, il en faut toujours revenir à la belle & grande remarque de Saint Augustin, qui peut tenir lieu sur ce sujet d'une demonstration certaine. Et les

T 6 Ar-

^a M. Jurien. ^b V. les Preuves, pag. 494.
 & suiv.



Arriens, & tous ceux qui ont jamais erré, sans en excepter nos Freres, ont voulu être crûs & appelez Catholiques. Pourquoi n'ont-ils jamais réussi dans cette ambition commune? Pourquoi ne les a-t-on jamais reconnus par ce nom-là? C'est qu'ils n'ont jamais été le grand nombre, & que le grand nombre decide toujours absolument & souverainement sur les noms.

IX. Il faut Pavouër aussi: Jamais les Sçavans parmi nos Freres n'ont soutenu précisément que l'Arrianisme, ni aucune autre heresie, ait eu le grand nombre de son costé. Mais l'Erreur se repaist ordinairement d'idées confuses, sur tout dans l'esprit des peuples, qui ne vont jamais jusques au détail. Les Ministres ont abusé d'une autre sorte des exemples dont nous venons de parler, & il n'est point inutile de le découvrir à nos Freres. Ils ont appellé ces grands mouvemens, soit du schisme d'Israël, soit de l'heresie d'Arrius, des *défaillances*, des *synopes*, des *obscurcissemens* de l'Eglise, ce sont leurs termes; & par là ils ont porté ou voulu porter l'esprit des simples encore plus loin, & jusques à une pensèe la plus folle du monde. Ils ont

ont fait à peu près comme si d'une pâ-
moison ou d'une eclipse de quelque
quart-d'heure, qu'on auroit ou vûe
ou imaginée, on concludoit qu'il ne
seroit pas impossible de voir une pâ-
moison ou une eclipse de trente ans.
Ces pretenduës défailances, ces pre-
tendus obscurcissèmens de l'Eglise,
qui ne sont rien moins que ce qu'ils di-
sent, leur ont fait imaginer une cor-
ruption insensible qui s'est faite paissi-
blement & sans bruit durant quatre ou
cinq siècles dans la doctrine Chrétien-
ne, & qui depuis a perseveré paissi-
blement & sans bruit neuf ou dix siècles
encore, sans qu'il y eust alors
qu'un petit nombre de Fideles ca-
chez & dispersez par toute la terre,
qui ne s'assembloient jamais, & ne
se connoissoient pas les uns les au-
tres; mais par qui la verité est ve-
nuë de siecle en siecle jusques à eux:
chimere la plus chimere qui fut ja-
mais. Ces hommes n'étoient point
hommes; ils ne disoient mot quand
ils entendoient condamner par tout
leurs sentimens dans les choses les
plus importantes du monde, & qui
tiennent ordinairement le plus au
cœur. Ces Chrétiens n'étoient point
Chrétiens; ils laissoient errer & pe-
rir

rir leurs Freres sans ouvrir la bouche, ni rendre le moindre petit témoignage à la verité. Mais ce n'est pas là maintenant nôtre sujet, il nous suffit de faire remarquer à nos Freres, & en passant, la rêverie de cette idée confuse, si on la fonde sur les exemples dont nous venons de parler qui prouvent tout le contraire. Jero-boam se revolte à main armée avec dix Tribus. Il élève ensuite par politique Autel contre Autel, à la vûë de toute la terre. Les Fideles résistent. Ils sont massacrez dans le Royaume d'Israël, & n'ont de liberté dans leur Religion qu'en celui de Juda. Un Empereur séduit par les Arriens emploie l'autorité & la violence, l'artifice & la fraude, pour faire recevoir leurs erreurs dans un anathème équivoque. On s'en apperçoit. A l'instant, l'Univers Chrétien reclame, s'étonne, gemit, est allarmé. En conscience qu'est-ce que cela a de commun avec la corruption insensible? Qui ne voit & qui ne sent au contraire dans ces exemples, que ces changemens de la doctrine ne se font jamais qu'avec éclat, qu'avec bruit, & que cette prétenduë corruption sans éclat, sans bruit, a toujours été la seule ressource

ce

ce des heresies contre la possession certaine & constante de l'Eglise. C'étoit le fondement des Arriens, comme nous l'avons vû; c'étoit celui des Idolâtres d'Israël. ^a *Nos Peres*, disoient-ils, *ont adoré sur cette Montagne; mais vous dites qu'en Jerusalem est le seul lieu où il faut adorer.* Et nos Freres iront encore se briser contre un écueil fameux par tant de naufrages.

SECTION XIV.

Autres Objections. A quoi sert donc la grace? Pourquoi dit-on qu'elle nous convertit tous? On la sent, encore qu'on ne la puisse prouver. Il y a des veritez de sentiment qui sont plus claires que celles qu'on prouve.

I. **M**AIS s'il n'y a qu'à suivre le nombre, nous diront-ils; à quoi sert donc la grace? Pourquoi dites-vous vous-même qu'elle nous convertit tous? Peut-on être Chrétien, & nier qu'elle ne se fasse sentir dans les cœurs, encore qu'on ne puisse la prouver aux autres? Et n'y a-t-il pas des veritez de sentiment mille fois plus claires & plus certaines que celles qui ne sont fondées qu'en raison-

^a Joan, 4: 20.



nement & en preuve ? Détruifons en peu de mots toutes ces vaines Objections l'une après l'autre.

II. Non feulement la grace nous convertit tous ; mais auffi nous ne pouvons jamais rien faire de bien fans elle. Si nous fommes nez parmy les Chrétiens , nous le devons à la grace. Si dans le peuple Chrétien nous fuivons l'autorité du grand nombre , & de l'Eglife , fans nous laiffer féduire , comme tant d'autres , à l'amour de la nouveauté , ou à l'amour de nous-mêmes ; c'est la grace qui le fait. Si nous revenons à ce grand nombre , dont nostre naissance ou nostre faute nous avoient feparez ; c'est encore un plus grand & plus fenfible effet de la grace. Si à la bonne doctrine nous joignons les bonnes œuvres , si nous refiftons au vice comme à l'erreur ; le pouvions-nous ni esperer ni defirer fans la grace ? Nous ne difputons pas ici avec nos Freres ni des effets , ni de la neceffité de la grace , mais des moiens de trouver la verité avec elle. Ils veulent qu'avec la grace chaque particulier examine l'Écriture , & fe determine lui-même par fes lumieres. Nous voulons qu'avec la grace chaque particulier , foit qu'il ait examiné ou non ,

se

se determine toujours par l'autorité & par les lumieres de l'Eglise. La grace est supposée & entenduë de part & d'autre, & mal-à propos l'un demande à l'autre: A quoi sert donc la grace?

III. La grace & l'esprit de Dieu se fait sans doute sentir au cœur des Chrétiens, nous le reconnoissons avec nos Freres: mais ils seront sans doute contrainsts de reconnoistre avec nous, que la préoccupation, la présomption, l'amour propre ne se déguisent que trop souvent en grace & en esprit de Dieu, comme le Demon en Ange de lumiere. Voulons nous trouver une regle certaine pour distinguer l'un d'avec l'autre, elle se tire de tout ce que nous avons déjà dit, & qui nous a obligez à distinguer avec tant de soin la grace prouvée de la grace alleguée, la grace du peuple toujours certaine de celle du particulier qui ne l'est jamais, ramenant nos Freres comme par de nouveaux sentiers au grand chemin de l'Eglise. Cette regle, en un mot, c'est que la grace ne peut jamais être contraire à la grace, ni Dieu opposé à Dieu. Jamais la grace du particulier, que Dieu a voulu être per-

2. Cor. 11: 14,

petuellement mêlée de doute & d'incertitude, ne peut l'emporter sur la grace generale du peuple, que Dieu a voulu être éternellement declarée certaine & constante. Celle-ci gouverne l'autre; & qui voudra par la propre grace sans preuve, redresser la grace de l'Eglise si bien prouvée, fera à peu près comme celui qui avec sa montre voudroit redresser le cours du Soleil. Vous croyez, nos tres-chers Freres, sentir la grace; mais tres-assurément, ce n'est pas la grace que vous sentez, contre cette grace generale que le grand corps des Chrétiens sent & prouve avec certitude.

IV. *Verité de sentiment* est un mot tres-equivoque, introduit dans les disputes de nos temps pour couvrir & déguiser l'erreur. On peut, si l'on veut, nommer ainsi les premieres veritez gravées dans l'esprit de tous les hommes, ou celles qui en dépendent par une consequence necessaire, & tres-proche. Mais les veritez de sentiment particulier contre le sentiment general ne sont que veritez d'imagination, de caprice & de fantaisie, faussetez à nôtre égard, parce que nous n'avons point de raison de les croire.

croire veritez , quand même il se ren-
contreroit par hasard qu'elles le se-
roient. Si quelqu'un nous dit encore
qu'il en est autrement en Religion, &
dans les differends qui nous separent ;
ou qu'il détruise tout ce que nous a-
vons déjà dit, ou qu'il avouë que ce
qu'il pretend qui soit aujourd'hui, n'a
pour le moins jamais été dans les sie-
cles precedens , & n'est fondé ni en
autorité, ni en exemple. Deux misera-
bles équivoques sur quelques passages
de l'Escriture font toute l'erreur de nos
Freres. Le premier est de transporter
à la grace du particulier une certitu-
de qui n'est promise qu'à la grace du
peuple. Le second, de se figurer que
dans ce peuple peu de personnes sont
predestinées à connoître la verité, par-
ce que peu de personnes surmontent la
chair & le sang pour vivre selon cet-
te verité. Mais au contraire, ce qui
condamne le grand nombre de ceux
qui perissent, c'est qu'ils la connois-
sent, & la confessent par leurs pa-
roles, & la defavouënt par leurs
œuvres. En ce qui regarde la doctri-
ne & la connoissance, comme nous
l'avons déjà dit, ce petit peuple é-
leu, dans le peuple élu, est une chi-
mere, qui ne va qu'à rendre tout in-
cer-



certain. Dans ce petit peuple, on en cherchera un plus petit encore; dans celui-là un autre, & ainsi à l'infini jusques à un homme seul. Loin de nous ces vaines pensées où l'esprit se confond. Soit dans la nature, soit dans la revelation, les lumieres generales sont droites & justes; la pratique du particulier ne l'est pas toujours, à cause de ses passions particulieres. Si nous nous perdons, ce n'est pas la faute de l'Ouvrier, c'est la nôtre. Ainsi, Seigneur, l'homme est toujours homme, c'est-à-dire, imparfait, foible, mauvais, faux, inconstant; & vous demeurez toujours Dieu, c'est-à-dire, parfait, puissant, bon, veritable & fidele.

 SECTION XV.

Autre objection. L'Exemple des Fideles de Berée.

I. **L'**EXEMPLE des Fideles de Berée, qui sont louez dans les Actes des Apôtres a d'avoir examiné ce que Paul & Silas leur annonçoient, en le conferant avec les Escritures, est encore une des grandes objections de nos Freres; mais elle disparaîtra, dès que nous

la
a. Act. 17. 11.

la regarderons de bien prés. Nous avons établi cette verité, que le petit nombre le peut quelquefois emporter sur le grand en matiere de certitude, par une conduite extraordinaire de Dieu; mais que c'est toujours avec des marques extraordinaires, visibles & sensibles de sa grace, qui tombent sous les lumieres communes à tous les hommes, & par là reviennent encore d'un autre côté à l'autorité du grand nombre. Dieu paroist alors, s'il faut ainsi dire, en personne pour nous dispenser de ses propres loix, il vient détruire une autorité établie, & en établir une nouvelle, ou comme Nôtre Seigneur le disoit luy-même, faire ^a que les aveugles voyent, & que les voyans ne voyent plus. Il parle alors à chaque particulier par les premieres lumieres naturelles, & chaque particulier est en droit de dire contre la Synagogue entiere, comme faisoit ce bon Aveugle ^b de l'Evangile: A-t-on jamais ouï
 ,, dire que quelqu'un avec de la pouf-
 ,, siere & de la salive ait ouvert les
 ,, yeux d'un aveugle-né? Si celuy que
 ,, vous condamnez comme violant la
 ,, loy de Moyse, n'étoit d'accord
 ,, avec Moyse, & ne venoit comme
 luy

^a Joan. 9. 39. ^b Joan. 9. 32.



„luy de la part de Dieu; pourroit-il
„faire ce qu'il fait ?

II. C'est ainsi que nous devons, Seigneur, nous soumettre à vous seul en ces occasions extraordinaires. Dieu de vérité, dans les profondeurs de vôtre justice, vous pouvez quelquefois, pour punir nos déreglemens, permettre des illusions passageres; mais vous ne pouvez jamais, sur tout dans un peuple que vous avez choisi, & qui porte vôtre nom, autoriser l'erreur par une suite de grands miracles que rien ne détruise, ni exposer jamais les hommes à une tentation plus qu'humaine. Autrement vous renverseriez vous-même vôtre Evangile. En vain vous vous montreriez vivant & resuscité aux saintes Femmes, à quelques Disciples, aux Disciples ensemble, & à plus de cinq cens à la fois. En vain vous feriez voir les marques des clous en vos pieds & en vos mains. En vain vous diriez, *a Venez & touchez, un Esprit n'a ni chair ni os.* En vain vous mangeriez & boiriez avec vos Apôtres avant que de monter au ciel, pour les convaincre en mesme temps de vôtre divinité & de vôtre humanité, s'il ne faloit vous obeïr

a Luc. 24. 39.

obeir quand vous parlez par cette fuite de merveilles visibles, qu'on ne peut nier, ni attribuer sans blasphème à une autre puissance que la vôtre.

III. Tel étoit l'état des choses au temps des Fidèles de Berée, dont on nous cite l'exemple. Paul & Silas avec les autres Disciples prouvoient la Resurrection de Nôtre Seigneur, & tous ses miracles par une fuite de nouveaux miracles faits en son nom, & par les dons extraordinaires qui paroissoient en eux. Il faloit se rendre à cette autorité nouvelle & sur-naturelle. Il ne restoit plus à chaque particulier pour achever de se convaincre, que d'accorder Dieu avec Dieu, ses miracles avec sa parole, en allant voir dans l'Écriture même ce qu'on leur prêchoit, c'est-à-dire, que ^a ce Christ crucifié, folie aux Gentils, scandale aux Juifs, portoit en cela même les marques du véritable Christ, étoit ^b cette maîtresse pierre, mais rejetée, cét agneau mené à la tuërie, ce saint exempt de la corruption du tombeau, assis à la droite du Pere celeste,

^a 1 Cor. 1. 23. ^b Matth. 21. 42. *Isaie* 53. 7. *Act.* 8. 92. *Psalms.* 15. 10. *Act.* 2. 27. *Psalms.* 109. *Joel.* 2. 28.

leste, & de là répandant son Esprit sur toute chair selon la promesse du Prophete: Textes tres-formels, si on les joignoit à ce qu'on voyoit & qu'on apprenoit avec certitude des miracles de Nôtre Seigneur & de ses Apôtres; mais qui sans ce fondement visible & sensible, n'auroient rien prouvé, ni rien signifié.

IV. Qu'on y fasse un peu de reflexion. Sommes-nous en cét état des choses? nos Peres y ont ils été? Dieu est-il venu d'une maniere surnaturelle nous dispenser de ses propres loix? Luther & Calvin ont-ils parlé par des miracles? A-t-on eu quelque raison superieure & nouvelle de les écouter? Au contraire, n'a-t-on pas toujourns été en droit de leur dire avec Saint Cyprien: Nous ne voulons pas mesme sçavoir ce que vous enseignez, puisque vous enseignez hors de l'Eglise. Le petit nombre de nos Freres ne pourroit être soutenu que par les miracles, ils n'en ont point, & nous avons tout ensemble & le grand nombre & les miracles, dont l'un ou l'autre nous pouvoient suffire.

V. Voilà sans doute la juste & veritable application qu'on doit faire de ce passage des Actes. Un des plus

plus grands & des plus celebres Interpretes de nos temps , qui n'a gueres de superieur ny d'egal , semble l'avoir marquée , quoi - qu'en passant. *Ceux de Berée* (dit-il) ^a ne doutoient point des paroles de *S. Paul* & de *Silas* , mais en les conferant avec celles des Prophetes , ils cherchoient à se confirmer de plus en plus dans la verité qu'ils avoient reçûe , & à pouvoir en convaincre les autres. En ce sens-là rien n'empêche que chaque Fidele dans la conduite mesme ordinaire de Dieu n'examine ce qu'il croit déjà. Le simple n'y est pas obligé , le sçavant n'est pas privé de cét avantage. L'Apôtre ^b ne défend pas d'être capable & habile , il veut seulement qu'on le soit avec une sainte sobriété. Il y a donc un Examen soûmis , sobre & modeste , que personne ne desapprouve ; un Examen decisif , audacieux & insolent , que personne ne peut approuver. Les Chaires Catholiques ne retentissent d'autre chose que des exhortations de nos Pasteurs , à voir si nôtre conduite s'accorde avec la parole de Dieu.

V

Nous

^a *Grotius sur cét endroit des Actes.*

Non quod dubitarent de veracitate Pauli & Sila, sed ut Prophetica scripta cum illorum verbis conferendo magis magisque in veritate confirmarentur, & haberent unde alios convincerent. ^b *Rom. 12: 3.*



Nous mêmes, & ici, & par tout ailleurs nous prions nos Freres de voir dans les Ecritures, si ce que nous leur difons, n'est pas ainsi ?

VI. S'ils nous demandent quelles sont les bornes de cét Examen modeste, & de cét Examen audacieux: Chers Freres, leur dirons-nous, comme Dieu disoit ^a à son peuple: *Ce precepte n'est point au dessus de vous, ni bien loin de vous; il ne faut pas monter au ciel, ni passer la mer pour le trouver & pour le suivre. Il est devant vos yeux, dans votre bouche & dans votre cœur, chacun de vous le porte en luy-même.* Faites sur les heresies nouvelles ce que vous faites sur les anciennes où vôtre Esprit n'est point prévenu, ni vôtre imagination échauffée. Avez-vous examiné jusqu'au fond toutes les subtiles & dangereuses objections d'Arrius avec toutes les grandes & solides réponses de Saint Athanase? Est-ce par là de bonne foi que vous n'êtes point Arriens? Quand le principe de Nestorius conforme au vôtre, *de ne rien recevoir qui ne fût écrit*, vous donneroit quelque penchant à ne pas condamner son erreur; n'est-il pas vray qu'après un examen soûmis & mo-

^a *Deuteronomi, 30: 11, 12.*

modeste, vous forcerez ce penchant ? L'autorité du troisiéme Concile General, celle de tant de siecles, & celle de vos propres Docteurs vous persuaderont sans peine, que cette erreur si solemnellement condamnée, a sans doute de tres-dangereuses suites contre le grand mystere de l'Incarnation, que vous comprenez peu, que vous imaginez encore moins, mais que vous êtes resolu de croire sincerement avec toute l'Eglise. D'où vient une conduite si differente de celle que vous tenez sur les questions qui nous separent ? Qui ne le voit, qui ne l'entend. C'est que la chaleur n'est plus là, c'est qu'elle est encore ici. Ces anciennes heresies sont mortes, Dieu a souffert qu'il en naquît d'autres qui mourront de même, mais qui vivent encore, quoi-que deormais affoiblies, languissantes & déjà sur leur retour.

SECTION XVI.

Autres Objections qui tombent d'elles-mêmes après ce qui a esté dit.

I. **S**I nous avons une fois établi ce grand Corps de l'Eglise, que le nombre, que l'étendue, que l'éclat

V 2 font

ail-
voir
leur

elles
ode-
eux :
om-
pre-
bien
r au
er &
eux,
eur,
ême.
que
ôtre
ôtre
s e-
sub-
l'Ar-
lides
t-ce
êtes
e de
de ne
vous
e pas
l pas
is &
mo-

font connoître à tous, le reste des Objections qu'on nous a faites, tomberont d'elles-mêmes. Trouver la véritable Eglise, dit-on, est la plus difficile de toutes les questions dont on dispute. Comment distinguer si cette Eglise, grande, nombreuse, étendue, est la Romaine, ou la Grecque, ou l'Abyssine? Comme on distingue (répondrons-nous) la lumière du Soleil d'avec celle des Etoiles. Et en cela nous supposons avec nos Freres, que l'Eglise Grecque & l'Abyssine soient séparées de la Romaine, comme la leur: sur quoi néanmoins il y auroit beaucoup de choses à dire, si nous n'évitons les incidens & les questions qui menent trop loin.

II. Mais, ajoute-t-on, si l'on joint ensemble tous les Chrétiens Grecs, Abyssins, Protestans, & autres, qui combattent tous l'Eglise Romaine, le grand nombre ne fera plus de son côté. Comme si pour méconnoître l'Ocean, on nous disoit que toutes les petites mers, tous les grands lacs, tous les étangs, tous les fleuves, toutes les rivières, tous les ruisseaux, toutes les fontaines, tous les puits, toutes les^a cisternes

^a *Et foderunt sibi cisternas, cisternas dissipatas, Jerem. 2: 13.*

nes crevaillées ou autres, tous les marais & tous les borbiers ensemble, n'ont pas moins d'eau que l'Océan: vaine supputation qui n'aboutiroit à rien, quand elle seroit véritable. A rassembler tous les bois pourris qu'on avoit ôtez du fameux vaisseau dont nous parloit la Loi Romaine, on eût fait peut-être un fort grand & fort dangereux vaisseau; mais ce n'eût pas esté ce vaisseau, qui se renouvelant toujours, demeueroit toujours le même.

III. Mais si l'on condamne les heresies par l'autorité de l'Eglise, il faut donc sçavoir, nous dit-on, quelles ont été ces heresies, en quel temps, comment & pourquoi l'Eglise les a condamnées; ce qui est infini. Rien moins; il n'est pas même nécessaire au simple de sçavoir ce que c'est qu'heresie, il lui suffit de bien croire qu'en matiere de Religion, tout ce que l'Eglise n'enseigne pas, ou n'approuve pas, est mauvais. Qu'on ne nous oppose point ici que par ce principe le Grec fera bien de demeurer Grec, & l'Abyssin de demeurer Abyssin: ils ne feront pas bien, non plus que le Payen, de demeurer Payen; mais ils auront le malheur de n'être pas bien. Cette Objection ne nous re-

garde pas en particulier plus que nos Freres, & que toutes les Religions ensemble. C'est-là que Saint Paul s'écrie : O profondeur ! Dieu fait grace à qui il fait grace, mais il ne fait injustice à personne ; & tous ceux qui perissent dans leur ignorance, ont dans cette ignorance même de quoi être jugez & condamnez devant lui par les lumieres qu'il leur a données.

SECTION XVII.

Objection du nouveau Systeme de l'Eglise.

I. **U**N de ceux pour qui nous avons principalement entrepris cét Ecrit, après toutes les autres Objections, nous renvoie pour conclusion au nouveau Systeme de l'Eglise, qu'il ne croit pas devoir copier. Il a raison, le Livre est long ; & si on le regarde comme il faut, il ne peut servir qu'à defabufer nos Freres.

II. Nous le dirons avec verité : cét Ecrivain est en quelque forte venu à nôtre secours. Plusieurs de nos Freres, d'autre sentiment que lui, se plaignoient amerement à nous, que le Traité de l'Examen leur attribuât mal-

mal-à propos je ne sçai quelle idée confuse, je ne sçai quel partage de la verité entre les communions opposées, je ne sçai quel salut en toutes. Il nous a justifiez, en renouvelant & relevant, comme il le dit dans sa Preface, ce moien oublié & negligé. Mais voions un peu quelle autorité il doit avoir entre les personnes de bon sens. Dieu nous est témoin que nous aimerions mieux honorer en lui les talens dont il abuse. Mais quand on combat avec tant d'ardeur la verité éternelle, la beauté de l'esprit devient chimere, la lumiere tenebres, la vigueur fureur. De là viennent les emportemens extrêmes de tous ses derniers Ouvrages, & leur stile si peu Chrétien, pour n'en rien dire de plus, que nos Freres n'ont garde d'approuver: car nous leur devons ce témoignage, qu'ils sont tres-souvent scandalizez de quelque chose de moins en leurs Patriarches mêmes, Luther & Calvin. De là son regne de mille ans pour renouveler une erreur ancienne qu'ils condamnent comme nous. De là ses explications nouvelles, dont ils rient publiquement dans leurs écrits, & toute sa Theologie mystique, apprise sans

doute, c'est un mot de saint Chrysostome, apprise au quatrième ciel, car Saint Paul n'en avoit rien trouvé au troisième. Et quant à son Systeme nouveau, outre ce que nous en avons déjà dit en passant, en voici l'abregé. L'Eglise est une, dit-il, elle est étendue par toute la terre. Encore est-ce quelque chose. Il a senti la nécessité de cette unité, de cette étendue, & de ce grand nombre, qui est nôtre seul moyen dans ce Traité. Mais comment en vient-il là? C'est, dit-il, que toutes les Societez Chrétiennes font partie de cette Eglise une & nombreuse, pourvû qu'elles ne *ruinent point le fondement*. Ce mot de *ruiner* vague & general n'est pas choisi sans dessein. On pourra l'étendre ou le resserrer comme on en aura besoin. Il faudra des Experts pour sçavoir si le fondement est ruiné. Lui-même il distinguera ailleurs entre ruiner en entier, ou ruiner en partie, qui est à peu près la distinction de Jacques Capel, dont nous avons rapporté le passage, entre *pecher au fondement*, & *pecher contre le fondement*, avec laquelle on vient à sauver les Mahometans même. Pour lui il en usera a tantost d'une maniere,

a. X. les Preuves, pag. 496.



re , tantost d'une autre , suivant son bon plaisir , & se gardera sur toutes choses de se trop expliquer. Quelques-fois il semblera exclure de l'Eglise & du salut les Arriens , les Macedoniens , les Nestoriens , les Eutychiens , sans les nommer toutefois , de peur de se méprendre , disant seulement en termes généraux, ceux qui détruisent les mysteres de la Trinité & de l'Incarnation. Mais ailleurs , après avoir sauvé les Papistes en general avant la reformation , & plusieurs Papistes d'aujourd'hui même ; il assurera hardiment qu'il est bien plus difficile de concevoir comment on se peut sauver dans le Papisme que dans l'Arrianisme. Ces Arriens l'importunoient néanmoins , aussi-bien que les Phantastiques d'aujourd'hui , les Sociniens , & ceux qu'il nomme Photiniens de Pologne & de Transilvanie. Un reste de pudeur l'empêchoit de s'associer avec eux dans une même Eglise. Il a trouvé un moyen de s'en défaire sans entrer dans cette discussion , ni appeller des Experts pour sçavoir si le fondement étoit ruiné , ou ruiné entier , ou ruiné en partie. Il n'entend comprendre , dit-il , dans cette Eglise une & étendue que les Socie-

tez qui font Corps. Les Arriens n'ont point fait de Corps, au moins de grand Corps, (& cela contre la foi de toute l'Histoire, qui nous marque par tout leur Communion, leur Assemblée, leurs Basiliques ou Eglises entierement séparées de celles des Orthodoxes.) Les Phanatiques, les Sociniens, les Photiniens d'aujourd'hui n'ont point encore d'assemblées réglées, ni de police, ni d'union ensemble. Il ne les faut compter pour rien. Mais par ses principes, si Dieu, pour punir nos fautes & nos misérables divisions, permet queces Ennemis communs se multiplient, qu'ils se reglent & se forment en un Corps, les voilà au rang des autres. Il n'y aura pas de difficulté, qu'on ne se sauve parmi eux, au moins avec un petit mot d'attache de l'Auteur du Systeme, qui les reconnoisse pour Societez Chrétiennes. Et en effet, après toutes ces distinctions de *ruiner le fondement*, ou *ne le pas ruiner*, le *ruiner entier*, ou *le ruiner en partie*, qu'on le prenne comme on voudra, dans les Societez même qui ruinent le fondement, Dieu sauve encore, selon lui, quelques Elûs par deux moiens. Le premier est leur ignorance, parce qu'ils n'en-

n'entendent point bien ce qu'on tient dans ces Societez. Le second est la connoissance qu'il leur donne de la verité, dont ils ne disent rien. Ainsi par tous ces détours le voilà revenu à sauver les gens dans toutes les Sectes quelles qu'elles soient, ce qu'il disoit ne vouloir point faire.

III. Ceux qui peuvent à toute heure consulter l'Oracle, & qui nous opposent son autorité, sçauront de lui comment on peut se vanter d'avoir la foi en vivant dans ce regne d'incertitude que nous pensions avoir déjà assez combattu, & si nous l'osions dire, détruit au Traité de l'Examen.

Quel pouvoir il a de toutes les Communions Chrétiennes & Protestantes, pour effacer d'un seul trait de sa plume leurs Confessions de Foi que nous avons rapportées, où chacune en termes exprés se donne le droit d'excommunier, c'est-à-dire, de retrancher toutes les autres du Corps du Seigneur; & en un mot prononce anathème à tous ceux qui font Sectes à part pour rompre l'unité de l'Eglise?

Quand il auroit ce pouvoir, qu'il n'a pas, comment il pourroit se promettre qu'entre tant de fausses meres

qui consentiroient toutes à partager l'enfant, on ne reconnût point la véritable qui ne peut souffrir ce partage ?

Comment il peut appeller véritables Eglises toutes ces Societez, dont chacune selon lui n'a que le droit d'exclure de sa Communion, mais non pas celui d'exclure du salut, comme il le repete plusieurs fois en termes exprés, e'est-à-dire, dont pas-une n'a les clefs du ciel promises à l'Eglise, mais seulement les clefs de son temple, ou pour parler comme S. Augustin, de son antre & de sa caverne ?

En quel lieu il met donc aujourd'hui les clefs du ciel. Car les Catholiques les mettent en l'Eglise universelle, & en toutes les Eglises particulieres, tant qu'elles demeurent dans l'unité de ses sentimens. Mais lui qui fait une Eglise universelle sans unité de sentimens, quelle partie de cette Eglise marquera-t-il pour servir de regle aux autres, s'il ne dit en même temps que celle-là seule est la véritable Eglise, & toutes les autres, fausses Eglises ?

S'il veut nous figurer une maniere d'unité de sentiment à ne point ruiner le fondement, quel expedient il

trou-

trouvera avant toutes choses pour assembler les Experts, & faire convenir toutes ces Eglises de ce que c'est que le fondement, de ce que c'est que le ruïner, que le ruïner entier, & le ruïner en partie; de quoi elles n'ont pû s'accorder encore?

En attendant que tout cela soit décidé, où c'est, encore une fois, qu'il mettra les clefs du ciel, si ce n'est qu'il veuille bien se charger de les garder lui-même comme en dépôt, & par provision, pour les donner quelque jour, & en fin de cause, à qui il appartiendra.

Comment il espere enfin qu'avec cette vieille comparaison que nous avons aussi touchée ailleurs, d'un lieu infecté où l'on peut se garantir de la peste, mais avec beaucoup de peine & de danger, il persuadera aux hommes de bon sens & d'un esprit pacifique, une discorde éternelle, suivie quelquefois de guerres sanglantes, pour se sauver avec lui, plutôt qu'avec nous, qu'avec nos ayeuls, jusques à la quarantième & cinquantième generation, qu'avec ceux qu'il reconnoît lui-même pour Saints, & pour Peres de l'Eglise?

S'il n'est pas plus naturel à tous ceux pour qui nous écrivons, de lui



lui dire & de se dire à eux-mêmes: Nous
„ avons crû tres-mauvaïse la doctrine
„ de l'Eglise Romaine, par les con-
„ séquences que nous en tirions; mais
„ elle nie ces conséquences, les defa-
„ vouë & les deteste. Le Concile de
„ Trente, quand nous le lisons avec at-
„ tention, nous le fait voir clairement.
„ L'Exposition de la Foi faite en nos
„ temps par un grand Evêque, ap-
„ prouvée par tant d'autres, & par le
„ Pape lui-même, ne nous permet plus
„ d'en douter. Combattons-nous en-
„ core nôtre ombre, c'est-à-dire, nos
„ soupçons & nos pensées que nous
„ voulons prendre pour sa doctrine,
„ malgré qu'elle en ait. Tout ce qu'elle
„ croit, & que nous ne sommes pas ac-
„ coûtumés à croire, elle nous le fait
„ voir clairement dans le temps où la
„ Religion Chrétienne a triomphé de
„ toutes les autres, au quatrième siècle,
„ par la confession des Auteurs Prote-
„ stans même. Ils en exceptent l'Eucha-
„ ristie; mais les quatre grandes & lon-
„ gues Instructions que ce même qua-
„ trième siècle nous a laissées, ne nous
„ convainquent pas moins là-dessus.
„ Soûmettons-nous sur ce grand myste-
„ re comme sur tant d'autres que nous
„ recevons par la même autorité. C'est
le

le parti le plus seur. Quand il seroit possible que Dieu eût laissé errer si grossièrement tous les Chrétiens durant tant de siècles, nous reprocheroit-il d'avoir erré après eux, par un excès de soumission & de foi. La bonne foi qui a sauvé nos Peres, nous sauvera, & l'Auteur du nouveau Systeme, s'il n'abandonne ses principes, sera contraint de l'avoüer. Qu'il demeure donc lui seul de son parti, si bon lui semble, s'il est vrai qu'il ne puisse être qu'en mauvaise foi dans l'Eglise universelle, à cause, peut-être, des lumieres surnaturelles que Dieu lui a données, lui à qui tous les secrets de l'Apocalypse sont ouverts, ^a Prophete & plus que Prophete, Precurseur sans doute du regne de mille ans qu'il nous annonce; au moins qui se donne l'autorité de reformer, corriger & châtier, quand il lui plaît, ceux qu'il a formellement reconnus pour ^b inspirez & pour Prophetes; gens au reste que les evenemens ont déjà convaincus de cent impostures, & que le ciel vient de confondre aux yeux.

^a V. les Preuves, pag. 501. & suiv. ^b Christophle Kotterus, de Silesie. Christine Poniatonski, de Boheme, Nicolas Drabicius, de Moravie.

„ yeux de toute la terre , par la prise
 „ de Bude , quoi - qu'ils nous eussent
 „ assûrez de la part de Dieu , qu'elle
 „ ne reviendroit jamais aux Chrétiens
 „ par la force des armes , mais par un
 „ traité avec les Turcs.

C'est ainsi que quelqu'un parlera
 peut-être à ce grand Docteur. Voilà
 cependant , nos tres - chers Freres ,
 & vous qui nous renvoiez à ses écrits ,
 les guides assûrez que vous prenez
 pour vôtre conduite. Qu'on suive
 leurs belles lumieres particulieres con-
 tre les lumieres generales du monde
 Chrétien. Qu'on s'embarque promp-
 tement avec de si sages & de si judi-
 cieux Pilotes , si l'on a dessein de pe-
 rir.

SECTION XVIII.

*Objection de Monsieur Bayle. Exhorta-
 tion à nos Freres , & Conclusion de
 tout l'ouvrage.*

LE merite & la reputation de
 M. Bayle , dont les Ecrits vont
 par tout , & font tous les mois les
 delices des gens de lettres , ne nous
 permettent pas de negliger une ob-
 jection qu'il nous a faite. ^a Mais Ho-
 me-

^a *Nouvelles au mois de Juillet 1686, Article
 premier.*

mere lui-même (comme disoient les Anciens) n'étoit pas toujours également attentif à son ouvrage. Il ne faudroit pas s'étonner si un excellent esprit examinant tant d'ouvrages d'autrui, n'avoit pas eu toujours devant les yeux la suite du nôtre. Nous avons publié un Traité de l'Examen, & la premiere Section, ou le plan d'un Traité de l'Eucharistie. Dans le Traité de l'Examen nôtre but a été de prouver que l'Examen de la Religion, tel que nos Freres le veulent prendre sur eux, & tel qu'il seroit necessaire par leurs principes, est impossible aux uns, difficile aux autres, inutile à tous, s'ils n'établissent une infaillibilité avec laquelle il ne fera plus besoin d'Examen. Sur la fin de ce Traité néanmoins après avoir protesté de cette *fin de non-recevoir*, qui seule suffiroit devant un Tribunal legitime, nous concluons qu'il faut suivre nos Freres où ils fuyent pour s'éloigner de nous, parce que nous ne voulons pas qu'ils s'en éloignent; c'est-à-dire, examiner avec eux, puisqu'ils le veulent ainsi, & qu'ils sont tout ensemble & nos parties & les Juges que nous voulons persuader. Nous passons de là au Traité de l'Eucharistie; & parlant

Iant des Peres de l'Eglise, nous disons que la difficulté consiste aux passages, en apparence contraires les uns aux autres, parce qu'il y en a où ils ont fait profession expresse de cacher les mysteres à ceux qui ne les sçavent pas, qui est un fait certain & constant, dont tous les Chrétiens sont d'accord aujourd'hui; mais que deux choses font cesser la difficulté. L'une est la comparaison de ces passages en leur nombre & en leur qualité; l'autre, quatre longues & grandes Instructions qu'ils nous ont laissées pour ceux qu'on alloit faire communier la première fois, & où par consequent il n'y a rien de déguisé ni de caché. Nous avons fait imprimer dans le même Volume ces quatre belles & grandes Instructions en nôtre langue sous le nom de Preuves pour le Traité de l'Eucharistie, sans attendre que le Traité de l'Eucharistie fût achevé. M. Bayle les a vûes sans doute, il ne sçait point encore quelle sera l'autre partie de l'éclaircissement sur cette difficulté, c'est-à-dire, la comparaison entre les passages des Peres en leur nombre & en leur qualité. Peut-être la trouvera-t-il plus naturelle & plus aisée qu'il ne le croit, pour toute sorte d'es-

d'esprits. Il s'arrête-là néanmoins, pour
montrer que cét Examen sera difficile,
& nous rend nos propres paroles dans
le Traité de l'Examen, où nous vou-
lions en effet prouver la même chose.
Que deviendra donc un Artisan, dit-
il? Que fera un sexe entier qui compose
la moitié de la Republique & de l'Eglise
naturellement porté à la piété, & qui
donne de tres-grandes marques d'esprit
en toutes les choses où il s'applique,
mais à qui l'education, la coûtume &
les mœurs de nôtre temps ne semblent
pas permettre une si longue & si laborieu-
se recherche. Il faut, ajoûte t-il, que
dans la suite de cét Ouvrage on reme-
die à cette difficulté par des règles
claires & bien prouvées qui nous fa-
sent connoître sûrement les endroits
où les Peres disent ce qu'ils pensent,
& ceux où ils ne le disent pas. Sans
s'ériger en devin, on peut predire que
ce sera la matiere d'une plus longue
dispute, que la Perpetuité de la Foi
de M. Nicole. Voilà l'objection: la
réponse est déjà faite par ce recit. M.
Bayle passe d'un de nos Traitez à l'au-
tre, & nous oppose dans le second la
même chose dont nous avons protesté
avant que d'y vouloir entrer. Suppo-
sons, en effet, que cette comparaison
en-

a V. les Preuves, pag. 99. & suiv.

entre les passages des Peres en leur nombre & en leur qualité se trouve aussi embarassée qu'il le pense : (ce que nous esperons toutefois qui ne sera pas) qu'avons-nous à répondre, quand nos Freres s'en plaindront ? Le voici en peu de mots, avec tout ce que nous voulons ajouter pour la conclusion de cét ouvrage : Vôte objection, nos tres-chers Freres, ne conclut rien que contre vous-mêmes. Nous vous l'avions dit, que l'Examen dont vous parlez, étoit plein d'épines, impossible aux uns, difficile aux autres, inutile à tous, sans une infailibilité ou dans le particulier, ou dans l'Eglise. La charité^a qui excuse tout, qui supporte tout, nous a peut-être menez trop loin, quand nous avons entrepris de vous suivre, & d'examiner avec vous. Mais dans ce difficile Examen nous avons tâché de choisir pour vous ce qu'il y a de moins difficile. S'il faut quelque capacité pour comparer ces passages des Peres jusqu'au dernier détail, qui n'est jamais nécessaire, il ne faut que des oreilles & du sens-commun pour entendre les quatre belles & grandes Instructions de l'antiquité que nous vous avons données. Nous sup-

^a 1 Cor. 13: 6.

supposons ici que vous les avez devant les yeux, & que vous repassez sur les principaux endroits. En conscience, nos tres-chers Freres, si quelque inconnu avec une robe de Ministre vous prêchoit à Londres, à la Haye, à Coppenhague, ou à Berlin, ce que prêchoient dans ces quatre Instructions à Jerusalem, à Milan, à Nyffe, & à Bresse, Saint Cyrille, Saint Ambroise, Saint Gregoire, & Saint Gaudence; le simple & le sçavant, le peuple & les gens de qualité, ne s'éleveroient-ils pas en même temps? ne s'écrieroient-ils pas tous ensemble, qu'on n'a pas accoutumé de vous parler ainsi? Ne croiroient-ils pas enfin que c'est quelque Missionnaire déguisé qui veut vous persuader le retour en France, & le retour à l'Eglise?

Avouëz le donc. Ce qui vous retient, c'est que vous ne pouvez croire aux paroles de Nôtre Seigneur luy-même, ni à celles de ses Saints, sur les miracles de sa bonté & de sa puissance dans l'Eucharistie, lorsque nous les croions & les adorons sans les voir. Ce n'est pas la grace, ni l'esprit de Dieu, ni la foy, comme vous le pretendiez; ce sont les défiances & l'incrédulité naturelle de l'homme animal qui vous separent de nous. C'est là

là ce qui vous attache aujourd'huy , pour ainfi dire , malgré vous-mêmes à tout ce que vous aviez de plus cher , & vous fait quitter fans raison un air , un climat , des mœurs , des loix , un gouvernement , un Roy que toutes les Nations vous envient : Un Roy (nous le ſçavons) tel que vous le feriez vous-même , hors vôtre erreur , ſi vous aviez à le faire par vos ſouhaitz ; ſage , juſte , magnanime , bien-faiſant juſques dans la rigueur ſalutaire dont vous vous plaignez , qui n'eſt en effet qu'une affection de Pere pour tous ſes Peuples : Un Roy enfin qui tire ſes plus grandes loüanges de la propre bouche de ſes ennemis , & dont l'Envie elle-même fait tous les jours le panegyrique , quand elle l'accuſe d'être trop grand , trop puiffant , trop redoutable par ſon application , par ſa vigilance , par ſa conduite , par ſon courage , par la bonne volonté de ſes Sujets , par ſes forces , par ſes treſors , par ſes grandes vûës , par ſes conquêtes qu'il étendra encore (dit-elle) auſſi loin qu'il luy plaira. Voilà ſes défauts , & tout ce qu'on luy reproche ſans ceſſe. Pendant que toute la Terre pleine de ſon nom & des charmes de vôtre Patrie , apprend à parler François , vous tâcherez de vous former avec
pei-

peine aux accens de quelque langue étrangere , qui ne laissera pas de vous faire entendre à toute heure ce que vous avez perdu. Nous admirerions vôtre courage , si nous pouvions estimer ce qui le produit , & l'usage que vous en faites. Mais pourquoi vous flaterions-nous ? Toutes les grandes erreurs ont eu leurs Martyrs. Misérable aveuglement de l'esprit humain ! Il s'ignore luy-même ; & enivré de sa propre gloire , il s'imagine que c'est celle de Dieu. En effet , comme si par quelque breuvage fatal vous aviez oublié ce que c'est que la Religion Chrétienne , (qui n'est qu'humilité , que charité , que douceur , que soumission , qu'ordre , que dépendance) que voit-on dans vos raisonnemens & dans vos pensées , que mépris & aversion pour les autres , qu'estime & amour pour vous , qu'orgueil , que hauteur , qu'élévation au dessus de tout le reste du monde ? Tous les siècles ont revé , toute la terre s'est égarée , tous les Saints ont été en de grossieres & pitoyables erreurs. Chacun de vous seul (nous ne vous imposons point , car pas un de vous ne croit par l'autorité d'autrui , mais par la sienne , & quand tous ses Freres l'abandonneroient , il ne croiroit pas moins ; c'est là vôtre principe) chacun de vous donc , comme il se le
veut

veut persuader luy-même, est seul éclairé, seul inspiré, seul ayant le don d'expliquer les Ecritures, sans s'y pouvoir méprendre, seul prédestiné, seul élu, seul favori de Dieu. Voilà l'idole de vôtre cœur à qui vous faites de si grands sacrifices. Un autre vain fantôme vous trompe encore sous une apparence d'équité naturelle, & avec le nom de *Liberté de conscience*, nom funeste, inconnu à toute l'Antiquité Chrétienne, que la seule fureur des guerres civiles, les batailles sanglantes, l'autorité legitime foulée aux pieds, & les Edits arrachez par force de la main du Souverain, ont introduit en nos derniers jours. C'est en Astrologie, c'est en Physique qu'il a toujours été libre de suivre sa propre opinion, & de faire un dogme de sa pensée. Mais en quel temps si malheureux a-t-il été permis, ou de faire dans la Republique, ou de croire dans l'Eglise ce que l'on veut? La liberté sans regle & sans borne n'est qu'une chimere ou qu'une servitude, les Payens même nous l'ont appris: *Estre libre*, disent ils, *c'est obeir aux Loix*. Ce bien inestimable ne se trouve que dans une dépendance juste & naturelle. Tant que le fils obeit au pere, le particulier au Magistrat, le Magistrat au Prince, le Prince à Dieu, ils sont libres. Tant que
la

la raison commande dans l'homme où elle doit commander, il est libre: quand les passions dominent, il est esclave de ses passions, & comme parle l'Apôtre, ^a *serf du peché*, encore qu'il semble faire sa volonté propre. Ce Maître capricieux, & quelquefois furieux, l'entraînera, voulant, ne voulant pas, tantôt dans le feu, tantôt dans l'eau; comme le Demon qui ne pouvoit être chassé que par le jeûne & par la priere. Voilà ce que c'est que vostre fausse & imaginaire liberté de conscience; à vray dire, une grande & large porte que vous ouvrez sans y penser à toute sorte de sectes, de visions, d'impietez & de blasphêmes. Car où s'arrestera l'esprit del'homme, si nulle autorité visible & certaine ne l'arreste? Vous vous affligez quelquefois, nos tres-chers Freres, quand on vous accuse de renverser tout ordre divin & humain; nous loüons cette douleur, & nous voulons bien l'épargner. Puissent être oubliez pour jamais, & étouffez sous les ténèbres d'une nuit éternelle tant de funestes exemples que vous sçavez & que vous detestez comme nous. Mais ne fermez point les yeux, & voyez où l'on vous mene insensiblement par les

X

sui-

^a Rom, 6; 16.



suites naturelles de vos principes. Toute ^a puissance est établie de Dieu, il l'a dit, & vous en êtes d'accord. En excepterez-vous la puissance Ecclesiastique, parce qu'elle porte plus particulièrement son nom & sa marque? S'il a commandé par la bouche de ses Apôtres d'obéir à toute sorte de Princes bons ou mauvais, même sous Neron; n'a-t-il pas dit de sa propre bouche, même sous ceux qui le devoient crucifier: *b* *Ils sont assis sur la chaire de Moïse; observez donc & faites tout ce qu'ils vous disent d'observer & de faire.* S'il appartient au particulier & au petit nombre de reformer l'Eglise, pourquoi non de reformer l'Etat? Et quel Prince si mal conseillé, quelle Republique si mal gouvernée, quelle Terre & quel Pays si barbare nous recevra avec de pareils sentimens? N'y aura-t-il rien dans la conduite des Souverains, rien même dans les loix humaines, qui puisse sembler contraire aux loix divines dans l'esprit de chaque particulier, s'il est si assuré de la grace, & de ne se pouvoir jamais tromper? Où en serons-nous, & que deviendront. . . . Il faut s'arrêter & ne vous pas presser davantage. Vous ne tirez pas, à la vérité, ces terribles & pernicieuses conséquences;

a Rom. 13: 1, 2. 1 Pet. 2: 13. b Matt. 23: 2.

ces ; mais c'est assez qu'on les puisse justement tirer de ce que vous soutenez, & que sur le même fondement que vous prenez pour n'estre pas Catholiques, on puisse, quand on voudra, n'être ni bon citoyen, ni bon sujet.

Pardonnez-leur, Seigneur, car ils ne pensent pas faire ce qu'ils font, quand ils s'appent par le pied cét ordre divin que vous avez établi dans le monde, aussi-bien que dans l'Eglise; quand ils rompent avec tant d'effort, & en l'endroit le plus remarquable, cette chaisne sainte & sacrée de devoirs & de dépendances legitimes qui lie le ciel à la terre, & descend de vous jusqu'à nous.

Pardonnez-leur, Seigneur, puisque vous m'avez pardonné.

Dites la parole, & ils seront gueris; & leur opiniâtreté deviendra constance; & leur emportement ne sera plus que zele pour vous, mais zele avec connoissance.

Quand vous les aurez convertis, ils convertiront leurs Freres, ils nous convertiront nous-mêmes par les exemples d'une vie véritablement Chrétienne & véritablement Catholique.

PREUVES
POUR
LE TRAITÉ
DE L'AUTORITÉ
DU GRAND NOMBRE
DANS
LA RELIGION CHRETIENNE.

*Preuves de ce qui est dit des Loix Romaines
touchant les Corps Civils & Politiques.*

Section X. Article VIII.



Age 371. *Ce qui est dû à la
Communauté, n'est point dû
au particulier] Digest. Quod
cujuscumque Universitat.
nom. &c. L. 7. §. 1. Si
quid Universitati debetur,
singulis non debetur.*

*Ce qui est résolu par le grand nombre,
est regardé comme l'avis du Corps.] L. 17.
§. 2. Cod. De sacrosanctis Ecclesiis. LL. 36.
37. 38. 39. ff. De re judicata. L. 17. ff. De
receptis Arbitris. §. Principaliter. L. 18.
ibid. L. 27. ibid. L. 19. §. 1. ff. De testa-
mentaria Tutela. L. 7. ff. De Pactis. §.
19. LL. 8. 9. 10. ibid. L. finali Cod. Qui
bonis cedere possint.*

*Droit d'accroître ou de retenir & de non
dé-*

décroître, pour ceux que le Testateur a associés en un même usufruit.] L. 1. & toto Titulo, ff. De Usufructu adcrefcendo. Col. De Caducis toll. L. unic. §. 11. versic. Sin verò nemo.

Une Compagnie de Juges est la même, quoy-que tous les Juges soient changez, &c.] Digest. Lib. 5. Tit. 1. De Judiciis, & ubi quisque conveniri debeat, L. 76. Alfenus Digestorum Lib. 6. Proponbatur ex his Judicibus qui in eandem rem dati essent, nonnullos causâ auditâ excusatos esse, inque eorum locum alios esse sumptos; & quærebatur singulorum Judicium mutatio eandem rem, an aliud judicium fecisset. Respondi, non modò si unus aut alter, sed etsi omnes Judices mutati essent, tamen & rem eandem & judicium idem quod antea fuisset permanere; neque in hoc solùm evenire, ut partibus commutatis eadem res esse existimaretur, sed & in multis ceteris rebus. Nam & legionem eandem haberi, ex qua multi decessissent, quorum in locum alii sublecti essent, & populum eundem hoc tempore putari, qui abhinc centum annis fuisset, cum ex illis nemo nunc viveret: itemque navem, si adeo sæpe refecta esset, ut nulla tabula eadem permaneret quæ non nova fuisset, nihilominus eandem navem esse existimari. Quòd si quis putaret partibus commutatis aliam rem fieri, fore, ut ex ejus ratione nos ipsi non iidem essemus qui abhinc anno fuiffemus, propterea quòd ut Philosophi dice-

rent ex quibus particulis minimis consistemus, hæc quotidie ex nostro corpore decederent, aliæque extrinsecus in earum locum accederent. Quapropter cujus rei species eadem consisteret, rem quoque eandem esse existimari.

(Traduction.) *Aux Digestes*, Liv. 5. Tit. 1. Des Compagnies de Justice, & en quel lieu chacun doit être poursuivi. Loy 76. tirée du 6. Liv. des Digestes d'Alfenus (Jurisconsulte qui vivoit du temps d'Auguste.) On proposoit cette question: De plusieurs Juges donnez pour une Instance, quelques-uns en connoissance de cause & sur des excuses legitimes ont été ôtez, & on en a mis d'autres en leur place. On demande si par le changement de chaque Juge c'est une nouvelle Compagnie. J'ay répondu, que non seulement si un ou deux des Juges, mais si tous les Juges l'un après l'autre avoient été changez, ce seroit toujours la même Instance & la même Compagnie; & que ce n'étoit pas en cette occasion seulement, mais en une infinité d'autres, que la chose en soy étoit estimée toujours la même, quoi-que les Parties ne fussent plus les mêmes: Qu'en effet une legion étoit la même, encore que plusieurs des soldats fussent morts, & qu'on en eust mis d'autres en leur place: Que c'est aujourd'huy le même peuple Romain qui étoit il y a cent ans, quoi-que pas-un des particuliers de ce temps-là ne fût plus en vie: Que le navire si souvent raccommodé, qu'il ne luy re-

re estoit pas une de ses planches d'autrefois, ne laissoit pas d'être toujours le même navire: Que si quelqu'un vouloit que par le changement des parties ce ne fût plus le même tout, son raisonnement nous meneroit jusques à croire que pas-un de nous n'est le même qu'il étoit il y a un an, puisqu'on selon les Philosophes nous sommes tous composez de tres-petites parties, qui se dissipent incessamment, & se remplacent par d'autres. Mais la chose est toujours la même, tant que sa forme & son espee subsiste & demeure en son entier.

Voyez aussi sur ce sujet la Loy 7. §. 2. In Decurionibus. Quod cujuscumque Univerſitat. nom. vel contra eam agatur.

Preuves de ce qui est dit Section XI. Article III. de la première posterité des Patriarches multipliée en Egypte.

PAge 377. Leur première posterité multipliée en Egypte, quand on voudroit supposer, ce qui ne nous est point dit, qu'elle manquaſt de ces marques surnaturelles de la grace, voyoit & touchoit, pour ainsi dire, ceux qui les avoient vûës.] Ce n'est pas une chose douteuse entre les Scavans, que les 430. ans, qu'on prend quelquefois mal pour le séjour du Peuple en Egypte, comprennent tout le temps qui s'est écoulé depuis qu'Abraham est sorti de

la Chaldée, & que la promesse luy a été faite, jusques à la loy de Moÿse, ou à la sortie d'Egypte.

L'Escriture y est formelle en Saint Paul aux Galates 3: 17. (a)

Et quant aux passages des (b) Actes 7. 6. & de (c) l'Exode 12. 40. qui parlent de 400. ans, & de 430. ans, on les doit entendre en general de tout le sejour en terre étrangere, & de toute la souffrance, tant d'Abraham, que de sa posterité. La Version des Septante sur le passage de l'Exode l'explique clairement.

Le sejour des enfans d'Israël en Egypte a donc été de 210. ans, ou de 215. ans au plus, qui est le calcul le plus exact.

De ces 215. ans Joseph en a vécu 71. depuis l'entrée en Egypte. *Genes. 50: 25.*

Levi son frere qui mourut 23. ans après luy,

a *Gal. 3: 17.* Hoc autem dico, testamentum confirmatum à Deo, quæ post quadringentos & triginta annos facta est lex, non irritum facit ad evacuandam promissionem.

b, *Act. 7: 6.* Locutus est autem ei Deus, quia erit semen ejus accola in terra aliena, & servituti eos subijcient, & malè tractabunt eos annis quadringentis.

c *Exod. 12: 40.* Habitatio autem filiorum Israël qua manserunt in Egypto, fuit quadringentorum triginta annorum. *Versio Græca 70.* Interp. ἢ δὲ ἡγεμῶνισις τῶν υἱῶν Ἰσραὴλ, ἢ ἡγεμῶνισις ἐν γῆ Αἰγύπτῳ, ἢ ἐν γῆ Χανάαν, ἢ ἐν πλεονεξίᾳ τρεῖς κῶντα. Voyez Grotius sur le passage de l'Exode, & en dernier lieu le Livre qui vient d'être imprimé, intitulé, l'Antiquité des temps rétablie.

luy, en a vécu 94. depuis l'entrée en Egypte.
Exode 6: 16.

Si l'on ôte 94. du nombre de 215. reste
121. an.

Ceux qui avoient 10. & 12. ans quand
Levi mourut, ont pû voir Levi, & vivre
jusques à la sortie del'Egypte, ou quelques
années au delà, suivant que la vie des hom-
mes étoit alors: car Levi mourut âgé de
137. ans. *Exod. cy-dessus.* Et Amram pere de
Moyse vécut aussi 137. ans. *Exode. 6: 20.*
La vie de Jacob avoit été de 147. ans. *Genes.*
47. 28. Et il ne faut pas douter que la vie
de plusieurs autres de ce temps là, dont il
n'est pas fait mention, ne fût encore de cer-
te longueur qui nous paroît aujourd'huy
extraordinaire.

Ceux qui avoient vû Levi nez dix ou dou-
ze ans avant sa mort, avoient encore vécu
long-temps avec les premiers enfans de Le-
vi & des autres Patriarches; & ces premiers
enfans avoient vû les mêmes merveilles que
les Patriarches leurs peres.

Preuves de ce qui est dit dans la Section XIII.

sur l'Objection du monde entier devenu

Arrien.

Ex Hieronymo adversus Luciferianos. Sub
Rege Constantio, Eusebio & Hypatio Con-
sulibus, nomine unitatis & fidei infidelitas
scripta est, ut nunc agnoscitur. Nam illo
tempore nihil tam pium, nihil tam conve-

X 5

niens

niens servo Dei videbatur, quàm unitatem sequi, & à totius mundi communionem non scindi, præsertim cum superficies expositionis nihil jam sacrilegum præferret. Credimus, ajebant, in unum verum Deum, Patrem omnipotentem; hoc etiam nos confitemur. Credimus in unigenitum Dei Filium, qui ante omnia sæcula & ante omne principium natus est ex Deo; natum autem unigenitum solum ex solo Patre, Deum ex Deo; similem genitori suo Patri secundum Scripturas: cujus nativitatem nullus novit, nisi qui solus eum genuit Pater. Nunquid hic insertum est, *Erat tempus quando non erat? vel de nullis extantibus, creatura est Filius Dei?* Perfecta fides est, Deum de Deo credere, & natum ajebant unigenitum solum ex solo Patre. Quid est natum? Certe, non factum. Nativitas suspicionem auferrebat creaturæ. Addebant præterea: Qui de cælo descendit, conceptus est de Spiritu Sancto, natus ex Maria virgine, crucifixus à Pontio Pilato, tertia die resurrexit, sedet ad dexteram Patris, venturus judicare vivos & mortuos. Sonabant verba pietatem: & inter tanta illa præconia, nemo venenum insertum putabat. De vero Usiæ nomine abjiciendo, verisimilis ratio præbebat. *Quia in Scripturis (ajebant) non invenitur, & multos simpliciores novitate sua scandalizat, placuit auferri.* Non erat curæ Episcopis de vocabulo, cum sensus esset in tuto. Denique ipso in tempore, cum fraudem fuisse in expositione rumor populi ventilaret,

tilaret, Valens Mursensis Episcopus, qui eam conscripserat præsentè Tauro Prætorii Præfecto, qui ex jussu Regis Synodo aderat, professus est se Arrianum non esse, & penitus ab eorum blasphemiiis abhorre-
 re. Res secretè gesta opinionem vulgi non extin-
 xerat. Itaque alia die in Ecclesia quæ est apud Ariminum, & Episcoporum simul & laïcorum turbis concurrentibus, Muzo-
 nius Episcopus Provinciæ Byzantiæ, cui propter ætatem primæ ab omnibus defere-
 bantur, ita locutus est: Ea quæ sunt jacta-
 ta per publicum, & ad nos usque perlata, aliquem è nostris Sanctitati vestræ legere præcipimus: ut quæ sunt mala, & ab au-
 ribus & à corde abhorreere debent, omnium una voce damnentur. Responsum est ab omnibus Episcopis, Placet. Itaque cùm Claudius Episcopus Provinciæ Piceni, ex præcepto omnium, blasphemias quæ Valentis ferebantur, legere cœpisset; Valens suas esse negans, exclamavit & dixit: *Si quis negat Christum Deum Dei Filium ante sæcula ex Patre genitum, anathema sit.* Ab universis consonatum est, *Anathema sit.* *Si quis negat Filium similem Patri secundum Scripturas, anathema sit.* Omnes responderunt, *Anathema sit.* *Si quis negat quod non dixerit Filium Dei æternum cum Patre, anathema sit.* Ab omnibus conclamatum est, *Anathema sit.* *Si quis dixerit creaturam Filium Dei, ut sunt certæ creaturæ, anathema sit.* Similiter dictum est, *Anathema sit.* *Si quis dixerit de nullis extantibus Filium,*

et non de Deo Patre, anathema sit. Omnes conclamavere, Anathema sit. Si quis dixerit, Erat tempus quando non erat Filius, anathema sit. In hoc verò cuncti Episcopi, & tota simul Ecclesia plausu quodam & tripudio Valentis vocem exceperunt. Quod si quis à nobis fictum putat, scrinia publica scrutetur. Plenæ sunt certè Ecclesiarum arcæ, & recens adhuc rei memoria est. Superfunt homines qui illi Synodo interfuerunt; & quod veritatem firmet, ipsi Arriani hæc ita ut diximus gesta non denegant. Cùm ergo cuncti Valentem ad cælum laudibus tollerent, & suam in eo suspicionem cum pœnitentia damnarent, idem Claudius qui suprâ legere cœperat, ait: Adhuc sunt aliqua quæ subterfugerunt dominum & fratrem meum Valentem: quæ si vobis videtur, ne quis serupulus maneat, in commune damnemus. *Si quis dixerit Filium Dei esse quidem ante omnia secula, sed non ante omne omnino tempus, ut ei aliquid anteferat, anathema sit.* Dixerunt cuncti, *Anathema sit.* Multaque quæ suspiciosa videbantur, ad pronuntiationem Claudii Valens condempnavit. Quæ si quis plenius discere cupit, in Ariminensis Synodi Actis reperiet, unde & nos ista libavimus. His itaque gestis, Concilium solvitur. Læti omnes ad Provincias revertuntur: idem enim Regi & omnibus curæ fuerat, ut Oriens atque Occidens communionis sibi vinculo neq̄terentur. Sed diu scelera non latent, & cicatrix malè obducta, incocto pure, di-
rum-

rumpitur. Cœperunt postea Valens & Ursacius, ceterique nequitia eorum socii, egregii videlicet Christi Sacerdotes, palmas suas jactitare, dicentes se Filium non creaturam negasse, sed similem ceteris creaturis. Tunc Usia nomen abolitum, tunc Nicæna fidei damnatio conclamata est. Ingemuit totus orbis, & Arrianum se esse miratus est.

(Traduction.) *De Saint Jérôme contre les Luciferiens.* Sous l'Empire de Constance, & pendant le Consulat d'Eusebe & d'Hyppace, on souscrivit à l'erreur sous prétexte de demeurer ferme dans l'unité de la Foi, comme il ne paroît que trop maintenant. Mais on ne connoissoit rien alors de plus conforme à la véritable piété & de plus digne d'un serviteur de Dieu, que de s'attacher inviolablement à l'unité, & de ne se pas separer de la communion universelle. On y fut d'autant plus aisément trompé, qu'il ne paroissoit rien dans les termes de la profession de Foi qu'on autorisoit, qui tendit à établir l'erreur. Nous croions (disoient les Auteurs de cette profession ou formule de Foi) un seul vrai Dieu, Pere tout-puissant. N'est-ce pas là ce que nous croions aussi? Nous croions (ajoutoient-ils) au Fils unique de Dieu, né de Dieu avant tous les siècles, & avant tout commencement; né seul & unique de l'unique Pere, Dieu de Dieu; semblable, comme dit l'Écriture, au Pere qui l'a engendré, & dont la génération n'est connue que du Pere seul. Qu'y a-t-

il là-dedans de suspect, ni qui insinuë qu'il y ait eu un temps où le Fils de Dieu n'étoit pas, ou qu'il a esté tiré du neant? La Foi consiste à le croire Dieu de Dieu, & ils le disoient; à le croire né seul & unique du seul Pere, & ils le disoient aussi. Que veut dire, né, sinon que certainement il n'a pas été fait; le mot de naissance ostant absolument tout soupçon qu'il ait été créé? Ils ajoûtoient: Il est descendu du ciel, conçu du S. Esprit, né de la Vierge Marie; il a été crucifié par Ponce Pilate, & étant ressuscité le troisiéme jour, il a pris place à la droite de son Pere, d'où il viendra juger les vivans & les morts. Tout cela ne sent que la Foi orthodoxe. Personne n'y trouvoit aucun venin; & pour l'omission du mot de *substance*, on l'appuioit sur une raison assez specieuse, c'est qu'il ne se trouve point dans l'Ecriture, & que la plupart des foibles étoient blesez de sa nouveauté. Les Evêques ne s'obstinèrent point à retenir un mot dont ils voioient le sens conservé. Enfin, comme il se répandit dès-lors un bruit parmi le peuple, qu'il y avoit eu de la supercherie & de l'artifice dans la composition de la Formule de Sirmium; Valens, Evêque de Murse, qui l'avoit redigée, déclara en presence de Taurus Préfet du Prétoire, & envoie de l'Empereur au Concile, que bien-loin d'être Arrien, il n'avoit que de l'horreur pour les blasphêmes de cette secte. Mais comme cela ne s'étoit pas fait en public,

blic, le peuple n'étoit point revenu de son opinion. C'est pourquoi quelques jours après, un grand nombre de Prélats & une foule de Laïques s'étant assemblez dans l'Eglise de Rimini, Muzonius Evêque de la Province Byzantine, à qui tous les autres donnoient le premier rang à cause de son grand âge, leur parla en cette sorte. Pour dissiper les bruits qui se sont répandus dans le public, & qui sont venus jusques à nous, que quelqu'un fasse lecture à vos Saintetez des impietez dont on parle; afin que d'une commune voix nous condamnions ce qu'on ne peut non plus écouter que penser. Tout ce qu'il y avoit de Prélats répondirent, Nous y consentons. Et là-dessus Claude Evêque de la Province de Picene, aiant commencé par l'ordre de l'Assemblée à lire un recueil des blasphèmes qu'on attribuoit à Valens, celui-ci les desavoiant, s'écria tout à coup: *Si quelqu'un nie que J. C. soit Dieu, Fils de Dieu, & engendré du Pere avant tous les siècles, qu'il soit anathème.* A quoi tous généralement applaudirent, en repetant, *Qu'il soit anathème. Si quelqu'un nie que le Fils, comme l'enseignent les Ecritures, soit semblable au Pere, qu'il soit anathème.* Et tous s'écrierent, *Qu'il soit anathème.* Si quelqu'un dit que le Fils de Dieu est une creature comme les autres creatures, qu'il soit anathème. *Qu'il soit anathème,* répondit toute l'Assemblée. Si quelqu'un dit que le Fils vient du neant, & non pas de Dieu son Pere, qu'il soit anathème.

me. Et tous comme d'une seule voix répondirent, *Qu'il soit anathème. Si quelqu'un dit qu'il y a eu un temps où le Fils n'étoit pas, qu'il soit anathème.* Et en cet endroit tout ce qu'il y avoit de Prélats, & toute l'Assemblée, applaudissant par un battement de pieds & de mains, & s'écriant, *Qu'il soit anathème,* couperent la parole à Valens, comme entierement satisfaits. Que s'il venoit dans l'esprit de quelqu'un que nous ajoûtassions ici à la vérité, il n'a qu'à consulter les Registres publics: non seulement toutes les Archives des Eglises en sont pleines; mais la memoire en est encore toute fraîche: il reste encore des gens qui ont assisté à ce Concile; & nous avons une confirmation entiere de la vérité par la bouche des Arriens même, qui ne nient pas que les choses ne se soient passées comme nous l'avons dit. Dans le tems que toute l'Assemblée élevoit Valens jusqu'au ciel par des louanges, & que chacun se condamnoit sincèrement de l'avoir soupçonné; le même Claude qui avoit commencé de lire le recueil des blasphèmes d'Arrius, ajouta: Il y a encore quelques points qui ont échappé à mon Seigneur & frere Valens: si vous le jugez à propos, nous les condamnerons tous en commun, afin qu'il ne reste à personne le moindre scrupule: *Si quelqu'un dit que le Fils de Dieu est bien avant tous les siècles, mais non pas absolument avant tout ce qui s'appelle temps, en sorte qu'on mette quelque chose*

chose avant lui, qu'il soit anathème. Tous généralement répondirent, *Qu'il soit anathème.* Il y eut ainsi quantité d'autres choses qui pouvoient donner de l'ombrage, que Valens condamna à mesure que Claude les prononçoit; & ceux qui voudront en sçavoir davantage, les pourront trouver dans les Actes du Concile de Rimini, d'où nous avons tiré ceci en abrégé. Après cela le Concile se sépara, & chacun s'en retourna plein de joie dans sa Province. Car l'Empereur, & tout ce qu'il y avoit eu de gens de bien, n'avoient eu pour but que de voir l'Orient & l'Occident réunis dans la même Communion. Mais les crimes ne se cachent pas long-temps, l'impieeté eut peine à se retenir, & le venin, couvert seulement, ne manqua pas de faire r'ouvrir bien-tôt une playe mal fermée. Valens & Ursace, avec le reste des Evêques, complices de leur perfidie, étranges Ministres de JESUS-CHRIST, commencerent à chanter victoire, & à dire qu'ils n'avoient point nié que le Fils fût creature, mais seulement qu'il fût semblable aux autres creatur es. C'est alors qu'on crut non seulement les mots de *substance* & de *consubstantiel* abolis, mais la Foi de Nicée entièrement condamnée. L'univers entier en gemit, & s'étonna de se trouver Arrien.

En la même Section XIII. Article VII. pag. 406. Ajoutons qu'en ces mêmes temps l'Eglise oppoisoit sans cesse aux Ariens

riens leur petit nombre, &c.] *Lucifer Episcopus Calaritanus ad Constantium, lib. 1. De eo quòd moriendum sit pro Dei Filio.* (Biblioth. Patrum Tom. 4. p. 180. H. 181. A. Editionis Colonienfis.) Deinde quia præsencia pro nihilo ducamus, & lumine in illo perenni semper futuri sumus, qui fieri potest, ut non pro Christo Dei Filio, vitæ æternæ tributore, sacrilegio funestatis manibus tuis malimus interfici, qui aliter nos Deo Patri placere non posse cer- namus, nisi conventi à te ad negandum unicum Dei Filium ejus, per mortem etiam ipsam, verum esse illum Dei Filium confessi fuerimus? Detestabilis mens tua indignè fert, quia dicamus Christum Dei Filium, Dei esse Verbum, Dei sapien- tiam, Dei virtutem, Deum verum de Deo vero, natum de Patre, id est, de substantia Patris, lumen de lumine, na- tum, non factum, unius substantiæ il- lum esse cum Patre, quod Græci dicunt *ὁμοῖσιον*, per quem omnia sunt facta, sine quo nunquam fuerit Pater. Indignè fers, Arrii vermis, cur defendamus, quòd clari- tas, potestas, magnitudo, æternitas, divini- tas, quæ una sit Patris & unici ejus Filii, non esse novum quod nos legati asseverabamus in tuo Palatio, & firmando non desumus sem- per sic fuisse & esse creditum à Christianis, si- cuti apud Nicæam contra hæresim tuam Arrianam & omnes errores videtur esse sa- cra Fides conscripta. Si tandem oculos ser- pentis moribus confossos cordis tui ape- rias,

rias, invenies quòd hanc habet; hanc defendit Ecclesia Fidem, quam sibi traditam cognoscit per beatos Apostolos. Omnes momento peragrare si possescentes, invenisses, stolidissime Imperator, ubique Christianos sicuti nos credere, in hac defensione nostra perstantes pro Dei Filio ut nos mori cupere.

At tua novella prædicatio & recens Religio sub prætextu Fidei blasphemia in perniciem salutis tuæ per te prolata, non solum adhuc limitem Romanum peragrare non valuit, & utique te satis agente, sed & ubi radices agere tentaverat, aruit, recedentibus scilicet omnibus Dei famulis à te, atque paucis tuis quos lolium esse super frumentum seminatos Dominus prædixerat, tecum manentibus, quæ omnia tibi præstitit, atque est præstans artifex fraudis ac mortis, qui per te plurimos blanditiis obliquis illicitac decipit, &c.

(Traduction.) *Extrait du Traité de Lucifer Evêque de Cagliari, qui a pour titre, Qu'il faut mourir pour le Fils de Dieu, adressé à l'Empereur Constance.* (On le voit dans la Bibliothèque des Peres, imprimée à Lyon chez Anisson, au 4. volume, ou au 16. de l'Édition de Cologne.) Mais comme nous comptons pour rien toutes les choses de la terre, puisque nous devons (un jour) entrer en possession de la lumière éternelle, & que nous sommes assurés qu'on ne peut plaire à Dieu sans confesser, au prix même de la vie, que JÉSUS-

CHRIST

CHRIST est son véritable Fils; pouvez-vous douter que nous n'aimions beaucoup mieux mourir par vos mains sacrilèges pour l'amour de ce Fils unique d'un Dieu qui nous donne la vie éternelle, que de vous satisfaire par une vaine complaisance, quand vous ne nous assemblez que pour arracher de nous une confession toute contraire? Vous vous emportez jusqu'à cet excès de ne pouvoir nous entendre dire que JESUS-CHRIST est le Fils de Dieu, son Verbe, sa Sagesse, & sa Vertu; vrai Dieu de vrai Dieu, né du Père, c'est-à-dire, de la substance du Père, & lumière de lumière; qui est né & non pas fait, qu'il est de la même substance que son Père (ce que les Grecs expriment par le mot *homoousios*) que c'est par lui que toutes choses ont été faites; & que le Père n'a jamais été sans lui. Vous souffrez impatiemment, engeance d'Arrius, que nous soutenions par tout, comme nous avons fait en votre Palais en qualité de Députés, que la clarté & la puissance du Père, son éternité, sa grandeur, & sa divinité, sont tout-à-fait les mêmes que celles de son Fils unique; qu'en tout cela nous ne disons rien de nouveau, & que nous sommes prêts de vous convaincre que les Chrétiens ont toujours esté, & sont toujours dans la même créance, que nous trouvons établie par le Concile de Nicée contre votre hérésie Arrienne, & toutes les autres erreurs. Que si vous pouvez un jour ouvrir & ranimer, pour ainsi dire, les yeux de votre

tre

CHRIST

tre cœur, dont la lumière semble éteinte par les morsures (venimeuses) du serpent (ancien;) vous verrez aisément que la Foi que tient & que défend l'Eglise, est la même qu'elle a reçüe par la Tradition des Apôtres. Et si vous pouviez aussi découvrir tout d'un coup toutes les Nations de la terre, vous sçauriez bien-tôt, ô trop simple Empereur, que tous les Chrétiens sont de même sentiment que nous, & qu'ils sont comme nous toujours prêts à soutenir & à sceler de leur sang la vérité du Fils de Dieu. Mais pour vôtre nouvelle doctrine, cette Religion de trois jours, qui sous ombre de Foi vous fait vomir des blasphèmes dignes de la mort éternelle, elle n'a pas seulement pû s'étendre par toute la Romanie, quelque soin que vous aiez pris de la répandre & lui donner cours. Elle n'a pas eu plutôt jeté quelques racines, qu'on l'a vûë flétrie & passée. Tous les serviteurs de Dieu vous ont incontinent abandonné, ne vous étant resté qu'une poignée de Sectateurs qu'on ne peut regarder que comme cette ivroie semée par dessus le bon grain, dont a parlé Nôtre Seigneur dans l'Évangile ^a. Encore n'avez-vous fait cette misérable conquête que par le ministère de l'auteur du mensonge & de la mort, qui ne cesse de se servir de vous pour attirer dans ses filets ceux que vous seduisez par mille trompeuses caresses, &c.

TOY

^a *Math. 13. 25.*



ΤΟΥ ΕΝ ΑΓΙΟΙΣ ΠΑΤΡΟΣ ΗΜΩΝ

Αθανασίου Αρχιεπισκόπου Αλεξανδρείας,
πρὸς Ιοβιάνον, περὶ Πίστεως.

Tom. 1. Edit. Colon. 1686.

ΠΡΕΠΟΥΣΑ Θεοφιλεῖ βασιλεῖ φιλο-
μαθῆς προαφρῆσις, καὶ ποθὸς τῶν αὐρα-
νίων· αὐτὰ γὰρ ἀληθῶς καὶ τὴν καρ-
δίαν ἔχεις ἐν χειρὶ Θεοῦ. Θελησάσης τοίνυν τῆς
σῆς εὐσεβείας μαθεῖν παρ' ἡμῶν τὴν τῆς καθο-
λικῆς ἐκκλησίας πίστιν, εὐχαριστήσαντες ἐπὶ
τούτοις τῷ Κυρίῳ, ἐβουλευσάμεθα μᾶλλον
πάντων τὴν παρὰ τῶν πατέρων ἐν Νικαίᾳ ὁ-
μολογηθεῖσαν πίστιν, ὑπομῆσαι τὴν σὴν εὐ-
σεβείαν. ταύτην γὰρ ἀθετήσαντες τινες, ἡμῖν
μὲν ποικίλως ἐπεβουλεύσαν, ὅτι μὴ ἐπειθόμε-
θα τῇ Αρειανῇ αἵρεσι· αἴτιοι δὲ γεγόνασιν αἰ-
ρέσεως καὶ σχισμάτων τῇ καθολικῇ ἐκκλησίᾳ.
ἡ μὲν γὰρ ἀληθῆς καὶ εὐσεβὴς εἰς τὸν Κύριον
πίστις, φανερά πᾶσι καθέστηκεν, καὶ ἐκ τῶν
Θείων γραφῶν γνωσκομένη τε καὶ ἀναγνω-
σκομένη. ἐν ταύτῃ γὰρ καὶ οἱ ἅγιοι τελειωθέν-
τες ἠμαρτύρησαν. καὶ νῦν ἀναλυσαντές εἰσιν ἐν
Κυρίῳ· καὶ ἔμεινεν ἂν ἡ πίστις ἀβλαβὴς διὰ
παντός, εἰ μὴ πονηρία τινῶν αἰρετικῶν παρα-
ποιῆσαι ταύτην ἐτόλμησεν. Αρειὸς γὰρ τις,
καὶ οἱ σὺν αὐτῷ, διαφθεῖραι ταύτην, καὶ ἀ-
σεβείαν κατ' αὐτῆς ἐπισαυγαγεῖν ἐπεχείρησαν,
φάσκοντες, ἐξ οὐκ ὄντων, καὶ κτίσμα, καὶ
ποίημα, καὶ τρεπτὸν εἶναι τὸν υἱὸν τοῦ Θεοῦ.
πολλοὺς δὲ τούτοις ἠπάτησαν τοῖς λόγοις· ὥστε
καὶ τοὺς δοκοῦντας εἶναι τι, συναπαχθῆναι
αὐτῶν τῇ βλασφημίᾳ. καὶ τοὶ φθᾶσαντες

SANCTI PATRIS NOSTRI Athanasii, Archiepiscopi Alexandria, ad Jovianum, de Fide, Epistola.

Tom. I. Edit. Colon. 1686.

DECORA & eximia res est in Principe religioso mens discendi, & rerum caelestium cupido: inde enim fit, ut verè cor tuum fit in manu Dei. Cum igitur pietas tua cupiat à nobis cognoscere Ecclesie Catholice Fidem, Deo super ea re gratis habitis, nihil nobis consultius visum, quàm ut fidem à Patribus Nicæ confessam, tuo religioso animo recitaremus. Hujus enim fidei aspernatores & mihi multifariam insidiati sunt, eò quòd non obtemperaremus Arrianorum sectæ, & hæreses & schismata in Catholicam Ecclesiam introducere, cum tamen vera & pia in Christum fides ex sacris Litteris & liqueat & agnoscatur. Hac enim sancti viri imitati martyrium subierunt, & nunc resoluti à corpore cum Domino agunt. Mansisset hæc fides illæsa perpetuò, nisi malitia quorundam hæreticorum eam depravare ausa fuisset. Arius enim, & socii, illam vitare conati sunt, & ejus loco hæresim introducere, dicentes, Filium Dei ex non entibus extitisse, & creaturam facturamque & mutabilem esse. Multosque his verbis deceperunt; adeo ut qui aliquid esse viderentur, illorum blasphemiam seducti sint.

Qua-

Quapropter Patres, quamprimùm Nicææ in Concilium venientes, ejus verba anathemate condemnarunt, & Catholicæ Fidei confessionem scripto tradiderunt, ut ejus ubique promulgatione, incendium hæreseos per sectarios excitatum restingueretur. Ea igitur sinceriter ubique per omnes Ecclesias & legebatur & prædicabatur, cùm quidam Arianam hæresim renovare cupientes, hanc à Patribus Nicææ confessam fidem incœpere contemnere, præ se ferentes, quasi ab ea non dissentiant, cùm interim revera eam inficientur, malè interpretantes consubstantialitatem: & blasphemias dicentes in Spiritum sanctum, quem creaturam & per Filium conditum asseverant. Nos igitur, conspectis illius blasphemix in populum Dei calamitatibus, necessariò tibi Fidem Nicææ Patrum confessionibus confirmatam porrigere studuimus, ut tua pietas, & ea, quæ ibi exactissimè scripta, & quantum errent illi, qui aliter sentiunt, intelligeret. Cognosce igitur, religiosissime Auguste, hæc esse, quæ à condito ævo prædicata fuerunt, & quam fidem Nicææ Patres congregati agnoverunt, ejusque suffragatrices esse omnes omnibus in locis Ecclesias, sive in Hispania sint, sive Britannia, Gallia, Italia universa, Dalmatia, Dacia, Misya, Macedonia, sive universa Græcia, universa Aphrica, Sardinia, Cypro,

οἱ ἅγιοι πατέρες ἡμῶν συνελθόντες, ὡς προεί-
 πομεν, κατὰ τὴν ἐν Νικαίᾳ σύνοδον, ἀνεθε-
 μάτισαν τὴν δὲ τῆς καθολικῆς ἐκκλησίας πί-
 στιν ὁμολόγησαν ἐγγράφως· ὥστε ταύτης
 πανταχοῦ κηρυττομένης, ἀποσβεσθῆναι τὴν
 ἀναφθεῖσαν αἵρεσιν παρὰ τῶν αἰρετικῶν. ἦν
 μὲν οὖν αὕτη πανταχοῦ κατὰ πάσαν ἐκκλη-
 σίαν ἀδόλως γνωστικὴ τε καὶ κηρυττομέ-
 νη· ἀλλ' ἐπειδὴ νῦν τὴν Αρειανὴν αἵρεσιν
 ἀνανεῶσαι βουλόμενοί τινες, ταύτην μὲν τὴν
 ἐν Νικαίᾳ παρὰ τῶν πατέρων ὁμολογηθεῖ-
 σαν πίστιν ἐτόλμησαν ἀθετῆσαι, καὶ σχη-
 ματίζονται μὲν ὁμολογεῖν αὐτὴν, ταῖς δὲ
 ἀληθείαις ἀρνούνται παρερμηνεύοντες, τὸ
 ὁμοούσιον· καὶ αὐτοὶ βλοσφημοῦντες εἰς
 τὸ Πνεῦμα τὸ ἅγιον, ἐν τῷ φάσκῃ αὐτοῦς,
 κτίσμα εἶναι αὐτὸ, καὶ ποίημα, διὰ τοῦ
 Υἱοῦ γεγενῆσθαι. Ἀναγκαίως οὖν θεωρήσαν-
 τες τὴν τῆς ἐκ τοιαύτης βλοσφημίας βλά-
 βην γενομένην κατὰ τῶν λαῶν, ἐπιδοῦναι
 τῇ σὴ εὐσεβείᾳ τὴν ἐν Νικαίᾳ ὁμολογηθεῖ-
 σαν πίστιν σπουδάσαμεν· ἵνα γινῶ σου ἡ
 θεοσέβεια, ἃ μετὰ πάσης ἀκριβείας γέ-
 γραπταί, καὶ ὅσα κληθῶνται, οἱ παρὰ ταύ-
 τὴν διδάσκοντες. Γίνωσκε γὰρ, θεοφιλέστα-
 τε Αἴγυπτε, ὅτι ταῦτα μὲν ἐξ αἰωνῶς ἔστι
 κηρυττόμενα· ταύτην δὲ οἱ ἐν Νικαίᾳ συνελ-
 θόντες ὁμολόγησαν πατέρες, καὶ ταύτης σύμ-
 ψηφοὶ τυγχάνουσι πάσαι αἱ πανταχοῦ κα-
 τὰ τόπον ἐκκλησίαι· αἷτε κατὰ τὴν Σπανίαν,
 καὶ Βρετανίαν, καὶ αἱ τῆς Γαλλίας, καὶ τῆς
 Ἰταλίας πάσης, καὶ Δαλματίας, Δακίας τε
 καὶ Μυσίας, Μακεδονίας, καὶ πάσης τῆς Ἑλ-
 λάδος, καὶ κατὰ τὴν Ἀφρικήν πάσαν, καὶ Σαρ-

δανίαν, καὶ Κύπρον, καὶ Κρήτην, Παμφυλίαν τε καὶ Λυκίαν, καὶ Ἰσαυρίαν, καὶ αἰ κατ' Αἴγυπτον, καὶ τὰς Λιβύας, καὶ Πόντον, καὶ Καππαδοκίαν, καὶ αἰ πλησίον ἡμῶν, καὶ τὰς κατὰ τὴν Ανατολὴν ἐκκλησίας, παρέξ ὀλίγων τὰ Ἀρείου Φρονούντων. Ἀπάντων γὰρ τῶν προσηρμένων, καὶ πείρα ἐγνώκαμεν τὴν γνώμην, καὶ γράμματα ἔχομεν. καὶ οἰδόμεν, ὃ θεοφιλέστατε Αἴγουστε, ὅτι καὶ ὀλίγοι τινὲς ἀντιλέγουσι ταῦτα τῇ πίστει, οὐ δύνανται πρόκριμα ποιεῖν, πάσης οἰκουμένης τὴν ἀποστολικὴν πίστιν κρατούσης. Ἐκείνοι γὰρ πολλῶν χρόνων βλαβέντες ἀπὸ τῆς Ἀρειανῆς αἵρέσεως φιλονεικότερον ἀνθίστανται νῦν τῇ εὐσεβείᾳ. καὶ ὑπὲρ τοῦ γινώσκειν σὴν εὐσεβίαν, καὶ τοὶ γινώσκουσιν ὁμῶς ἐσπουδάσαμεν τὴν ἐν Νικαίᾳ πίστιν ὁμολογηθεῖσαν ὑπὸ τῶν ἐπισκόπων, ὑποτάξαι. ἔστι μὲν οὖν ἡ παρά τῶν πατέρων ὁμολογηθεῖσα πίστις ἐν Νικαίᾳ αὕτη.

Πιστεύομεν εἰς ἕνα Θεὸν Πατέρα παντοκράτορα, πάντων, ὁρατῶν τε καὶ ἀοράτων, ποιητὴν· καὶ εἰς τὸν ἕνα Κύριον Ἰησοῦν Χριστὸν, τὸν Υἱὸν τοῦ Θεοῦ, γεννηθέντα ἐκ τοῦ Πατρὸς μονογενῆ, τοῦτίστιν ἐκ τῆς οὐσίας τοῦ Πατρὸς· Θεὸν ἐκ Θεοῦ, Φῶς ἐκ Φωτὸς, Θεὸν ἀληθινὸν ἐκ Θεοῦ ἀληθινοῦ, γεννηθέντα, οὐ ποιηθέντα, ὁμοούσιον τῷ Πατρὶ, δι' οὗ τὰ πάντα ἐγενέτο, τὰτε ἐν τῷ αἰῶνι, καὶ τὰ ἐπὶ τῆς γῆς· τὸν δι' ἡμᾶς τοὺς ἀνθρώπους, καὶ διὰ τὴν ἡμετέραν σωτηρίαν κατελθόντα, καὶ σαρκωθέντα, ἐνανθρωπήσαντα, παθόντα, καὶ ἀναστάντα τῇ τρίτῃ ἡμέρᾳ, καὶ ἀνελθόντα εἰς τοὺς οὐρανοὺς·

pro, Creta, Pamphylia, Lycia, Isauria, Ægypto, Libya, Ponto, Cappadocia. Item quotquot nobis vicinæ sunt, necnon Orientis Ecclesias, paucis admodum exceptis, quæ Arianicæ opinionis sunt. Omnium enim istorum, & adhuc longinquorum animos experimentis cognovimus, & scripta habemus. Neque nos latet, piissime Imperator, quòd, tametsi pauci sint, qui huic fidei derogent, eos tamen, cum universus Orbis Catholicam fidem sequatur, & ipsi jam pridem Ariana hæresi infecti fuerint, & nunc acerrimè pietati obstant, eos tamen præjudicium facere non posse. Nobis autem, ut tua pietas cognosceret rem alioqui sibi cognitam, operæ pretium visum est, Fidem Nicenam, Episcoporum confessionibus approbatam, subnectere. Est fides igitur à Patribus confessa istiusmodi.

Credimus in Deum Patrem omnipotentem, omnium, visibilium & invisibilium, creatorem: Et in Dominum Jesum Christum, Filium Dei, natum ex Patre, & unigenitum, hoc est, ex substantia Patris: Deum de Deo; lumen de lumine, Deum verum ex Deo vero, genitum, non factum, & consubstantialem Patri, per quem omnia facta sunt, tam in cælis, quam in terra: qui propter nos homines, & propter nostram salutem descendit, & incarnatus est, & homo factus est, passus est, & resurrexit tertia die, & ascendit in cælos, venturus inde ad judicandum vivos &

mortuos : Et in Spiritum sanctum. Eos autem qui dicunt , Erat, quando non erat ; & antequam fieret , non erat ; aut ex non entibus extitit ex alia substantia , subsistentiaque : aut creatum , aut convertibilem , aut alterabilem dicentes Filium Dei , hos anathemate ferit Catholica & Apostolica Ecclesia. In hac fide , Auguste , omnes oportet manere , utpote divina & Apostolica : neque quicquam inde transmutare artificiis contentionibusque verborum , quod faciunt Ariomanitæ , qui ex non entibus Filium Dei extitisse , & tempus fuisse , cum non esset : eum denique creatum , factum , & mutabilem esse dicunt. Ideo enim , quemadmodum prædiximus , Synodus Nicæna anathematizavit istiusmodi hæresim , & veritatis fidem confessionibus approbavit , neque levi aut simplici ratione Filium Patri similem esse asseveravit , eumque , ne ex levi re Deo similis , sed verus ex Deo haberetur , consubstantialiorem esse scripto tradidit , quod proprium est genuini & veri Filii , veri & naturalis Patris : sed nec alienavit Spiritum sanctum à Patre & Filio , sed eum unà glorificavit cum Patre & Filio , & in una sanctæ Trinitatis fide , eò quòd una sit in sancta Trinitate Deitas.

TRA-

ἐρχόμενον κρίναι ζῶντας καὶ νεκρούς· καὶ εἰς τὸ Πνεῦμα τὸ ἅγιον. Τοὺς δὲ λέγοντας, ἦν ποτε, ὅτε οὐκ ἦν· καὶ πρὶν γεννηθῆναι οὐκ ἦν· καὶ ὅτι ἐξ οὐκ ὄντων ἐγένετο· ἢ ἐξ ἐτέρας ὑποστάσεως, ἢ οὐσίας· Φάσκοντας εἶναι· ἢ κτιστὸν, ἢ τρεπτὸν, ἢ ἀλλοιωτὸν τὸν Υἱὸν τοῦ Θεοῦ, τουτούς ἀναθεματίζει ἡ καθολικὴ καὶ ἀποστολικὴ ἐκκλησία. Ταύτη τῇ πίστει, Αἴγουςτε, πάντας ἐπιμένειν ἀναγκαῖον, ὡς θεῖα καὶ ἀποστολικῆ, καὶ μηδένα μετακινεῖν αὐτὴν πιθανολογίαις καὶ λογομαχίαις· ὅπερ πεποιήκασιν οἱ Ἀρειομαῖνται, ἐξ οὐκ ὄντων τὸν Υἱὸν τοῦ Θεοῦ λέγοντες· καὶ ὅτι ἦν ποτε, ὅτε οὐκ ἦν· καὶ κτιστός, καὶ ποιήτος, καὶ τρεπτός ἐστι. Διὰ τοῦτο γὰρ, κατὰ προέκομεν, καὶ ἡ ἐν Νικαίᾳ σύνοδος ἀνεθεμάτισε τὴν τοιαύτην αἵρεσιν, τὴν δὲ τῆς ἀληθείας πίστιν ὁμολόγησαν· οὐ γὰρ ἀπλῶς ὅμοιον εἰρήκασιν τὸν Υἱὸν τῷ Πατρὶ, ἵνα μὴ ἀπλῶς ὅμοιος Θεῶ, ἀλλ' ἐκ Θεοῦ Θεὸς ἀληθινὸς πιστεύηται· ἀλλ' ὁμοούσιος ἔγραψαν, ὅπερ ἴδιον ἦν γνησίου καὶ ἀληθινοῦ Υἱοῦ, ἀληθινοῦ καὶ φύσει τοῦ Πατρὸς· ἀλλ' οὐδὲ ἀπηλλοτρίωσαν τὸ Πνεῦμα τὸ ἅγιον ἀπὸ τοῦ Πατρὸς καὶ τοῦ Υἱοῦ, ἀλλὰ μᾶλλον συνεδόξασαν αὐτὸ τῷ Πατρὶ καὶ τῷ Υἱῷ, ἐν τῇ μιᾷ τῆς ἁγίας Τριάδος πίστει, διὰ τὸ καὶ μίαν εἶναι ἐν τῇ ἁγίᾳ Τριάδι Θεότητα.

T R A D U C T I O N.

Lettre de S. Athanase, Archevêque d'Alexandrie, à l'Empereur Jovinien, touchant la Foi.

RIEN n'est si beau ni si digne d'un Prince Chrétien que le desir d'apprendre, & l'avidité pour les choses du Ciel. Car c'est par là que vôtre cœur sera véritablement entre les mains de Dieu. Puisqu'il vous a donc plu de sçavoir de nous, tres-religieux Empereur, quelle est la foi de l'Eglise Catholique; après en avoir rendu grâces à Dieu, nous avons crû ne pouvoir mieux commencer que par les décisions du Concile de Nicée. Ceux qui les combattent, m'ont souvent tendu des pièges, parce que je ne voulois pas approuver les nouveautez d'Arrius; & ils ont introduit des schismes & des heresies dans l'Eglise Catholique, quoi que par les termes de la sainte Ecriture il n'y ait rien de plus clair à tout le monde que la sainte & véritable Foy qu'on doit avoir sur ce qui regarde **JESUS-CHRIST**. C'est cette Foy à qui le sang des Martyrs a rendu [un si fidèle] témoignage, & qui, comme elle a fait leur nourriture en ce monde, fait aussi qu'après leur mort ils vivent maintenant en Dieu. C'est cette Foy, dis-je, que nous verrions encore en tout son lustre, si la malice de quelques heretiques n'eust eu la hardiesse de l'obscurcir, comme un Arrius

rius & ses Disciples, qui ont voulu la supplanter, & mettre à la place une erreur detestable & pernicieuse, en disant que le Fils de Dieu est tiré du neant, qu'il est une creature, qu'il a été fait, qu'il est sujet au changement. Et ils ont si bien répandu ces malheureux dogmes, que beaucoup de gens, même assez considerables, se sont laissez séduire aux manières dont on les a débitez. Pour arrêter le cours de ce desordre, nos Peres assemblez au Concile de Nicée, en condamnant ces impietez, nous ont aussi laissé par écrit un Symbole de la Foy de l'Eglise Catholique, afin que devenant public il pût éteindre le feu que les heretiques y avoient allumé. Cette Foi étoit en effet reçûe en toute l'Eglise, on n'en reconnoissoit point d'autre, on la prêchoit par tout sans contredit; lorsqu'au mépris d'une si sainte doctrine nous avons vû des gens faire semblant de la soutenir, mais la ruiner en effet, & renouveler l'Arrianisme par de fausses explications du mot de *Consubstantiel*; & pousser de même leurs blasphêmes contre le S. Esprit, en disant que c'est une creature, & que Dieu l'a fait par le Fils. Nous voyons avec douleur quelle plaie fait à l'Eglise une si damnable heresie; & nous avons crû devoir absolument représenter à vôtre pieté la créance du Concile de Nicée, afin que vous puissiez reconnoître avec quelle exactitude ces Peres l'ont expliquée, & quel est l'égarement de ceux qui voudroient en

établir une contraire. Sçachez donc, s'il vous plaît, tres-religieux Empereur, que la Foi du Concile de Nicée est celle qu'on a prêchée dans tous les tems, celle que l'on reçoit d'un commun consentement dans toutes les Eglises du monde, en celles de France, d'Espagne & d'Angleterre; en celles d'Italie, de Dalmacie, Dace, Mysie, Macedoine, & de toute la Grece; en Afrique, en Cypre, en Crete, Pamphylie, Lycie, Ifaurie, Egypte, Libye, au Pont, en Cappadoce, & en toutes celles qui nous environnent: celle enfin que reconnoissent toutes les Eglises d'Orient, à la réserve de tres-peu qui suivent les erreurs d'Arrius. C'est de quoi nous avons une connoissance certaine par nous-mêmes, & par des lettres de tous les lieux que je viens de nommer. Nous croyons donc, tres-pieux Empereur, que ce petit nombre de gens infectez depuis long-tems de l'heresie Arrienne, & qui tâchent de la renouveler, ne doivent être d'aucune consideration contre la Foi de l'Eglise universelle, & le consentement de toute la terre. Mais quoi-que ce ne soit rien dire à Votre Majesté que ce qu'elle sçait tres bien, nous n'avons pas laissé de juger à propos d'ajouter icy le Symbole de Nicée; & le voici en sa pureté.

Nous croyons en un Dieu Pere tout-puissant, qui a fait toutes choses tant visibles qu'invisibles; & en un seul Seigneur **JESUS-CHRIST** Fils unique de Dieu, né du Pere, c'est-à-dire, de la substance du

du

du Pere; Dieu de Dieu, lumière de lumière, vrai Dieu du vrai Dieu; qui n'a pas esté fait, mais engendré; consubstantiel à son Pere; par qui toutes choses ont esté faites tant au ciel que sur la terre; qui pour nous miserables hommes, & pour nôtre salut, est descendu du Ciel, s'est incarné, s'est fait homme, a souffert la mort, est ressuscité trois jours après, est monté au ciel, d'où il viendra juger les vivans & les morts. Nous croyons de même au S. Esprit. Et pour ceux qui disent qu'il y a eu un tems où le Fils n'étoit point; qu'il n'étoit point avant qu'il fût fait; qu'il a été tiré du neant; qu'il est d'une autre substance ou d'une autre nature [que son Pere;] qu'il est creature; qu'il peut être changé, qu'il peut être alteré: l'Eglise Catholique & universelle les anathematize. C'est uniquement à cette Foi, tres-Auguste Empereur, que tout le monde est obligé de se tenir, sans l'alterer par des termes specieux, & des sophismes étudiez comme font les Arriens, quand ils disent que le Fils de Dieu a été tiré du neant, qu'il n'a pas été de toute éternité; qu'il est créé, fait & muable. C'est uniquement dans cette vûë, comme je viens de dire, que le Concile de Nicée a fait son Symbole, ne s'étant pas contenté de dire simplement que le Fils est *semblable* au Pere, de peur qu'on ne le crût simplement *semblable* à Dieu, & non pas *vrai* Dieu, mais le nommant *Consubstantiel* au Pere;

ce qui ne peut jamais estre dit que d'un fils naturel & veritable, & d'un pere veritable & naturel. [En ajoûtant, nous croyons de même au S. Esprit] le Concile a fait voir qu'il ne falloit pas non plus distinguer le

S. E.

Συνοδικὸς τόμος παρὰ Δαμάσου Ρώμης, καὶ τῶν δυτικῶν ἐπισκόπων πρὸς Ἰλλυρίους ἐπισκόπους γραφεῖς περὶ τῆς κατ' Ἀρίμινον συνόδου.

Ex Theodoriti Hist. Eccl. lib. 2. cap. 22.

Edit. Paris. 1673.

OΤΙ μὲν τοι τῆς δὲ τῆς ἐκθέσεως ἅπαντες κατηγοροῦσιν οἱ τῆς ἀληθείας ἀγωνισαὶ καὶ διαφερόντως οἱ τὴν ἐσπέραν οἰκούντες, μαρτυρεῖ τὰ πρὸς Ἰλλυρίους παρ' ἐκείνων γραφέντα. Εξῆρχε δὲ τῶν γεγραφότων Δάμασος, τῆς μὲν Ρωμαίων ἐκκλησίας μετὰ Λιβέριον τὴν προεδρίαν λαχών, παμπόλλοις δὲ ἀρετῆς κοσμούμενος εἶδεν. ἐνεήκοντα δὲ καινῶν ἐσχέ τῶν γραμμάτων, ἐξ Ἰταλίας, καὶ Γαλατίας, τῆς νῦν Γαλλίας ὀνομαζομένης, εἰς τὴν Ρώμην συνεληλυθότας. ἐνέθηκα δὲ αὐτῶν καὶ τὰ τούτων ὀνόματα, εἰ μὴ παρέλκον ὑπέλαβον. ἔγραψαν δὲ τὰς. Οἱ ἐπίσκοποι οἱ ἐπὶ τῆς Ρωμαίων εἰς τὸ ἱερὸν συνελθόντες συνέδριον, Δάμασος καὶ Οὐαλεριανὸς, καὶ οἱ λοιποὶ, τοῖς ἀγαπητοῖς ἀδελφοῖς τοῖς ἐν Ἰλλυρικῶν κατεστῶσιν ἐπισκόποις, ἐν Θεῷ χαίρειν. Πιστεύομεν τὴν ἀγίαν πίσιν ὑμῶν ἐν τῇ διδασκαλίᾳ τῶν ἀποστόλων ἱεμελιωθεῖσαν, ταύτην κατέχειν, καὶ ταύτην τῷ λαῷ ὑφηγί-

S, Esprit d'avec le Pere & le Fils, mais lui rendre le même honneur & la même gloire dans l'unique Foi d'une sainte Trinité; & qu'il n'y a enfin qu'une seule Divinité en trois Personnes.

EPISTOLA SYNODICA
Damasi Episcopi Romani, & aliorum Occidentalium ad Episcopos Illyrici scripta de Concilio Ariminensi.

Ex Theodoriti Historia Ecclesiastica, lib. 2. cap. 22. Edit. Paris. 1673.

PORRO hanc Fidei formulam ab universis veritatis propugnatoribus, maximè verò ab Occidentalibus reprehendi, testatur eorundem Epistola ad Episcopos Illyrici conscripta. Inter eos verò, qui hanc Epistolam scripserunt, principem locum obtinet Damasus, qui tunc temporis post Liberium Romanæ Ecclesiæ præsidebat, vir omni genere virtutis ornatus. Scripserunt autem unâ cum illo eas litteras nonaginta Episcopi Romæ congregati ex Italia & Gallia: quorum etiam nomina hoc loco appuissim, nisi superfluum id esse existimarem. Epistola autem sic habet: Episcopi Romæ in sacrosancta Synodo congregati, Damasus, Valerianus, & reliqui, dilectis Fratribus & Episcopis in Illyrico constitutis, in Domino salutem. Confidinius quidem sanctitatem vestram Apostolorum in-

fil
ita-
vons
voir
r le
. E-
xai
rio-
su.
2.
i. a-
eias
y è-
lu-
τάν
αίαν
λα-
ενας
τάν
ίος,
Ρά-
τὰ
έλα-
επί
συνέ-
αί οι
s εν
Θεω
ν εν
σαν,
φη-
νεί-



structione fundatam, eam tenere fidem, eam plebibus intimare, quæ à majorum institutis nulla ratione dissentiat. Neque enim aliter sentire, Dei convenit Sacerdotes, quorum pars est ceteros erudire. Sed Gallorum atque Venetensium Fratrum relatione comperimus, nonnullos non hæresis studio: neque enim hoc tantum mali cadere in Dei Antistites potest, sed inscitia, vel ex simplicitate quadam, scævius interpretationibus æstuantes, non satis dispicere, quæ magis Patrum nostrorum sit tenenda sententia, cum diversa consilia eorum auribus ingerantur. Denique Auxentium Mediolanensem hac præcipuè causa damnatum esse perscribunt. Par est igitur, universos Magistros legis per orbem Romanum, paria de lege sentire, nec diversis magisteriis fidem Catholicam violare. Nam cum dudum hæreticorum virus, ut nunc, iterum cœpit obrepere, ac præcipuè Arrianorum blasphemia ululare cœpisset, majores nostri trecenti decem & octo Episcopi, atque ex parte sanctissimi Episcopi urbis Romæ directi, apud Nicæam confecto Concilio, hunc murum adversus arma diabolica statuerunt, atque hoc antidoto mortalia pocula propulsarunt, ut Patrem, Filium, Spiritumque sanctum unius Deitatis, unius virtutis, unius figuræ, unius credere oporteat substantiæ; contra sentientem, alienum à nostro consortio judicantes. Quam definitio.

tio.

μείσθαι, ἥτις ἀπὸ τῶν ὀρισθέντων πα-
 τῶν πατέραν οὐδενὶ λογῶν διάφανῃ, Θεοῦ
 ἰερῆς, ὑφ' αὐτῶν δικαίων ἐστὶ τοὺς λοιποὺς παι-
 δεύεσθαι. Ἀλλὰ δι' ἀναφορᾶς τῶν ἐν Γαλ-
 λίας καὶ Βενετίας ἀδελφῶν ἐγγνωμέν, τινὰς εἰς
 αἵρεσιν σπουδάζειν ἥπερ κακὸν οὐ μόνον πα-
 ραφυλάττεσθαι ὀφείλουσιν οἱ ἐπίσκοποι, ἀλ-
 λά καὶ ὅσα ἀπειρία τινῶν, ἢ ἀπλότητι τῶν
 σκαιαῖς κεχηρμένων ἐρμηνείαις γέγονεν, ἀν-
 θίσασθαι ἀπὸ τοῦ νῦν διαφόροις διδασκαλίαις,
 διανουμένους μὴ πάλιν ὀλισθαίνειν, ἀλλὰ
 μᾶλλον τῶν πατέραν ἡμῶν κατέχειν τὴν γνώ-
 μην, ὅσάκις ἀν' διαφόροι βουλαὶ ταῖς ἀκοαῖς
 αὐτῶν ἐπιφέρωνται. Τοιγαροῦν Αἰχμέντιον τὸν
 Μεδιολάνου ἐξαίρετως ἐν τούτῳ τῶ πράγματι
 κατακεκρίσθαι προσγέγραπται. Δικαίον οὖν
 ἐστὶ πάντας τοὺς ἐν τῷ Ρωμαίων κόσμῳ διδα-
 σκάλους τοῦ νόμου, τὰ περὶ τοῦ νόμου φρο-
 νεῖν, καὶ μὴ διαφόροις διδασκαλίαις τὴν πί-
 σιν μαιίνειν. καὶ γὰρ ἠνίκα πρῶτον ἢ κακία
 τῶν αἵρετικῶν ἀκμάζειν ἤρξατο, ὡς καὶ νῦν
 μάλιστα ὑφέρπει τῶν Ἀρειανῶν ἢ βλασφημία,
 οἱ πατέρες ἡμῶν τριακόσιοι δέκα καὶ ὀκτῶ ἐπί-
 σκοποι, καὶ οἱ ἐκ τῆς Ρωμαίων ἀγιωτάτης
 ἐπίλεχτοι εἰς Νίκαιαν γενομένου τοῦ σκέμ-
 ματος, τοῦτο τὸ τεῖχος ὑπεναντίον τῶν ὀ-
 σπλων τοῦ διαβόλου ἄρισαν, καὶ ταύτῃ τῇ ἀν-
 τιδότῳ τὰ θανάσιμα φάρμακα ἀπεώσαντο,
 ὡς τὸν Πατέρα καὶ τὸν Υἱὸν μιᾶς οὐσίας,
 μιᾶς θεότητος, μιᾶς ἀρετῆς, μιᾶς δυνάμεως,
 καὶ ἐνὸς χαρακτῆρος πιστεύεσθαι χρὴ, καὶ τῆς
 αὐτῆς ὑποστάσεως καὶ οὐσίας, καὶ τὸ Πνεῦμα
 τὸ ἅγιον τὸν δὲ ἄλλως φρονούντα, ἀλλότριον
 εἶναι ἡμετέρας κοινωσίας κρίναντες. ἕπερ σω-



τηρώδη ὄρον καὶ τὴν προσκυνητὴν σκέψιν, διαφθεῖραι μετὰ ταῦτα ἄλλαις σκέψεσι τινὲς καὶ μιάσαι ἠθέλησαν. ἀλλὰ ἐν αὐτῇ τῇ ἀρχῇ ἀπ' αὐτῶν τούτων οἱ τινες ἐν Αριμίνα ἀναβῶσαι ἢ ψηλαφῆσαι ἠναγκάζοντο μέχρι τούτου διαρρώτη, ὡς ὁμολογεῖν αὐτοὺς ἐτίρρα διαλέξει ὑφηρετῆσαι, ἢ ὅτι οὐκ ἐνενόησαν τῇ τῶν πατέρων γνώμῃ τῇ ἐν Νικαίᾳ ἀρεστάσῃ ἐναντίον εἶναι. οὐδὲ γὰρ πρόκριμά το ἠδυνήθη γενέσθαι ὑπὸ τοῦ ἀριθμοῦ τῶν ἐν Αριμίνα συναχθέντων, ὅποτε συνέστηκε μήτε τῶν Ρωμαίων ἐπισκόπου, οὐ πρὸ πάντων ἔδει τὴν γνώμην ἐκδέξασθαι, οὔτε Οἴκιντίου, ὃς ἐπὶ τοσοῦτοις ἔτεσι τὴν ἐπισκοπὴν ἀσπίλως ἐφύλαξεν, οὔτε τῶν ἄλλων τοῖς τοιούτοις συγκαταθεμένων. καὶ μάλιστα, καθὰ προειρήκαμεν, αὐτοὶ οὗτοι οἱ τινες κατὰ συσκευὴν ὑποκλίνεσθαι ἔδοξαν, οἱ αὐτοὶ καλλίονι γνώμῃ χρησάμενοι, ἀπαρέσκιν αὐτοῖς ταῦτα ἐμάρτυραντο. Συνορεῖ οὖν ἡ ὑμετέρα καθαρότης, ταύτην μόνην τὴν πίστιν, ἣτις ἐν Νικαίᾳ κατὰ τὴν αὐθεντικὴν τῶν ἀποστόλων ἐθεμελιώθη, διηνεκεῖ βεβαιότητι κατεκτεῖν εἶναι, καὶ μεθ' ἡμῶν τοῖς ἀνατολικούς, οἱ τινες ἑαυτοὺς τῆς καθολικῆς ἐπιγνώσκουσι, τοὺς τε δυτικούς καυχᾶσθαι. Πιστεύομεν δὲ οὐκ εἰς μακρὰν τοὺς ἄλλα νοσοῦντας αὐτῇ τῇ ἐπιχειρήσει ἀπὸ τῆς ἡμετέρας κοινανίας χωρισθῆσθαι, καὶ περιαιρεθῆσθαι ἀπ' αὐτῶν τὰ τοῦ ἐπισκόπου ὄνομα, ὥστε τοὺς λαοὺς τῆς πλάνης αὐτῶν ἐλευθερωθέντας ἀναπνεῦσαι. οὐδεὶ γὰρ τρῶπῃ διορθοῦσθαι δυνήσονται τὴν πλάνην τῶν ὄχλων, ὅποτε αὐτοὶ ὑπὸ τῆς πλάνης κατέχονται; Συμφανίτω τοίνυν μετὰ πάντων

των

tionem salutarem, postea aliis tractatibus quidam pervertere & violare tentarunt. Sed & in ipso exordio, ab iisdem ipsis, qui hoc apud Ariminum retractare cogebantur, emendatum hactenus est, ut subreptum sibi alia disputatione faterentur, idcirco quod non intellexissent Patrum sententiæ apud Nicæam formatae esse contrarium. Neque enim præjudicium aliquod nasci potuit ex numero eorum qui apud Ariminum convenerunt: cum constet neque Romanum Episcopum, cujus ante omnes fuit expetenda sententia, neque Vincentium qui tot annos sacerdotium inlibatè conservavit, neque alios, hujusmodi statutis consensum aliquem commodasse. Cum præsertim, ut diximus, iidem ipsi qui per impressionem succubuisse videbantur, idem consilio meliore displicere sibi fuerint protestati. Unde advertit sinceritas vestra, hanc solam fidem, quæ apud Nicæam Apostolorum auctoritate fundata est, perpetua firmitate esse retinendam: hac nobiscum Orientales, qui se Catholicos recognoscunt, Occidentalesque gloriari. Non longè autem fieri posse credimus, ut qui secus sentiunt, licet hoc ipso conatu à nostra communione alieni sint, Episcoporum nomine exui possint, plebesque eorum erroribus liberatæ respirent. Quemadmodum enim poterunt corrigere errata populorum, si ipsos error obsederit? Concinat ergo cum omnibus Dei Sacerdotibus

484. *Preuves pour la Réponse*

tibus & vestrae sententia caritatis, in qua vos fixos atque firmatos, ut bene credimus, ita etiam nos vobiscum rectè sentire, debetis reciprocis sanctitatis vestrae litteris approbare. Valete, fratres carissimi.

T R A D U C T I O N.

Lettre Synodique de Damase Evêque de Rome & des [autres] Evêques de l'Occident touchant le Concile de Rimini. (De l'Histoire Ecclesiastique de Theodoret, liv. 2. chap. 22. de l'Edition de Paris, 1673.) L'an 369.

Les défenseurs de la verité n'approuvent point ce Symbole, mais sur tout les Evêques d'Occident, comme il paroist par leur lettre à ceux de l'Illyrie. Damase successeur de Liberius au saint Siége, homme illustre par beaucoup de grandes qualitez & d'un merite extraordinaire, la signale le premier à la teste de quatre-vingts-dix Evêques tant d'Italie que de Galatie (maintenant nommée Gaule) assemblez à Rome, dont je dirois ici les noms, si je ne le croyois inutile. Voici ce qu'elle porte :

Damase, Valerien & les autres Evêques assemblez au saint Concile de Rome, à nos tres-chers Freres les Evêques d'Illyrie, salut en nôtre Seigneur.

Nous croyons nôtre sainte Foi fondée sur l'autorité des Apôtres; & comme elle est entierement conforme aux décisions de nos Peres, c'est celle qu'approuvent & enseignent aux peuples tous les Evêques &
[vrais]

των τῶν τοῦ Θεοῦ ἱερέων, καὶ τῆς ὑμετέρας
τιμιότητος ἢ γνάμη, ἐν ἧ ὑμᾶς παγίους καὶ
βεβαίους εἶναι πιστεύομεν, οὕτω καὶ ἡμεῖς
μεθ' ὑμῶν ὁρθῶς πιστεύειν ὀφείλομεν. τοῖς
ἀμοιβαίους τῆς ὑμετέρας ἀγάπης εὐφράνατε
ἡμᾶς. Εἰρήσθε, ἀδελφοὶ τιμιώτατοι.

[vrais] ministres de Dieu, dont il est juste
que la créance soit la regle de celle des Fide-
les. Il nous a néanmoins été rapporté par
nos Freres de la Gaule & de Venise, que
quelques personnes suivent la nouvelle do-
ctrine des Heretiques. Ce n'est pas assez
que les Evêques arrêtent le cours de ce mal,
quand il se montre à découvert; ils doivent
s'opposer au venin secret qu'on veut faire
glisser par l'ignorance de quelques-uns, ou
par la simplicité de quelques autres, sous
des expressions artificieuses. Il faut les em-
pêcher de s'engager, leur persuadant d'a-
voir recours à la creance de nos Peres, dès
qu'on les veut embarasser de ces dogmes
nouveaux, pour peu qu'il y paroisse de di-
versité dans les paroles. On vous a déjà écrit
la condamnation (a) d'Auxence de Milan. Il
est juste que tous les Docteurs de la Loi, qui
sont dans l'Empire Romain, se confir-
ment eux-mêmes à la Loi, sans corrompre
la pureté de la doctrine Chrétienne par la
contrariété de leurs sentimens. Dès qu'on
vit

a Cét endroit est obscur dans le Grec, & lû
diversément. Il semble que la traduction Latine ne
l'a pas bien pris. Il est certain qu'Auxence avoit
esté condamné dans ce même Concile, & dans
quelques autres precedens.

vit l'heresie Arrienne qui tâche encore à se glisser parmi nous, paroître en Orient & montrer quelque vigueur, trois cens dix-huit de nos Peres & tres-saints Evêques, dont partie étoient de l'Empire d'Occident, & les Envoyez du tres-saint Evêque de Rome, s'assemblerent à Nicée; & après une exacte discussion ils éleverent comme un rempart contre les attaques du Demon, & repousserent le venin mortel de l'heresie par un excellent contrepoison; [en nous apprenant] qu'on doit croire que le Pere & le Fils n'ont qu'une même substance, même divinité, même vertu, même pouvoir, & même caractere; & que le S. Esprit est aussi de la même substance & de la même nature; & ordonnant en même temps qu'on retranchât de nôtre communion quiconque soutiendrait le contraire. Il est vrai que dans la suite il s'est trouvé des gens assez téméraires pour oser alterer cette décision si sainte & si vénérable; mais on sçait aussi que ceux qui furent forcez à Rimini de retoucher, pour ainsi dire, mal à propos, à ce qui avoit esté si sagement ordonné, tâcherent incontinent après de reparer leur faute, en avouant qu'ils avoient esté surpris par une expression captieuse, qui ne leur paroissoit pas contraire à la décision des Peres de Nicée. Et l'on ne doit pas d'ailleurs s'imaginer que le nombre des Evêques assemblez à Rimini fasse aucun préjudice à la verité; puisqu'il est constant que tout ce qu'ils y ont fait, n'a point eu l'approbation de l'Evêque

vêque de Rome, qu'il falloit consulter le premier, non plus que celle de Vincent qui avoit vieilli dans l'Episcopat avec tant d'integrité, ni celle, en un mot, de tant d'autres qui n'y ont jamais consenti; mais surtout, puisque comme nous venons de dire, ceux-là même qui s'étoient laissez tomber dans le piège, après y avoir mieux pensé dans la suite, en ont marqué leur repentir. Vous voyez donc, nos tres-chers Freres, qu'on doit toujours garder inviolablement l'unique Foi du Concile de Nicée établie sur l'autorité des Apôtres, & que tout ce que nous sommes de Catholiques en Orient & en Occident faisons gloire de tenir. Nous esperons que ceux qui soutiennent une autre doctrine, seront bien-tost retranchez par vôtre suffrage comme par le nôtre de la communion de l'Eglise, & déposez de l'Episcopat, de peur qu'ils n'infectent davantage le peuple de leurs erreurs. Car ils n'ont garde d'estre en état de conduire les autres tant qu'ils seront eux-mêmes dans l'égarement. Que nôtre créance, nos tres-honorez Freres, soit donc conforme à celle de toute l'Eglise de Dieu. Nous sommes persuadez que vous & nous demeurerons toujours fermes & inébranlables comme nous le devons estre. Donnez-nous, nos tres-chers Freres, des marques reciproques de vôtre amitié; & que Dieu vous ait toujours en sa sainte garde.

En la même Section XIII. Article VIII. page
 “406. Le Sueur est d'accord du petit
 “nombre des Evêques Arriens au Conci-
 “le de Rimini, &c.] *Extrait de l'Histoire
 Ecclesiastique de Le Sueur.*

L'An 359. de Nôtre Seigneur, le 23. de
 Constance, sous les Consuls (a) Eusebius
 & Hypatius. Cycl. Sol. 4. Lun. 18. le 8. de
 Lyberius.

Les Evêques d'Italie, des Gau-
 les, d'Espagne, d'illyrie, & d'A-
 frique se rendirent à Rimini au
 mois de May, jusqu'au nombre
 d'environ trois cens. S. Athanase & Sulpice
 Severe en mettent jusqu'à quatre cens &
 plus. Dans ce nombre il n'y en avoit qu'en-
 viron cinquante infectez de l'Arrianisme,
 les autres en mettent jusqu'à quatre-vingts.
 Liberius Evêque de Rome y envoya aussi ses
 Députez, dont le principal étoit Vincent de
 Capouë, qui comme nous avons vû, étoit
 une girouëtte qui tournoit à tout vent de la
 faveur, & qui alors faisoit profession de la
 Foi de Nicée. L'Empereur avoit donné or-
 dre à Taurus Préfet du Pretoire de fournir
 aux Evêques qui étoient assemblez, toutes
 les choses necessaires pour leurs subsistan-
 ces. Mais ceux d'Aquitaine, des Gaules,
 & de la Grande Bretagne remercièrent le
 Pré-

*a Ces deux Consuls étoient freres de l'Imperatri-
 ce Eusebia.*

Préfet de cette liberalité afin d'être plus libres. Il n'y en eut que trois de la Bretagne qui étant pauvres l'accepterent, de peur d'être en charge à leurs freres. Taurus avoit aussi eu ordre de ne laisser point separer les Evêques jusqu'à ce qu'ils fussent tous tombez d'accord d'une même Confession de Foi. Ils s'assemblerent tous ensemble le 21. Juillet : mais incontinent après, les Orthodoxes demurerent dans l'Eglise Cathedrale, & les Arriens se mirent dans une petite Eglise vacante pour y tenir plus librement leurs Conférences. Le 22. de May (a) il s'étoit tenu un Synode à Sirmisch en presence de l'Empereur, où l'on avoit dressé une nouvelle Confession de Foi, par laquelle on declaroit de croire que le Fils unique de Dieu étoit le seul engendré du Pere seul, Dieu de Dieu, & semblable au Pere en toutes choses; & qu'au reste il ne faloit pas faire mention d'*ovias*, c'est-à-dire, d'*essence* ou *substance* en Dieu, parce que ce mot ne se trouvoit point en l'Ecriture. Ursace & Valens proposerent à l'Assemblée des Evêques de Rimini d'abolir toutes les Confessions de Foi qui avoient été faites sur ce sujet jusqu'à ce temps-là, hormis cette dernière qu'ils présentoient de la part de l'Empereur & du Synode qui venoit de se tenir à Sirmisch; & qu'au reste on ne devoit pas s'informer curieusement du sentiment des particuliers qui devoit être libre pour éviter les disputes inutiles qui engendroient des divisions.

a L'an 359. de N. S.

sions, Tous les Evêques Arriens & demi-Arriens étoient de cet avis. Mais quoique les Catholiques vis-
 sent bien que cette Confession pou-
 voit recevoir un bon sens ; néanmoins pour éviter d'être surpris, ils demanderent qu'on y ajoûtast une condamnation expresse de toutes les heresies, & nommément de l'Arrianisme. Les Arriens rejeterent absolument cette condition. Ce qui fit voir aux Orthodoxes qu'on n'agissoit pas avec eux de bonne foi, & les fit résoudre à ne point recevoir d'autre Symbole que celui de Nicée, comme étant exempt d'erreur, & suffisant pour maintenir la Foi en son entier. De plus ils condamnerent l'heresie Arrienne & toutes les autres, en onze Anathêmes qu'ils dresserent, & déposerent Ursace, Valens, Germinius & Cajus, qui étoient les chefs des Arriens, & qui tous étoient là à Rimini. Après cela ils envoyèrent dix Députez d'entre eux à l'Empereur pour lui rendre compte de ce qu'ils avoient fait, & pour le supplier de leur permettre de se retirer chacun dans leur Diocèse. Ursace & Valens prévinrent ces Députez, & firent croire à Constance que les Catholiques avoient offensé sa Majesté en refusant dédaigneusement de signer, & même condamnant la Confession de Foi qu'il avoit pris tant de peine à faire dresser. Ce discours irrita l'Empereur, & fit qu'au lieu qu'il avoit fort bien reçu les Arriens ; il ne voulut seulement pas voir les Députez des Orthodoxes ; & après les avoir

avoir retenus fort long-temps sans leur parler, il écrivit aux Evêques de Rimini qu'ils attendissent le retour du voyage qu'il alloit faire contre les Barbares, afin qu'ayant l'esprit libre des soins de la guerre, il pût mieux répondre à leurs Députez, auxquels il avoit commandé de l'aller attendre à Andrinople. Les Arriens esperoient que les Evêques, étant lassez à Rimini & incommodez par la dépense qu'ils y faisoient, effaceroient la condamnation de leur heresie. Mais dans une seconde lettre que les Orthodoxes écrivirent à Constance, ils répondirent genereusement, que pour aucune chose qui pût arriver, ils ne retracteroient rien de ce qu'ils avoient resolu; & ils le supplierent encore de leur permettre de se retirer en leurs Eglises pour y exercer leurs charges, & pour prier Dieu pour sa prosperité. Mais leurs Députez qui étoient alors à Nicée, ville de Thrace à quelques lieuës d'Andrinople, furent si lâches que de se laisser séduire par les paroles de l'Empereur & par l'artifice de ses Officiers Arriens, en sorte qu'ils signerent une Confession de Foi où il étoit dit simplement que le Fils de Dieu étoit semblable à son Pere, sans parler de substance, & communierent avec les Arriens. Ils revinrent aussi avec eux au Concile à Rimini, où ceux qui les avoient envoie; les reçurent comme leur perfide lâcheté meritoit, & leur refuserent la Communion, quoi-qu'ils s'excussent sur les menaces que l'Empereur leur
avoit



avoit faites. Il avoit envoyé un ordre exprés de ne laisser partir aucun des Evêques qui étoient demeurez, qu'ils n'eussent signé la Confession qu'il desiroit, & d'envoyer en exil tous ceux qui refuseroient de signer, pourvû qu'ils ne fussent pas plus de quinze. Cette rigueur fut cause que plusieurs étant en-

Mais il fit mal à la fin.

nuyez de se voir si long-temps hors de leurs Eglises, & de souffrir beaucoup d'incommoditez, enfin se relâcherent; & par une legereté indigne de leur caractère, se laisserent aller à la volonté de l'Empereur: tellement qu'en peu de temps, de tout ce grand nombre d'Evêques il n'y en avoit plus que vingt qui demeuroient fermes en la Foi de Nicée; entre lesquels furent remarquables Phebadius d'Agen, & Servais de Tongres. Taurus fit tout ce qu'il put envers eux par flateries, par promesses & par menaces, pour les induire à suivre l'exemple des autres. Mais après que tout cela n'eut servi de rien, ils se laisserent surprendre par les artifices de Valens & d'Ursace qui dirent: Quelle fin doncy aura-t-il aux divisions, si la Confession faite en Orient déplaist en Occident, & si vous refusez de signer une Confession faite par le commun consentement des Orientaux? Pour nous, dirent-ils à Phebadius & à Servais, ajoutez tout ce qu'il vous plaira à cette Confession de Foi, & nous la signerons, pourvu seulement que vous n'y mettiez point le mot d'*essence* ou

sub-

substance, & de consubstantiel, qui est la cause de toute cette division. Ces deux bons Evêques n'appercevant pas la malice de leurs adversaires, dressèrent une Confession de Foi où ils condamnoient l'erreur d'Arrius, & où ils professoient le Fils semblable au Pere sans commencement avant les siècles & avant tout temps. Valens feignant de leur vouloir donner encore plus qu'ils ne demandoient, dit qu'il consentoit qu'on mît que le Fils de Dieu n'estoit pas creature comme les autres; mais sous ce mot de *comme* étoit caché le venin. Car il entendoit que le Fils de Dieu étoit bien véritablement une creature, mais qu'il n'étoit pas une creature comme les autres, parce qu'elle étoit sans comparaison plus excellente, au lieu que les simples Orthodoxes croyoient qu'il voulust confesser que le Verbe n'étoit point une creature, mais vrai Dieu coëternel avec le Pere. Tous les Evêques ayant signé cette Confession captieuse se retirèrent chacun en leur Eglise. Par ce moyen la verité fut trahie, l'heresie commença à triompher, & comme dit S. Jérôme, tout le monde gemit & s'étonna d'être devenu Arrien sans y penser. Ce Concile qui avoit si bien commencé, & qui avoit long-temps si généreusement résisté aux violences de l'Empereur, & à toutes ses pratiques: enfin, par une lâcheté qui ne se peut excuser, se laissa surprendre par les ruses des supposés du serpent ancien, & abandonna la dé-

fenſe de la divinité éternelle du Fils de Dieu. Ce qui doit ſervir d'enseignement de l'infirmité & de l'inconſtance de l'eſprit de l'homme, même dans les Conciles, & qu'ils ſont auſſi ſujets à faillir, ſi ce n'eſt qu'ils ſoient aſſemblez au nom de nôtre Seigneur, & qu'ils puiſſent dire en vérité: Il a ſemblé bon au S. Eſprit & à nous. Après la tenuë du Concile les Arriens triompherent par tout de la victoire qu'ils avoient obtenuë. Mais les Evêques orthodoxes d'Occident rejetterent & condamnerent cette Confession de Foi. Il y avoit eu pluſieurs de ceux qui étoient à Rimini, qui s'en retirerent en cachete avant la fin du Concile; ou ſe laſſant d'y être pour les incommoditez qu'ils y enduroient, ou prévoyant bien que l'iſſuë n'en ſeroit pas favorable, à cauſe de l'autorité & de la violence des Arriens. Ce fut pour cette raiſon qu'on dit que Gaudence Evêque de Rimini s'en retira des premiers; puis quand il vit le Concile terminé, il retourna dans ſon Eglise, condamna tous les actes faits par les Arriens, & chaſſa Martien un de ſes Prêtres, parce qu'il étoit infecté de l'heréſie. A cauſe de cela le Préſident qui étoit Arrien, fit traîner Gaudence hors de la Ville, & le fit aſſommer à coups de bâton par les ſoldats; mais cette Relation de Gaudence n'eſt pas bien aſſûrée.

Extraits du Systeme de l'Eglise par M. Juſtieu, pour juſtifier ce qui en eſt dit dans la
Se-

Section XIII. article VIII. page 407. & dans la Section XVII. Qu'il s'est particulièrement attaché à cette question négligée, Si l'Eglise doit être renfermée dans une seule Communion. Preuve. M. Furieu, à la fin de la Préface. On n'avoit pas encore compris l'importance de cette première question, sçavoir si l'Eglise doit être renfermée nécessairement dans une seule communion; ou je ne sçai quelle politique avoit empêché qu'on n'appuyast beaucoup là-dessus; & l'on ne s'appercevoit pas que de là dépend la ruine du Papisme: car si l'Eglise est renfermée en plusieurs communions différentes, l'Eglise Romaine n'est plus la véritable Eglise, à l'exclusion des autres. Il n'est plus vrai que hors de sa communion il n'y a point de salut, il n'est plus vrai que l'Eglise soit infaillible en ses jugemens, il n'est plus vrai que l'adhérence à l'Eglise Romaine pour être sauvé soit nécessaire. C'est cependant là son grand principe, & un principe qui va du pair avec son infaillibilité prétendue. C'est la raison pourquoi dans cet Ouvrage je me suis si fort étendu sur cette question, qui jusqu'ici avoit été si négligée.

L'Orient s'est vû Arrien. Contradiction avec ce qu'il a dit, que les Arriens n'ont pas fait de grand Corps dans l'Eglise. Preuve. Chapitre XVIII. page 566. Il faut se souvenir que l'Orient souvent s'est vû Arrien. Les Eglises Catholiques ne faisoient ni figure ni nombre.

Distinction des Sectes qui ruinent le fon-

dement, ou ne le ruinent pas. Il semble vouloir exclure les Arriens, Macedoniens, Nestoriens & Eutychiens, mais sans les nommer. Preuve. Chap. XIX. page 147. Premièrement donc nous distinguons les Sectes qui ruinent le fondement, de celles qui le laissent en entier, & nous disons que celles qui ruinent le fondement, sont des Societez mortes, des membres du Corps de l'Eglise à la verité, mais des membres sans vie, & qui n'ayant pas de vie, n'en sçauroient communiquer à ceux qui vivent au milieu d'elles. Or s'il y a quelques Sectes qui ruinent le fondement, ce sont celles qui ruinent les augustes mysteres de la Trinité, de l'Incarnation, & de la satisfaction de J.C. la perpetuelle existence de l'ame, l'éternité des peines, & la resurrection des corps.

Sectes qui renversent le fondement entier ou non entier. Preuve. Chap. XIX. page 148. Entre les Sectes qui renversent le fondement, il y en a quelques unes qui le renversent entier, & qui n'en retiennent rien ou presque rien. Ces Sectes sortent entièrement de l'enceinte generale du Christianisme. Tel est, par exemple, le Mahometisme: dans le fonds c'est une Secte du Christianisme, car il reconnoît JESUS-CHRIST pour un grand Prophete.

Qu'il ne comprend dans l'Eglise que les Sectes qui ont fait Corps. Que l'Arrianisme n'a point fait un grand Corps. Qu'il exclut les Photiniens nouveaux, les Sociniens, les
Pha-

Phanatiques. Qu'il comprend dans l'Eglise les Papistes. Preuve. Chap. XIX. page 149. Secondement il faut sçavoir que quand nous mettons dans le Corps de l'Eglise universelle les diverses Societez Chrétiennes, nous entendons celles qui ont fait Corps & Communion dans le monde, qui y subsistent, qui y occupent une partie considerable de l'Eglise, qui ont forme d'Eglise, qui ont des Sacremens, des Assemblées bien réglées, un gouvernement & une discipline: car une Secte qui n'a point de Sectateurs, ou qui en a tres-peu, qui ne fait point de Corps ni de figure dans le monde, & qui n'a aucune forme d'Eglise, ne merite pas d'être comptée pour quelque chose. Dieu n'a pas permis que le Photinisme ait formé de grandes Societez: on voit de temps en temps des gens qui le resuscitent, un Artemon, un Paul (a) de Samozare, un Photin, &c. mais on ne voit point qu'il occupe le monde, qu'il ait ses Temples, ses Assemblées, ses Conciles, sa Discipline. Et quoi-que dans ces derniers siècles il fasse plus de figure qu'il n'a jamais fait, cependant quelques Assemblées qu'il a eues autrefois en Pologne, & celles qu'il peut avoir aujourd'huy en Transylvanie, ne meritent pas qu'on donne à cette miserable Secte le nom de Communion: je suis même per-

Z 3 suadé

a Nota. Les Paulianistes étoient les Sectateurs de Paul de Samosate, qui tenoient l'herésie de nos Sociniens touchant la Trinité & la nature de N. S. J. C. &c.



suadé que l'Arrianisme n'a jamais fait un grand Corps dans le monde ; il est vrai qu'il y a eu beaucoup d'Evêques qui en ont fait profession, mais cette heresie ne passoit point au Peuple ; ils entendoient dire que JÉSUS-CHRIST étoit le Fils de Dieu, qu'il étoit avant Abraham & avant que de naître, qu'il étoit lumiere de lumiere, Dieu de Dieu, le Createur du monde, & le premier né de toute creature. Tous les simples demeu- roient dans la simplicité & la pureté de la Foi Chrétienne à la faveur de ces termes generaux. Or quand le Peuple ne partici- pe point à l'heresie, ou n'y participe que dans les termes, encore que les Evêques & les Conducteurs soient dans l'erreur, on ne doit pas regarder toute la Commu- nion comme heretique : car le Peuple fait la plus grande partie d'une Communion. Par la même raison nous n'avons aucun égard aux Sectes des Phanatiques, où il n'y a ni discipline ni gouvernement Eccle- siastique, ni Sacremens, & dans le fonds ni verité ni foi : car chacun y croit ce qu'il veut ; la plupart sont Sociniens, & les autres ont tout autant de divers sentimens, qu'il y a de têtes. Dieu n'a jamais permis que ces gens fissent Corps dans l'Eglise ; ce n'est point ce que nous appellons une Communion, & que nous renfermons dans l'Eglise Universelle & Catholique ; nous appellons Communion les Grecs, les Armeniens, les Cophites, les Abyssi- nians, les Russes, les Papistes, les Prote- stans

stans. Toutes ces Societez ont forme d'Eglise; elles ont une Confession de Foi, des Conducteurs, des Sacremens, une Discipline, la parole de Dieu y est reçûë, & Dieu y conserve ses veritez fondamentales.

Qu'il établit deux voies par lesquelles Dieu sauve encore des gens dans les Sectes qui ont osté & enlevé le fondement.] Preuve. Chap. XX. pag. 153. C'est de ces deux manieres que Dieu a sauvé des gens dans les Sectes qui ont osté & enlevé le fondement. Je suis assuré que si Dieu avoit permis que le Socinianisme eût occupé une grande partie du monde Chrétien, comme le monde ne peut être sans Eglise, Dieu s'y seroit conservé des élus par ces deux voies; la premiere, en empêchant plusieurs simples de participer aux heresies de cette Secte; la seconde, en conservant plusieurs fideles en la vraie Foi par une rejection formelle de l'heresie. . . . Mais il n'est pas necessaire de supposer cela, c'est-à-dire, que Dieu s'y conserve des élus par ces deux voyes, parce que cette Societé n'est rien, &c.

Qu'il y a, selon lui, des Sectes où l'on peut demeurer jusqu'à ce que l'occasion se presente d'en sortir.] Preuve. Chap. XXI. pag. 165. Les Sectes où l'on peut demeurer jusqu'à ce que l'occasion se presente d'en sortir, sont celles où il est facile de separer le bon d'avec le mauvais, & où ce qu'il y a de bon suffit pour nourrir.

Que, selon lui, on a pû se sauver dans

le Papisme. *Qu'il est plus difficile de concevoir comment on a pû se sauver dans le Papisme, que dans l'Arrianisme.*] Preuve. *Chap. XXVII. page 225.* Quand ce que dit S. Jérôme auroit été vrai au pied de la lettre, que tout le monde se seroit trouvé Arrien, il est pourtant certain que Dieu auroit eu des adorateurs publics. Il est bien plus difficile de concevoir comment on se peut sauver dans le Papisme que dans l'Arrianisme. . . . Neanmoins nous tenons que Dieu a sauvé des gens qui sont morts, & qui ont vécu dans la Communion du Papisme, & qu'on a pû s'y sauver dans les temps où il n'y avoit pas d'assemblées plus pures.

Que, selon lui, chaque Eglise n'a droit que d'exclure de sa Communion, & non pas du salut.] Preuve. *Furien. Le vrai Systeme de l'Eglise. l. 1. ch. 2. p. 24.* Au reste c'est une fausse pensée que celle de ceux qui définissent l'excommunication un acte par lequel on separe un homme de la Communion de l'Eglise Universelle. On ne sçauroit chasser un homme de l'Eglise Universelle: toute excommunication se fait par une Eglise particuliere, & n'est qu'une expulsion hors d'une Societé particuliere.

L. 1. ch. 26. p. 213. Nous ne prétendons point par l'excommunication chasser un homme de toute l'Eglise, on ne le bannit que d'une certaine Eglise particuliere confederée par de certains reglemens. Ceux que l'Eglise Anglicane peut & veut

excommunier, nous ne nous croyons pas obligez de les tenir pour excommuniés. Et pareillement si l'Eglise Anglicane ou la Lutherienne reçoit à la Communion ceux que nous aurions chassés de la nôtre, nous ne le devons pas trouver mauvais.

Preuve de ce qui est dit des trois Visionnaires ou Imposteurs qu'il prend pour Prophètes.

Titre abrégé de leurs Prophéties publiées par Comenius. Lux è tenebris, novis radiis aucta, hoc est, solemnissimæ divinæ Revelationes in usum sæculi nostri factæ per immittas visiones & angelica divinaque alloquia facta I. Christophoro Kottero, Silesio, ab anno 1616. ad 1624. II. Christina Poniatovix, Bohemæ, annis 1627, 1628, 1629. III. Nicolao Drabicio, Moravo, ab anno 1638. ad 1664. Cum privilegio Regis Regum & sub favore omnium Regum terræ, recudendi hæc ubi ubi gentium, donec omnino reddantur nota omnibus sub cælo populis & linguis. 1665.

(Traduction.) La Lumière tirée des tenebres augmentée de nouveaux rayons, c'est-à-dire, les tres-celebres Revelations divines faites pour l'usage de nôtre siècle par des visions infuses & par des conversations familiares des Anges, & de Dieu même, avec I. Christophle Cotterus, de Silesie, depuis 1616. jusqu'à 1624. II. Christine Poniatouski, de Boheme, les années 1627, 1628, 1629. III. Nicolas Drabicius de Moravie, depuis 1638.

Z S.

jus.

jusqu'à 1664. Avec Privilege du Roi des Rois , & sous la favorable permission de tous les Rois de la terre d'en refaire l'impression par tout le monde jusqu'à ce qu'elles soient conuës de tous les peuples , & de toutes les langues qui sont sous le ciel. 1665.

Extraits de l'accomplissement des Prophéties de M. Jurien , pour faire voir qu'après les avoir qualifiez Prophètes , & reconnu en eux l'inspiration du Saint Esprit , il les redresse , les corrige , & les censure.

Jurien. *Accomplissement des Prophéties.* Préface page 5. La seconde chose qui m'a déterminé à fonder ces Oracles sacrez, c'est le concours de tant de Prophéties, obscures à la verité, & d'une origine incertaine & douteuse, qui nous prédissent une délivrance de l'Eglise prompte, entiere & parfaite. Par exemple, les Prophéties de Cotterus, de Christine Poniazowski, & celles de Drabicius, & avec celles-là beaucoup d'autres plus obscures, auxquelles j'ai fait attention sans y ajouter beaucoup de foi.

Pages 6. 7. Je trouvois dans les Prophéties de Cotterus, de Christine, & de Drabicius, que Comenius a publiées, quelque chose de grand & de surprenant. Cotterus, qui est le premier de ces trois Prophètes, est grand & magnifique: les images de ses visions ont tant de majesté & tant de noblesse, que celles des anciens

Pro-

Prophètes n'en ont pas davantage. Elles sont aussi admirablement concertées ; tout s'y soutient , & rien ne se dément. Il m'est inconcevable comment un simple Artisan peut avoir imaginé d'aussi grandes choses sans le secours de Dieu. Les deux années de la Prophétie de Christine sont à mon sens une suite de miracles aussi grands qu'il en soit arrivé depuis les Apôtres. Et même je ne trouve rien dans la vie des plus grands Prophètes , de plus miraculeux que ce qui est arrivé à cette fille. Drabicius a aussi ses grandeurs : mais il a beaucoup plus d'obscuritez & de difficultez. Ces trois Prophètes s'accordent à prédire la chute de l'Empire Antichrétien , comme devant arriver bien-tôt. Mais on y trouve d'autre part tant de choses qui achopent , qu'on ne scauroit affermir son cœur là dessus.

Extraits de ces fausses Prophéties sur le sujet de Bude, outre une infinité d'autres impostures, dont le temps les a déjà convaincues.

Nicolaus Drabicius Revel. 171. Decemb. 24. 1652. vers. 14. Mihi verò in mentem venit, pristinos Hungariæ Reges sedem habuisse Budæ. Et respondit Dominus, Reddet Turca Budam, si Rex timebit Deum, & mandata faciet mea, &c.

Idem Revel. 278. 14. Nov. 1654. vers. 31. Turca verò, cum videbit Regem ex gente Hungara, non aliunde, eligi, gra-

titudinis loco pro Bibliorum à Racociana Domo sibi submisso munere, reddet metropolim Budam, Regis posthac futuram, uti antehac, residentiam.

32. Atque tum fiet, ut gens Turcica sine metu in Hungariam, Hungari verò cum aliis gentibus in Turciam transmeent, negotiationesque exercent.

33. Hæc ego postridie jejunii tui volui: servi mihi cum timore, & non derelinqueris.

34. Ego autem laudabam Dominum decantato 146. Psalmo.

Idem Revel. 425. 12. Decemb. 1657. vers. 16. Agitant illi mente sermonem meum de Buda (regni Metropoli) ut eam vi recuperent, quod tamen ego non sic volo.

17. Sed pacificâ cum Turcis transfectione, illique amicitia quæ inter vos in me credentes est, esseque debet (ut in me unum sitis) oblatione, satisfactioneque illi data alibi, ut antè locutus sum.

(Traduction.) *Le 24. Decembre 1652. Nicolas Drabicius Revel. 171. vers. 14.* Et il me vint dans l'esprit que les anciens Rois de Hongrie faisoient leur séjour en la ville de Bude. Et le Seigneur répondit, Le Turc rendra la ville de Bude, si le Roi craint Dieu, & garde mes commandemens.

Le 14. Nov. 1654. Revel. 278. vers. 31. Mais quand le Turc verra qu'on aura élu un Roi originaire de Hongrie, & non d'ail-

d'ailleurs, en reconnoissance du present que lui a fait de la sainte Bible la Famille de Racocci, il rendra la ville de Bude capitale du Roiaume, pour être à l'avenir la demeure du Roi, comme elle l'a été par le passé.

32. Et alors les Turcs passeront sans crainte en Hongrie, & les Hongrois avec les autres Nations passeront aussi sans crainte en Turquie, & y feront reciproquement leur trafic.

33. J'ai voulu te reveler ces choses le lendemain de ton jeûne. Sets-moi avec crainte, & tu ne seras pas abandonné.

34. Or je loüois le Seigneur en chantant le Pseaume 146.

12. Decembre 1657. Revel. 425. vers.

16. Ils s'entestent de ce que j'ai dit de la ville de Bude, capitale du Royaume, & ils pensent à la reprendre par force; cependant je ne veux pas que cela se fasse en cette manière.

17. Mais bien traitant à l'amiable avec le Turc, en lui offrant l'amitié qui est & doit estre entre vous qui croyez en moi, (afin que vous soyez tous une même chose en moi) & enfin en lui donnant la satisfaction, dont j'ai ci-devant parlé.

Quelques extraits pour justifier ce qui est dit des autres Ouvrages de M. Furieu, & de l'opinion qu'on en a en Hollande même, Section XVII. article III.

Pour son regne de mille ans, Voyez le petit Livre intitulé, Remercement des Juifs d'Amsterdam à M. Jurieu.

*Extrait des nouvelles de la République des Lettres. Septembre 1686. art. 5. Où l'on peut voir en abrégé ce que c'est que la Théologie Mystique de M. Jurieu. Quelque force de raisonnement qu'il y puisse avoir dans l'explication de ces matières, les Esprits philosophes n'y mordront pas avec route la sensibilité qu'elles meritent: mais s'ils s'arrêtent sur la cinquième addition, ils avouèront, je m'assure, que M. Jurieu a travaillé pour eux aussi bien que pour les autres, & qu'il leur a réservé la conclusion de son Ouvrage, comme un morceau ragoûtant, & comme un point de meditation tres-relevée. Voici le titre de cet Appendix, *Essai de la Théologie mystique*, où l'on verra des preuves des plus grands mystères de la Religion tirées de la Nature. On pose d'abord cette maxime, que Dieu applique son essence à tous les estres, & que de cette application il en sort une empreinte qui fait voir la Divinité & ses mystères par tout. Après cela il declare qu'on peut justifier cette verité par trois exemples, qui feront voir que l'union du Pere avec son Verbe, l'adorable Trinité des personnes dans l'unité de l'essence, & l'incarnation du Verbe, sont trois mystères dont les seaux ont été gravez dans la*

Na.

Nature. Pour montrer cela , l'Auteur commence par considerer l'histoire de la Création ; & après avoir dit en general que ces trois grands mystères s'y rencontrent , il examine en particulier le mariage d'Adam , comme l'image de l'union du Pere avec son Verbe. Ayant fait voir plusieurs beaux rapports entre ces deux choses , il s'éleve dans les mondes supérieurs , & il y trouve la même empreinte qu'il a trouvée dans le plus bas monde , c'est-à-dire , dans nôtre espece : car il trouve que l'union du mouvement & de la matière est une sorte de mariage qui a beaucoup de rapport à celui d'Adam. La même relation lui paroît encore par plus de côtéz dans l'union de l'Esprit de Dieu , avec ce qu'on appelle la nature , & dans l'union de JESUS-CHRIST avec l'Eglise. Voilà donc quatre empreintes de l'union du Pere Eternel avec son Fils , une dans le mariage d'Adam & d'Eve , une dans l'union du mouvement & de la matière , & cela regarde le monde sensible consideré en lui-même ; une dans l'union de l'Esprit de Dieu avec la Nature , & cela regarde le monde sensible consideré comme uni avec le monde intelligible ; une enfin dans le monde pur intelligible , ou dans l'union de JESUS-CHRIST avec l'Eglise. Montant plus haut & jusqu'à l'esprit infiniment parfait , nous trouverons , non plus , une empreinte , mais le cachet lui-même , non plus une copie

&c

& une image, mais l'original : nous trouverons le Pere uni avec la Sageſſe eternelle, ſur quoi on nous fait faire ici pluſieurs remarques. Voilà pour le premier des trois myſtères.

Le ſecond, qui eſt la Trinité des Perſonnes, n'a pas été gravé ſur moins de matières, & n'a pas fait moins de copies du cachet archetype & original. On nous en montre ici les empreintes. 1. Dans les Eſprits, car ils ſont une ſubſtance qui penſe, ils ont une intelligence qui leur eſt eſſentielle, & une volonté qui eſt leur principe actif. 2. Dans la lumière, car on y obſerve ces trois choſes, le corps lumineux, la reſplendeur & la chaleur. 3. Dans les corps, car ils ont trois dimenſions, la longueur, la largeur, & la profondeur. Tout cela eſt éclairci par trois beaux & grands paralleles, dont le dernier eſt celui que nous publiâmes dans les Nouvelles de Juillet 1683. On pourra juger des autres par celui-là ; ainſi nous ne les ferons pas connoître en détail, & il ſeroit bien difficile de le faire ſans les copier d'un bout à l'autre.

Pour ce qui eſt du myſtère de l'Incarnation, M. Jurieu n'en trouve pas diverſes empreintes dans les créatures : il n'en trouve qu'une, mais auſſi eſt-elle ſi forte, qu'elle en vaut ſeule pluſieurs, & qu'elle eſt une eſpèce d'incarnation, c'eſt l'union de l'ame humaine avec un corps organiſé. Le parallele qu'il nous donne

en-

entre l'incorporation de cette ame & l'incarnation du Verbe, est un assemblage fort exact de tous les rapports qu'un grand esprit peut imaginer entre ces deux choses. Une reflexion curieuse pourquoi Dieu a dit, Faisons l'homme à nôtre image, ferme dignement tous ces paralleles.

Lorsque l'Auteur publia dans nôtre Journal celui de la Trinité, & des trois dimensions du corps, il pria les Sçavans de nous envoyer les Objections. Et afin qu'on les envoiât plus librement, il ne voulut pas se nommer. Je croiois en recevoir beaucoup; mais soit que les Orthodoxes aiment mieux acquiescer aux raisons qui les favorisent, que s'exposer à quelque doute en les examinant, soit qu'ils aient trouvé convaincantes les pensées de l'Auteur, soit que les Heretiques n'aient pas eu assez d'esprit pour lui opposer des difficultez, soit qu'ils n'aient pas connu la force de cette preuve, & qu'à cause de cela ils l'aient méprisée, soit que d'autres raisons aient agi sur les uns & sur les autres, il n'y a eu qu'un seul homme qui m'ait envoyé des Objections. D'abord il m'envoia celles qu'on a vûes dans les Nouvelles du mois d'Aoult 1685. & peu après il m'en envoya quelques autres qui n'ont pas été imprimées. M. Jurieu les examine ici toutes l'une après l'autre, & les refute avec son esprit ordinaire. L'Auteur de ces Objections aiant appris par mon Journal de Septembre que je ne publierois plus

plus rien sur cela, mais que je me contenterois de communiquer à l'Auteur du Parallèle ce qu'on me feroit tenir, m'écrivit en anonyme comme auparavant, qu'encore qu'il ne vîst rien de plus aisé que de repliquer, il ne repliqueroit point, puisque je voulois en user ainsi. Il aura présentement la lice ouverte. Et si la gloire de disputer avec un illustre Antagoniste, qui a déclaré son nom, ne le tente pas, on aura sujet de croire qu'il ne sçait que repliquer à des Réponses si fortes.

Pour justifier ce que M. Bayle a dit sur le Traité de l'Examen, & sur le commencement du Traité de l'Eucharistie. Extrait des Nouvelles de la Republique des Lettres, Juillet 1686. Article premier. Voilà pour le premier Tome. Le second contient la preuve des faits qui ont été avancez dans le premier, parmi lesquels on a mis la version de quelques discours de S. Cyrille, de S. Ambroise, de S. Gaudence, &c.

Ne finissons pas cét article sans faire prendre garde à l'Auteur, que le discernement de passages qu'il fait si aisé, paroît à d'autres fort difficile: car outre qu'il faut bien du temps pour s'instruire par soi-même, si les passages favorables à la Transsubstantiation surpassent en nombre ceux qui la choquent, & si on a bien entendu la force des termes originaux; outre cela, dis-je, ne faut-il pas convenir, que la véritable opinion d'un homme n'est pas toujours

jours

jours celle qu'il dit en plus d'endroits ? Il est seur que pour un passage où M. des Cartes nie que les corps se meuvent, il dit cent fois qu'ils se choquent, & qu'ils se poussent mutuellement ; & néanmoins il ne croit pas que les corps aient aucune vertu motrice. C'est encore une question, s'il vaut mieux chercher les sentimens des Peres dans leurs Homélies que dans leurs autres Ecrits. On s'égare aisément dans ces routes ; & qui ne jugeroit de la doctrine des Protestans que par des Extraits de quelques preparacions à la sainte Cene, s'exposeroit à penser qu'ils enseignent la réalité. Ainsi la seule question, s'il vaut mieux juger de la doctrine de l'ancienne Eglise par les passages où les Peres semblent éloigner des Protestans, que par ceux où ils paroissent favorables aux Catholiques, est capable d'épuiser toutes les veilles d'un grand Docteur. Que deviendra donc un Artisan ? Que fera un sexe entier qui compose la moitié de la République & de l'Eglise, naturellement porté à la pieté, & qui donne de tres-grandes marques d'esprit en toutes les choses où il s'applique, mais à qui l'éducation, la coûtume, & les mœurs de nos temps ne semblent pas permettre une si longue & si laborieuse recherche ? Il faut que dans la suite de cét Ouvrage Monsieur Pellisson remédie à cette difficulté par des regles claires & bien prouvées qui nous fassent connoître sûrement les endroits où



où les Peres disent ce qu'ils pensent, & ceux où ils ne le disent pas. Sans s'ériger en Devin, on peut prédire que ce sera la matière d'une plus longue dispute que la Perpetuité de la Foi de Monsieur Nicolle.

F I N.

Ms 815
8

ULB Halle

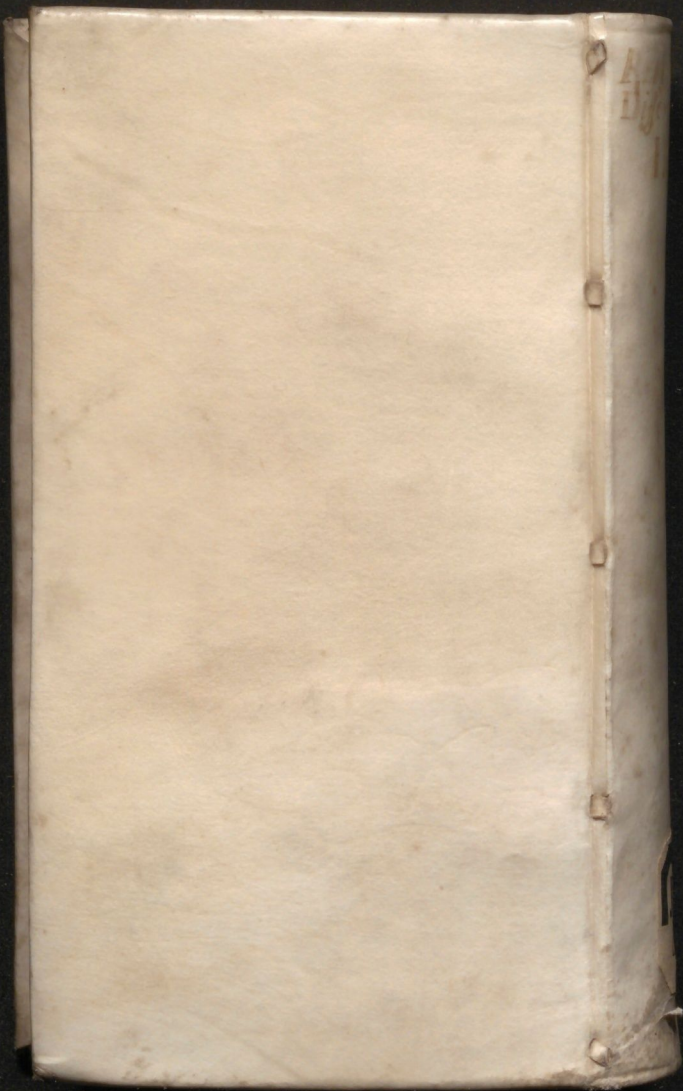
3

008 875 006



8







T A B L E
REFLEXIONS
SUR LES
DIFFERENDS
DE
LA RELIGION,
Seconde Partie.
R É P O N S E
AUX
O B J E C T I O N S
d'Angleterre & de Hollande;

Ois
De l'autorité du grand nombre dans
la Religion Chrétienne.

*Traité qui peut tenir lieu de celui
de l'Eglise.*



A P A R I S,
Chez GABRIEL MARTIN, rue Saint-
Jacques, au Soleil d'or.

M. DC. LXXXIX.

